PLAN DE GESTION DE L'ORIGNAL

1987-1992

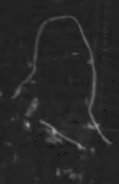

DONNÉES DE BASE ET PROPOSITIONS D'ORIENTATION

Québec

88-04841/

Direction de la gestion
des espèces et des habitats

PLAN DE GESTION DE L'ORIGNAL

Les propositions contenues dans le présent document seront prises en compte lors de la consultation.

Toute décision éventuelle s'appliquera dès que possible, mais pas nécessairement en 1988, malgré ce que mentionne le plan de gestion.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Juillet 1987

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
3^{o} trimestre 1987
ISBN: 2-550-17726-6

Introduction

L'orignal suscite beaucoup d'intérêt parmi la population québécoise qui le rencontre à l'occasion dans son milieu naturel et, plus particulièrement, auprès des quelque 140 000 chasseurs qui recherchent ce gibier chaque automne. Le nombre d'adeptes de cette chasse n'a cessé de croître depuis 20 ans, de sorte que c'est maintenant au Québec que la demande pour l'orignal est la plus élevée de toute l'Amérique du Nord. Heureusement, ce grand cervidé est bien adapté à notre milieu; les populations sont généralement productives et les mortalités attribuables à des causes autres que les prélèvements humains sont limitées. Par ailleurs, l'importance économique de cet animal est significative: les 60 millions de dollars dépensés annuellement par les chasseurs sportifs permettent, à eux seuls, le maintien de l'équivalent de plus de 1 000 emplois par année. L'orignal constitue d'autre part une source importante de protéine animale pour certains groupes autochtones, en particulier pour les Cris de la Baie-James. Pour toutes ces raisons, il importe de bien gérer cette richesse naturelle renouvelable afin de la conserver partout où l'habitat lui convient au Québec et d'en maximiser les récoltes.

Outils

Mis à part les réserves fauniques, les parcs et certains territoires nordiques peu accessibles, la chasse constitue le facteur primordial de régulation des populations d'orignaux du Québec. C'est pourquoi, dans le plan de gestion actuel, le contrôle de la récolte sportive s'avère l'outil privilégié pour amener les populations au niveau de densité désiré.

S'appuyant sur la recherche scientifique*, la gestion de l'orignal fait actuellement appel à trois outils: l'atelier sur la grande faune, le plan quinquennal d'inventaire aérien et les sondages postaux. L'atelier sur la grande faune consiste en une réunion annuelle des responsables de l'orignal des 10 régions administratives et du siège social du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Au cours de l'atelier, on examine entre autres, les statistiques disponibles pour chacune des zones de chasse; ces statistiques proviennent du système d'enregistrement obligatoire du gros gibier et aident à formuler aux autorités des recommandations sur la gestion de l'orignal, en particulier sur les règlements de chasse. D'un autre côté, le plan quinquennal d'inventaire aérien vise à produire, tous les 5 ans, une estimation du nombre d'orignaux occupant chaque zone de chasse importante. Le calendrier prévu est le suivant:

1986: zone 2
1987: zones 1, 14
1988: zones 3-4-6, 12, 19
1989: zones 7-8-9, 13, 18
1990: zones 10-11, 15, 16
1991: zones 2, 17.

Finalement, des sondages postaux sont réalisés de façon irrégulière auprès des chasseurs afin de connaître la fréquentation des zones de chasse, le taux de succès, l'impact économique, etc.

Objectifs

La dynamique des populations d'orignaux n'est pas régie par les mêmes forces partout au Québec, de sorte que les densités-cibles pour maximiser les récoltes varient d'une région à l'autre (voir la carte voisine). Ainsi, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, là où l'habitat convient à l'espèce (grands espaces boisés), on vise maintenant à augmenter les densités à 10 orignaux par 10 km^2. Par ailleurs, dans les zones du centre du Québec, les gestionnaires tentent, pour le moment, de conserver les populations à un niveau de 2 à 3 orignaux par 10 km^2. Finalement, la densité-cible est encore imprécise pour les zones du nord, à cause du manque de connaissance; elle devrait cependant osciller autour de 0,5 animal par 10 km^2.

Actuellement, l'écart entre la densité-cible et le niveau de population observé est le plus grand dans le secteur sud, plus particulièrement dans les zones 1, 2, 3, 4. Il faudrait que les effectifs quintuplent. Malheureusement la grande accessibilité et la présence permanente de l'homme sur tout le territoire font peser une pression trop lourde sur les populations d'orignaux pour espérer une amélioration. L'outil traditionnel pour réduire la récolte, le raccourcissement de la saison, ne suffit plus: même avec une saison de chasse réduite à 7 jours, les récoltes sont excessives. Pour pallier à ce déséquilibre, le Ministère propose aux utilisateurs(trices) d'instaurer une nouvelle modalité de chasse à compter de 1988, soit la chasse sélective. Cette modalité permettrait de réduire les prélèvements d'orignaux adultes en limitant le nombre de permis de chasse disponibles pour cette catégorie d'animaux.

Dans certaines zones du secteur central, l'exploitation de l'orignal est légèrement excessive, en particulier les zones 12, 13 et 18 (ouest). À ces endroits, les utilisateurs consultés ont choisi le raccourcissement de la saison pour corriger la situation. Toutefois, cette mesure pose des problèmes aux pourvoyeurs détenteurs de droits exclusifs qui ont préféré la chasse sélective pour réduire leur récolte. Ailleurs la situation demeure plus équilibrée et aucun changement n'est prévisible avant 1990.

La gestion de l'orignal se fait au niveau des zones de chasse. Voilà pourquoi les pages qui suivent présentent une analyse pour chacune de ces unités territoriales où la présence de l'orignal est significative.

---

* Pour en savoir plus sur les fondements scientifiques des objectifs de gestion, le lecteur est invité à consulter le "Plan tactique de l'orignal".

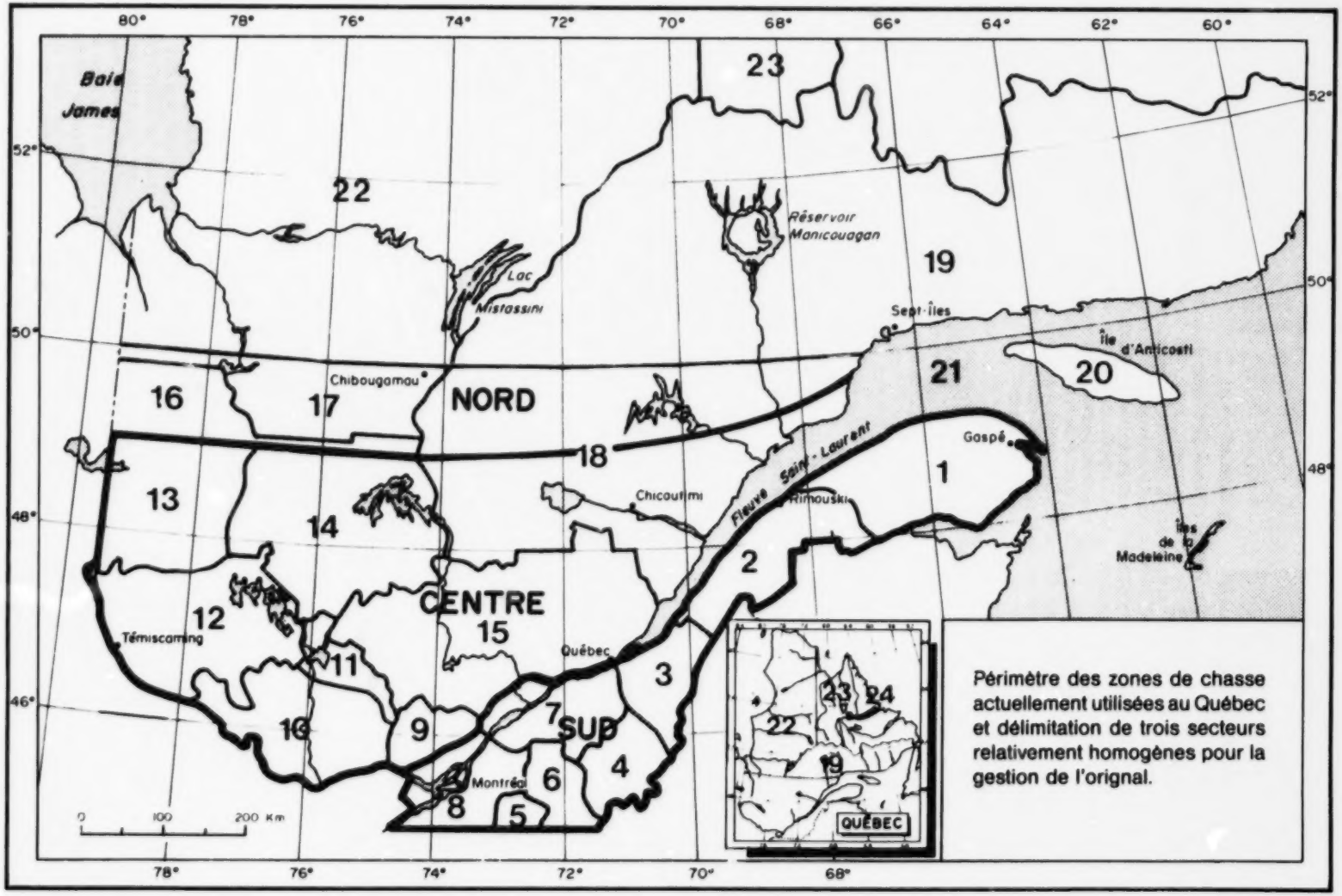

Périmètre des zones de chasse actuellement utilisées au Québec et délimitation de trois secteurs relativement homogènes pour la gestion de l'orignal.

ZONE 1

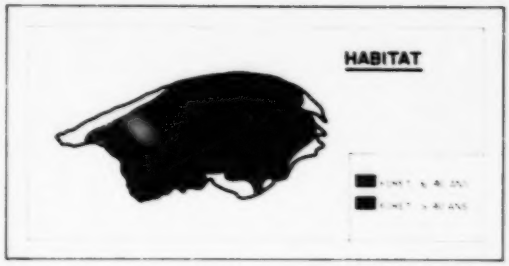

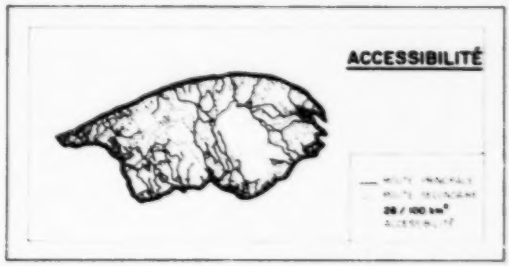

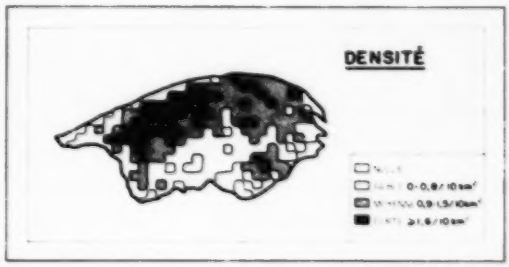

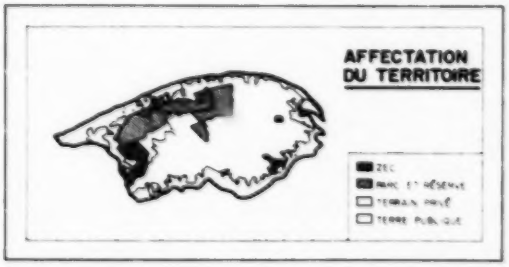

L'habitat

La zone de chasse 01 couvre une superficie de 26 435 km², dont 17 861 km² constituent un habitat favorable à l'orignal, à l'extérieur des parcs et réserves. Cet habitat est caractérisé par une forêt de conifères et un relief accidenté. Toutefois, il y a présence de certains peuplements feuillus dans la partie sud de la zone, qui est d'ailleurs fréquentée par le cerf de Virginie.

L'exploitation forestière, présente dans tout le teritoire, et l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui y sévit depuis quelques années, contribuent au rajeunissement de la forêt, tout en favorisant l'habitat de l'orignal. Les jeunes forêts comptent d'ailleurs pour 68% du territoire.

Le cerf de Virginie est présent sur plus de 70% de la zone de chasse. Sa distribution rapide au début du siècle est d'ailleurs attribuable aux coupes forestières pratiquées depuis. Un autre cervidé est aussi présent sur le territoire. En effet, un groupe restreint de caribous habite les plateaux montagneux du parc de la Gaspésie.

La capacité de support théorique de l'habitat serait de 10 orignaux / 10 km², soit une population sur pied de quelque 17 000 bêtes et une récolte possible de 3 400 individus. Toutefois, les prévisions à moyen terme nous permettent d'envisager une densité de 3 orignaux / 10 km² pour les années 1992 à 1995, soit une récolte possible de 1 000 orignaux, avec un taux de prélèvement de 20%.

La dynamique des populations

Les différentes variables reliées à la dynamique des populations, comme le pourcentage de 1.5 an, le pourcentage de faons, la présence de lait, l'âge, le rapport des sexes nous indiquent que la productivité est excellente (102.8 faons / 100 femelles). De plus l'inventaire aérien de 1983 indiquait une densité de 1 orignal / 10 km², soit un taux d'exploitation variant annuellement entre 20 et 25%.

La prédation par le loup est absente, cependant certains cas de prédation par l'ours noir sont soupçonnés. D'un autre côté, le braconnage contribue de façon certaine au prélèvement annuel, bien qu'une évaluation précise soit difficile à déterminer.

La présence de certains parcs et réserves (Matane, Dunière, Gaspésie), permet la dispersion d'orignaux dans les secteurs limitrophes à ces entités territoriales.

La demande

Cette zone de chasse supporte annuellement quelque 7 500 chasseurs, pour une fréquentation d'environ 55 000 jours-chasseur. L'utilisation sans prélèvement des vasières de la réserve de Matane représente pour sa part quelque 1 500 jours-observation.

Au cours de la dernière décennie, le nombre de chasseurs et la pression de chasse ont varié en fonction du succès. L'application de nouvelles modalités de chasse permettra une meilleure récolte dans les années futures, ce qui devrait augmenter le nombre de chasseurs. La clientèle fréquentant la zone est originaire de la Gaspésie à 85%. La demande des utilisateurs, en fonction de la qualité de chasse recherchée, est axée premièrement vers les territoires organisés, où il y a présence de chasse contrôlée, deuxièmement vers les ZEC et enfin vers les territoires libres, qui constituent 80% de la zone de chasse. Notons l'absence de pourvoiries dans la zone 01.

L'offre

Au début des années 1970, la population d'orignal de la zone représentait des densités d'un peu plus de 1 animal / 10 km². Par la suite, la population, comme la récolte, ont diminué jusu'en 1979. L'application de mesures restrictives, à partir de 1977, a permis un accroissement des effectifs jusqu'en 1983, pour connaître ensuite un certain plafonnement.

Suite à la mise en place, en 1986, du projet d'expansion des populations d'orignaux dans la région Bas-St-Laurent — Gaspésie — Iles-de-la-Madeleine, le Ministère entend favoriser l'augmentation de la densité par l'application de nouvelles modalités de chasse. Cet objectif aura pour conséquence de diminuer légèrement la récolte dans les prochaines années, pour connaître éventuellement une augmentation à un horizon plus lointain. Le but d'un tel projet est de favoriser, dans les secteurs à accès libre, l'accroissement des populations vers des densités similaires à celles observées sur certains territoires structurés, soit de 5 à 10 orignaux / 10 km².

ZONE 1

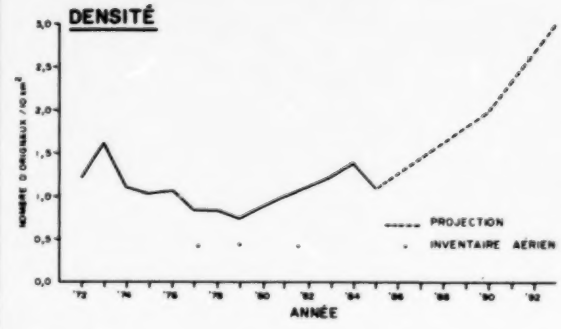

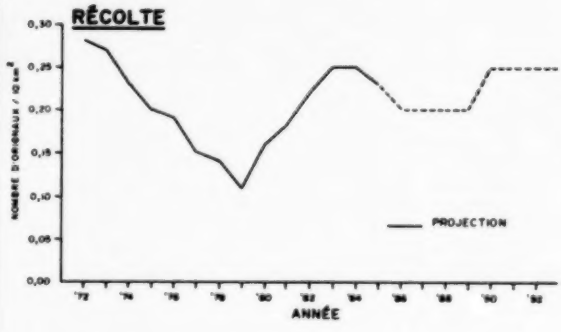

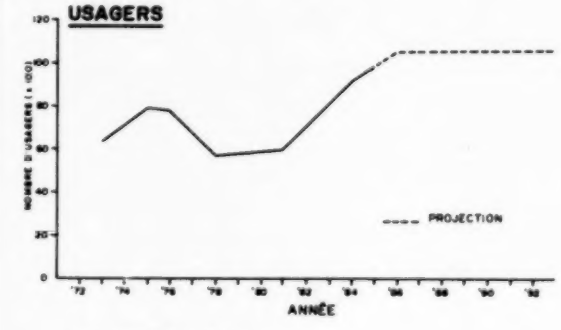

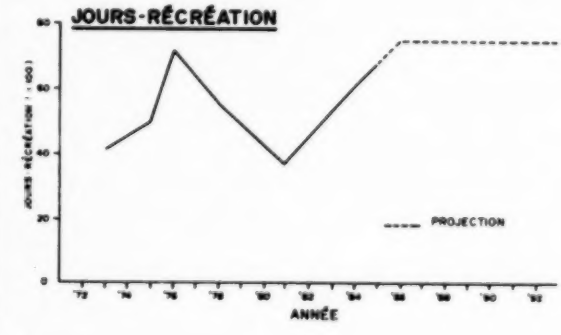

La réglementation

De 1972 à 1977, les modalités de chasse sont demeurées inchangées, soit 16 jours de chasse entre la fin septembre et la mi-octobre. Depuis 1977, de nombreux changements sont toutefois survenus: raccourcissement de la saison de 16 à 9 jours, application d'un permis spécifique à la zone en 1979 et 1980, annulation de deux permis par orignal abattu de 1979 à 1985 et report de la saison de chasse de deux semaines en 1977. En 1986, de nouvelles modalités entraîneront l'annulation de trois permis par prise et le raccourcissement de la période de chasse de 9 à 7 jours. Depuis leur création en 1979, les Zones d'exploitation contrôlée sont assujetties à la même réglementation générale que celle de la zone. Dans le cas des chasses contrôlées pratiquées dans les réserves fauniques, la réglementation a peu changé, si ce n'est le nombre chasseurs avec ou sans guide et le découpage des secteurs de chasse.

Synthèse et objectifs de gestion

Cette zone de chasse offre un bon habitat pour l'orignal et la population occupant les territoires à accès libre pourrait atteindre des densités similaires à celles rencontrées dans certains territoires à accès contrôlé. De plus, la productivité est excellente, voire le double de la moyenne québécoise. L'exploitation actuelle ne permet cependant pas l'accroissement des populations, la demande étant supérieure à l'offre.

Après avoir utilisé les moyens de gestion disponibles au cours des dix dernières années, le Ministère décidait en 1985, d'élaborer un projet d'expansion des populations d'orignaux pour la région Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. L'objectif d'un tel programme est de diminuer la récolte de 25% pendant les trois premières années et par la suite, tous les 2 ou 4 ans, de réajuster la récolte tout en laissant un surplus pour maintenir le mouvement à la hausse. Théoriquement, la densité pourrait atteindre, dès 1992, 3 orignaux / 10 km².

Problèmes	Solutions	Priorité
L'exploitation par la chasse sportive est excessive. La réglementation est inadéquate.	Modifier la réglementation pour diminuer la récolte.	1
La capacité de support du milieu est mal connue.	Déterminer la capacité de support.	2
L'accès et la proximité de la ressource avec la population humaine favorisent le braconnage.	Essayer de quantifier le braconnage.	2
	Sensibiliser les usagers(ères) à l'importance de leur collaboration pour contrer le braconnage.	1
La demande est en expansion et dépasse de beaucoup l'offre.	Favoriser l'activité sans prélèvement ou faiblement consommatrice.	3

ZONE 2

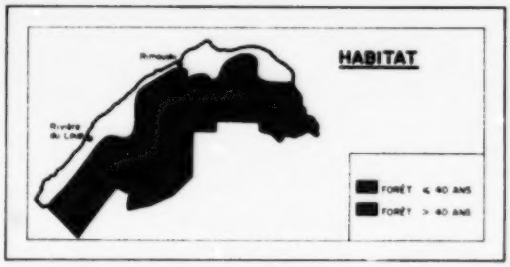

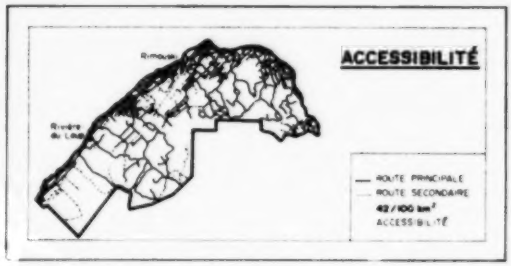

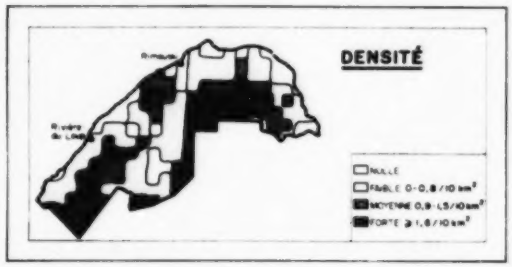

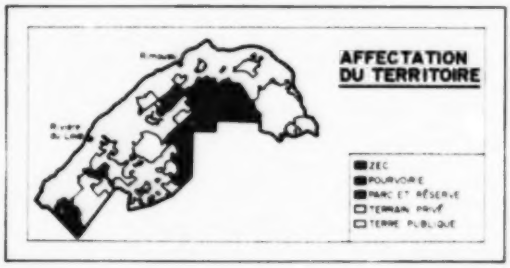

L'habitat

La zone de chasse 02 a une superficie de 16 231 km², dont 10 496 km² constituent un habitat favorable à l'orignal, à l'extérieur des parcs et réserves. Cet habitat est caractérisé par une forêt mélangée à dominance de conifères, particulièrement jeune. En fait, plus de 75% des peuplements forestiers ont moins de 40 ans.

L'exploitation forestière, très active dans tout le territoire, et l'épidémie très sévère de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui sévit depuis plus d'une dizaine d'années, ont contribué fortement au rajeunissement de cette forêt, tout en favorisant l'habitat de l'orignal.

Le cerf de Virginie est présent sur plus de 70% de la zone de chasse. Sa distribution rapide depuis le début du siècle est d'ailleurs attribuable aux nombreuses opérations forestières sur tout le territoire.

La capacité de support théorique de l'habitat de l'orignal serait de l'ordre de 10 orignaux / 10 km², soit une population sur pied possible de quelque 10 000 bêtes et une récolte potentielle de 2 000 individus. Toutefois, les prévisions à un horizon de 5 ans sont plus modestes et permettent d'envisager une densité de 3 orignaux / 10 km² pour le années 1992 à 1995; ceci représenterait une récolte de 600 orignaux, pour un taux de prélèvement de 20%.

La dynamique des populations

Certaines variables reliées à la dynamique des populations, comme: le pourcentage de 1.5 an, le pourcentage de faons, la présence de lait, l'âge, le rapport des sexes indiquent que la productivité est très bonne (89 faons / 100 femelles). De plus, l'inventaire aérien de 1986 démontre une densité de 0.8 orignaux / 10 km², soit un taux d'exploitation variant annuellement entre 30 et 35%. La prédation par le loup est absente, cependant quelques cas de prédation par l'ours noir sont soupçonnés. Toutefois, le braconnage contribue de façon certaine au prélèvement annuel, bien qu'une évaluation précise soit difficile à déterminer. La présence des réserves de Rimouski et de Parke permet la dispersion d'orignaux dans les secteurs limitrophes à ces entités territoriales; de même que les zones frontalières du Maine et du Nouveau-Brunswick contribuent à la récolte d'orignaux le long de ces limites.

La demande

Cette zone de chasse reçoit annuellement quelque 5 000 chasseurs, pour une fréquentation d'environ 32 000 jours-chasseur. Au cours de la dernière décennie, le nombre de chasseurs et la pression de chasse ont varié en fonction du succès. L'application de nouvelles modalités de chasse permettra une meilleure récolte dans les années futures, ce qui devrait augmenter le nombre d'usagers. La clientèle fréquentant cette zone de chasse est originaire du Bas-St-Laurent à 70%, et de la Gaspésie à 16%. La demande des utilisateurs, en fonction de la qualité de la chasse recherchée, est axée premièrement vers les territoires organisés, Zones d'exploitation contrôlée et Pourvoiries, et deuxièmement vers le territoire libre. Notons l'absence de chasse à l'orignal dans la réserve faunique de Rimouski et dans les réserves de chasse et pêche d'Ixworth et de Parke.

L'offre

De 1971 à 1983, la récolte d'orignaux n'a cessé d'augmenter, passant de 170 à 490; le prélèvement par 10 km² a triplé, passant de 0.11 à 0.32. Toutefois, la récolte plafonne depuis 1984. Suite à l'amorce, en 1986, du projet d'expansion des populations d'orignaux dans la région Bas-St-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, le Ministère entend favoriser l'augmentation de la densité d'orignaux par l'application de nouvelles modalités de chasse. Cet objectif aura pour conséquence de diminuer légèrement la récolte dans les prochaines années, pour connaître ensuite une augmentation sensible. Le but d'un tel projet est de favoriser, dans la zone libre, l'accroissement des populations vers des densités similaires à certains territoires structurés, soit 5 à 10 orignaux / 10 km².

ZONE 2

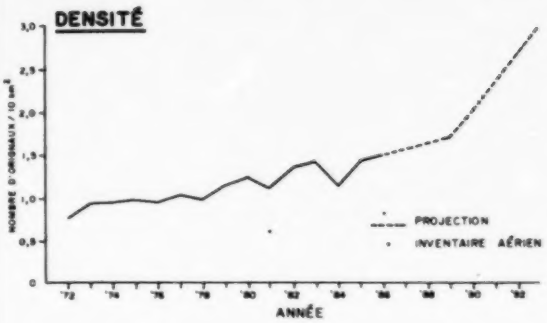

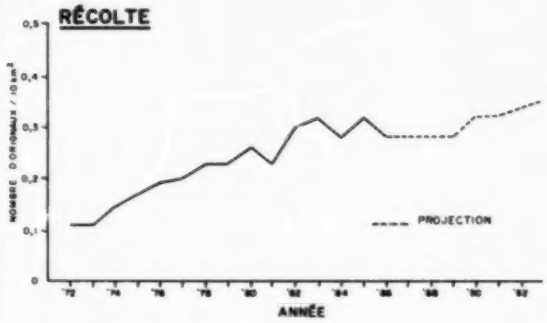

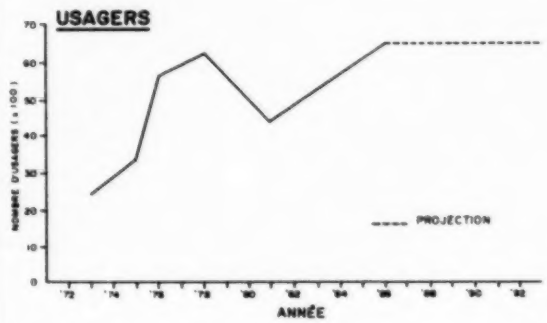

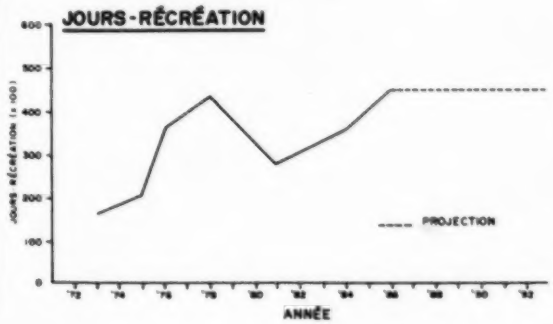

La réglementation

Les modalités de chasse furent modifiées à plusieurs reprises au cours des quinze dernières années. En effet, la période de chasse fut de 9 jours en 1972 et 1973, 10 jours en 1974, 17 jours en 1975 et 1976, 16 jours de 1977 à 1980 et de 9 jours de 1981 à 1985. En 1986 elle sera de 7 jours. De 1979 à 1985, l'abattage d'un orignal entraînait l'annulation de deux permis. Notons de plus le report de la saison de chasse d'une première semaine en 1977 et d'une autre semaine en 1978. En 1986, les nouvelles modalités entraîneront l'annulation de trois permis et le raccourcissement de la période de chasse de 9 à 7 jours. Depuis leur création en 1979, les Zecs ont eu la même réglementation générale que celle de la zone.

Synthèse et objectifs de gestion

La zone de chasse 02 offre un bon habitat pour l'orignal. La population d'orignaux dans les parties à accès libre pourrait donc atteindre des densités similaires à celles rencontrées dans certains territoires organisés, principalement à cause de l'absence de la prédation par le loup. D'autre part, la productivité est très bonne, voire presque une fois et demie celle de la moyenne provinciale. Toutefois l'exploitation actuelle ne permet pas l'accroissement des populations, la demande étant supérieure à l'offre. Après avoir utilisé les moyens de gestion disponibles au cours des dix dernières années, le Ministère décidait en 1985, d'élaborer un projet d'expansion des populations d'orignaux pour toute la région Bas-St-Laurent — Gaspésie — Iles-de-la-Madeleine. L'objectif de base d'un tel programme est de diminuer la récolte de 25% pendant les trois premières années; par la suite, tous les 2 ou 4 ans, la récolte sera réajustée, tout en laissant un surplus pour maintenir le mouvement à la hausse. Ainsi, théoriquement du moins, une densité de 3 orignaux / 10 km² pourrait être atteinte dès 1992.

Problèmes	Solutions	Priorité
L'exploitation par la chasse sportive est excessive. La réglementation est inadéquate.	Modifier la réglementation pour diminuer la récolte.	1
La capacité de support du milieu est mal connue.	Déterminer la capacité de support.	2
L'accès et la proximité de la ressource avec la population humaine favorisent le braconnage.	Essayer de quantifier le braconnage.	2
	Sensibiliser les usagers(ères) à l'importance de leur collaboration pour contrer le braconnage.	1
La demande est en expansion et dépasse de beaucoup l'offre.	Favoriser l'activité sans prélèvement ou faiblement consommatrice.	3

ZONE 3

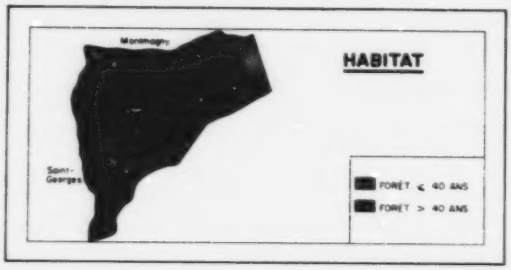

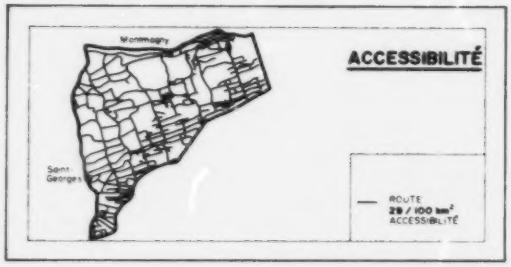

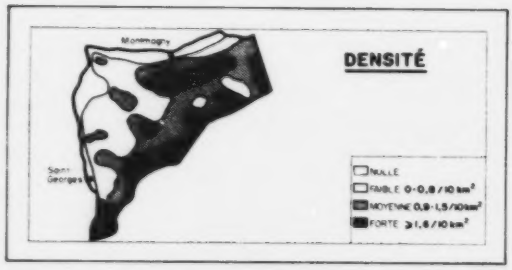

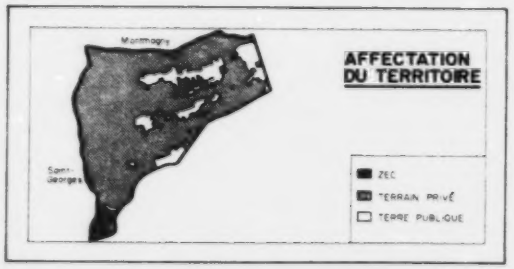

L'habitat

La zone 3 se situe au complet dans les comtés électoraux provinciaux de Beauce-sud, Beauce-nord et Bellechasse, au sud de la ville de Québec. Elle occupe une superficie totale de 8 718 km² dont 4 618 km² (53%) constituent de l'habitat propice à l'orignal. La forêt y est assez diversifiée. De grandes érablières occupent les sites bien drainés. De belles forêts de sapins et d'épinettes existent encore mais elles sont situées surtout sur les terres publiques (forêts domaniales) et les terrains privés des compagnies forestières. En raison de coupes forestières artisanales, la forêt mélangée se retrouve partout dans la zone.

Comme la zone est largement rurale, l'exploitation forestière se fait beaucoup de façon artisanale. Le sapin y est recherché en vue d'en faire de la pâte. Les feuillus sont recherchés pour le bois de chauffage. Sur les forêts domaniales (Appalaches, Chaudière) et les grands domaines privés, l'exploitation y est plus industrielle de sorte que de larges secteurs subissent des coupes radicales. Au cours des dernières années, l'épidémie de tordeuse du bourgeon de l'épinette a attaqué fortement le sapin de sorte qu'actuellement il y a beaucoup de coupes de récupération.

Dans la zone, on retrouve également beaucoup de cerfs de Virginie. Les cerfs hivernent principalement dans les ravages d'Armstrong (94 km² et 2 300 cerfs en 1986), de Grande-Rivière (44 km² et 850 cerfs en 1986) et d'Armagh (74 km² et 160 cerfs en 1984). Le cerf est en augmentation constante depuis 1980 partout dans la zone. On a estimé à 5 800 km² la superficie disponible pour ce cervidé. L'orignal stagne depuis quelques années et il est probable qu'il est encore en deçà de la capacité de support de l'habitat.

La dynamique des populations

Aucune étude sur l'orignal concernant la dynamique des populations n'a été réalisée dans la zone. Cependant, à partir des données d'enregistrement du gros gibier, on observe qu'en moyenne au cours des cinq dernières années (1981-1985), le pourcentage des faons a été de 83% et le pourcentage de présence de lait chez les femelles de 55%. La reproduction semble donc normale dans cette zone. De 1981 à 1985, le taux d'exploitation par la chasse se serait situé à 25%, avec une moyenne de 269 orignaux enregistrés (216 à 313). Le braconnage semble peu important dans la zone. En 1985, 8 orignaux y ont été officiellement braconnés mais il est probable que beaucoup plus l'ont été. Toutefois, le braconnage serait plus le fait de personnes isolées et non de réseaux organisés. Aucune maladie d'importance n'a été rapportée dans cette zone. Les accidents routiers sont aussi peu nombreux (7 en 1985). La zone ne renferme aucune réserve ou parc de sorte que lorsque la saison de chasse débute, tout le territoire est disponible au cours de cette période, soit durant 9 jours. Par contre la zone bénéficie de la proximité du Maine, où l'orignal est plus abondant.

La demande

D'après la plus récente enquête datant de 1984, 6 900 chasseurs auraient totalisé 36 000 jours de chasse dans la zone, soit une moyenne de 5,2 jours par chasseur. Pour le Québec, cette moyenne égale 8,4. La pression de chasse y aurait été de 42 jours de chasse / 10 km² pour un débit moyen de 4,6 (9 jours de chasse). Ces données montrent une augmentation d'environ 20% par rapport à l'année 1981. La pression de chasse y est la plus forte du Québec puisque la moyenne provinciale est de 2,6. D'un autre côté, 34% des chasseurs proviennent de la région de Québec. Le taux de succès y est de 3,1%, très loin derrière la moyenne provinciale égale à 11,2%. C'est d'ailleurs le deuxième plus faible succès. Par conséquent, l'effort de chasse y est très élevé, soit 168 jours de chasse par orignal abattu, la moyenne provinciale étant de 70.

Il n'y a pas de réserve, ni parc, ni pourvoirie dans la zone. Il n'y a qu'une zec, la Zec Jaro (158 km²). Ce territoire est très fréquenté (193 jours de chasse / 10 km² en 1985), le prélèvement très bas (11 orignaux en 1983, 13 en 1984 et 5 en 1985); l'effort y est donc très élevé (193 en 1983, 176 en 1984 et 55 en 1985).

Les données sur la pression de chasse sont calculées pour l'ensemble de la superficie de la zone, soit 8 718 km². Si on les transpose pour l'habitat disponible pour l'orignal, soit 4 618 km², la pression augmente à 79 jours de chasse / 10 km² et le débit moyen à 8,7.

ZONE 3

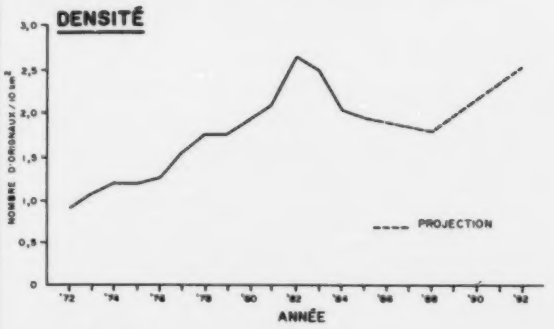

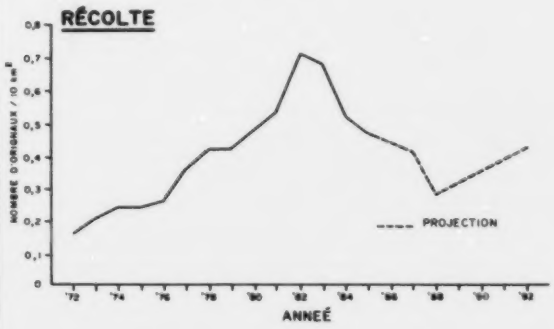

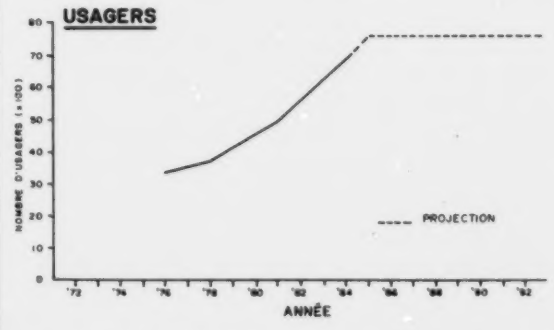

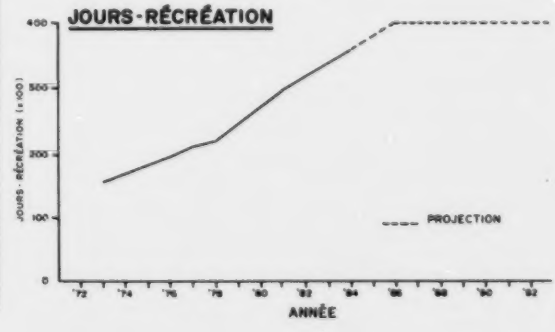

L'offre

Les données de densité, dérivées des statistiques de chasse, montrent que la zone abrite une forte population d'orignaux dans l'habitat disponible (2,2 orignaux / 10 km² après chasse), ce qui donne lieu à une population d'environ 1 000 orignaux. On en récolte annuellement 20-25%. Si on compare nos données de densités avec l'ensemble de la province, la zone présente une offre que l'on peut qualifier de très bonne.

La réglementation

Avant 1979, le détenteur d'un permis de chasse à l'orignal pouvait abattre un orignal. En 1979, on a instauré le permis de groupe (2-3 chasseurs par orignal). Depuis 1980, il faut annuler deux permis par orignal abattu. Depuis 1973 au moins, la saison de chasse est de neuf jours. Avant 1981, elle commençait au début d'octobre (4, 5, 6, 7 octobre). Mais à partir de 1981, elle fut retardée de deux semaines; actuellement elle commence donc vers le 15, 16, 17, 18 octobre.

La Zec Jaro, créée en 1978, a suivi la même réglementation que la zone. On y pratique également la chasse à l'arc depuis 1981 durant la période précédant immédiatement la chasse à l'arme à feu (7 jours jusqu'en 1983, 14 jours jusqu'en 1985). En 1986, la durée est de 10 jours, avec une période tampon de 3 jours sans chasse, avant la saison de chasse à l'arme à feu.

Synthèse et objectifs de gestion

Dans la zone, la pression et l'effort de chasse sont très élevés. La densité y semble en diminution depuis 1982. Le taux de récolte y est également fort. Deux questions peuvent aujourd'hui se poser: (1) À quel niveau de la capacité de support est-on rendu? (2) Quel niveau de densité désire-t-on? D'après nos connaissances actuelles sur l'orignal, la capacité de support ne semble pas atteinte. En fait, il semble y avoir un écart très grand entre la densité actuelle et celle qui est souhaitable. D'ici 1992, on peut espérer redresser la densité à 3 orignaux/10 km².

Problèmes	Solutions	Priorité
L'exploitation par la chasse sportive est excessive. La réglementation est inadéquate.	Consulter les usagers sur la possibilité d'accroissement du cheptel et sur les moyens pour atteindre cet objectif.	1
	Modifier la réglementation en fonction des résultats de la consultation.	1
	Déterminer la capacité de support de l'habitat.	2
L'accessibilité routière et l'interpénétration de la ressource et de la population humaine favorisent le braconnage.	Quantifier le braconnage.	2
	Sensibiliser la population à l'importance de leur collaboration pour contrer le braconnage.	1
La demande est en expansion et dépasse de beaucoup l'offre.	Favoriser l'activité sans prélèvement ou faiblement consommatrice.	3

ZONE 4

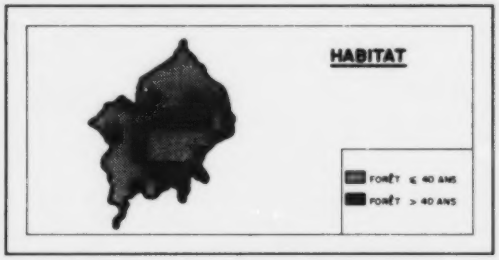

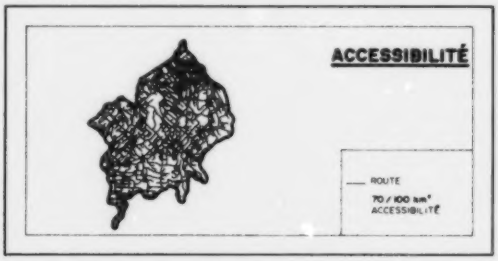

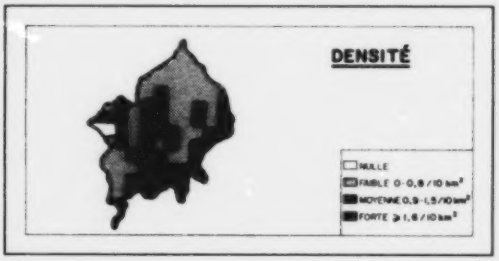

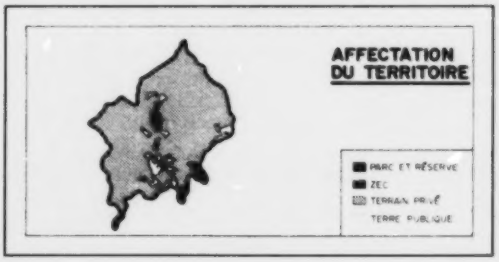

L'habitat

La zone 04 correspond à la moitié sud de l'ancienne zone B_2 à laquelle s'est ajouté, en 1986, un secteur de 716 km² situé à l'ouest de celle-ci. Sa superficie totale couvre maintenant 8 015 km² et l'habitat disponible pour l'orignal se limite à 5 604 km². Cette zone est moins agricole et urbanisée que les zones voisines 05 et 06. La forêt occupe 76% du territoire. On y retrouve 70 km de route par 100 km². L'accessibilité routière est moins importante et moins uniformément répartie dans cette zone qu'ailleurs en Estrie. Toutefois elle est une des plus élevées au Québec.

La forêt appartient au domaine de l'érablière à bouleau jaune pour la majeure partie et au domaine de la sapinière sur les hauteurs, près de la frontière américaine; elle est dominée par les essences feuillues. Toutefois, à cause des pertubations passées, entre autres le défrichement et la coupe de bois, la forêt est maintenant mixte sur au moins 80% de sa superficie. Plusieurs îlots de peuplements de conifères croissent aussi hors du domaine de la sapinière. Les essences dominantes sont l'érable à sucre, le bouleau jaune, le sapin baumier, l'épinette blanche, le bouleau blanc et le thuya occidental. Le bouleau à feuille de peuplier et les peupliers faux-tremble sont abondant dans les peuplements de transition.

L'exploitation forestière est importante. La coupe de bois a permis, en 1984, la récolte de 892 000 m³ de bois résineux et de 725 000 m³ de bois feuillus. Avec un rendement estimé à 200 m³/ha, le taux annuel de coupe est de 1,01%. La forêt se compose majoritairement (53%) de jeunes peuplements. Les assiettes de coupes couvrent surtout de moyennes et de grandes superficies. L'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette a, dans l'ensemble, modérément affecté les forêts résineuses de la zone. Les forêts de feuillus et particulièrement les érablières, sont sujettes au dépérissement dont la principale cause serait la pollution atmosphérique. Certains exploitants agricoles font encore du défrichement. Toutefois cette perte d'habitat serait largement compensée par la régénération en forêt des terres agricoles laissées en friche et par le reboisement. Le cerf de Virginie est peu abondant dans la zone, la densité étant estimée à 7 cerfs/10 km² d'habitat.

L'habitat semble donc excellent pour l'orignal, compte-tenu de l'âge des forêts, de leur caractère mélangé, de l'importance des pertubations et de la rareté relative du cerf de Virginie.

La dynamique de la population

Des indications historiques fragmentaires permettent de croire que l'orignal était presque disparu des Cantons de l'Est au début du 20e siècle. La chasse fut d'ailleurs prohibée dans les années 1940 et 1950, avant d'être autorisée à nouveau en 1962. Toutefois la récolte est demeurée très faible pendant plusieurs années. Elle a ensuite augmenté graduellement au cours des années 1970. À cette époque l'état du Maine interdisait toute chasse de l'orignal et les populations d'orignaux de cet état se sont considérablement accrues par la suite. Il semble bien que la population d'orignaux de la zone se soit reconstituée principalement par une extension de l'aire de répartition de la population d'orignaux de l'état du Maine.

La densité a suivi une courbe ascendante presqu'exponentielle entre 1972 et 1982, la récolte connaissant une progression parallèle pendant cette période. Toutefois à mesure que la zone devenait plus populaire auprès des chasseurs, la demande ne cessait de croître. Ainsi, le taux d'exploitation estimé à environ 15% au début des années 1970, a par la suite augmenté pour se situer entre 25% et 30% au début des années 1980. La densité et la récolte ont pu être vraisemblablement maintenues par la suite grâce à un apport constant d'orignaux de l'état du Maine et du New Hampshire où les densités seraient supérieures à 7 orignaux/10 km². La carte de densité illustre clairement l'effet des fortes populations d'orignaux du Maine et du New Hampshire sur la densité d'orignaux des secteurs de la zone avoisinant la frontière américaine. La densité actuelle est estimée à environ 1,6 orignaux/10 km². Le taux d'exploitation par la chasse aurait été de 27 et 29% en 1985 et 1986, d'après des estimations dérivées de l'effort de chasse de 1984.

Les indicateurs reliés à la reproduction montrent que celle-ci était excellente jusqu'en 1984. Toutefois, en 1985, ces mêmes indicateurs laissent

ZONE 4

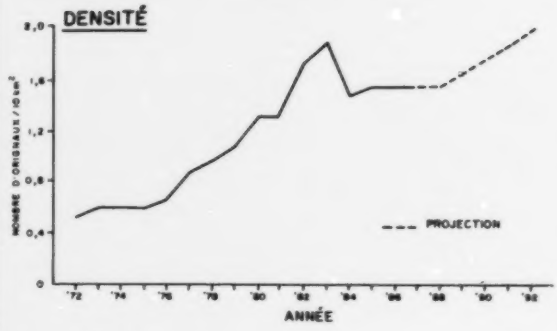

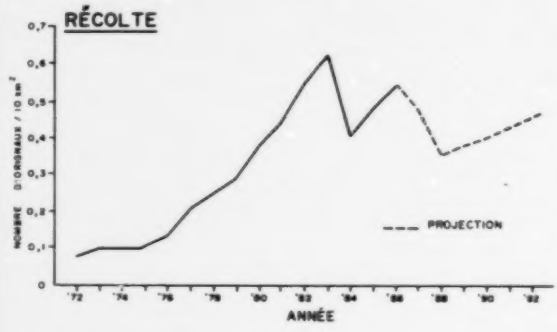

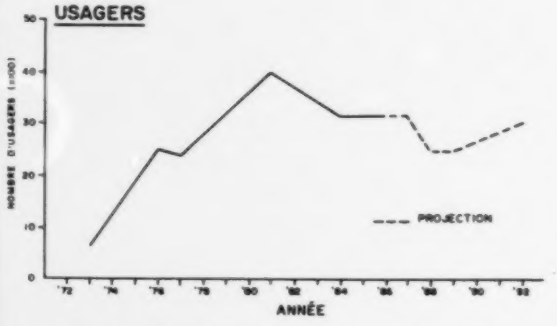

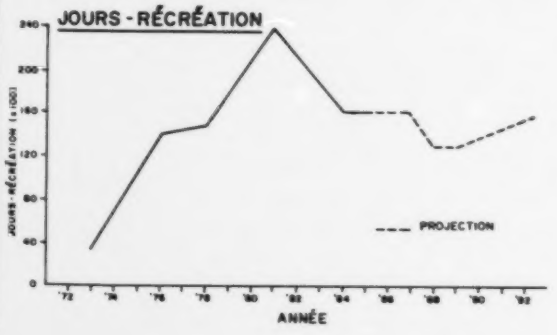

supposer que la reproduction a fléchi. Les résultats de la chasse des saisons subséquentes permettront de mieux évaluer la tendance de reproduction.

Le braconnage semble plus important dans cette zone qu'ailleurs en Estrie. Il n'est toutefois pas quantifié. Le loup est absent du territoire et l'ours noir est moyennement abondant. Aucune mortalité d'orignaux par prédation n'a été enregistrée ces dernières années. La mortalité d'orignaux reliée aux accidents routiers est très faible, la circulation routière étant peu importante. Le parc Frontenac se trouve dans cette zone. Ce parc ne constitue toutefois pas un centre de dispersion de l'orignal.

La demande

Selon l'étude sur la chasse récréative au gros gibier en 1984, 31 000 chasseurs et chasseuses ont fréquenté la zone en 1984, y effectuant environ 14 570 jours-chasse. La pression était donc de 20 jours-chasse/10 km² de territoire. Cette valeur est toutefois faussée par l'utilisation, dans le calcul de la pression de chasse, de la superficie totale plutôt que de la superficie d'habitat. En posant l'hypothèse que très peu de chasseurs fréquentent les secteurs d'une zone où l'orignal est absent, la majorité des jours-chasse s'effectuent presqu'exclusivement dans la portion dite d'habitat potentiel pour l'orignal. Ainsi la pression de chasse réelle aurait plutôt été de 30 jours-chasse/10 km² en 1984. Cette zone subirait, à l'instar de plusieurs autres zones agroforestières et urbaines du sud du Québec, une pression beaucoup trop élevée, ce qui pourrait expliquer le plafonnement actuel et même la régression des populations d'orignaux.

L'offre

La densité d'orignaux de la zone n'a jamais été déterminée précisément par inventaire aérien. Les estimations de la densité sont donc très imprécises puisqu'elles sont estimées à partir de l'effort de chasse et de la récolte par 10 km². Le taux d'exploitation résultant de cette estimation est tout aussi imprécis. Le taux réel d'exploitation pourrait être de 25% et serait alors qualifié d'acceptable dans une perspective de stabilisation de la densité d'orignaux au niveau actuel. Il pourrait aussi être de 35% et, alors, la densité et la récolte déclineraient lentement malgré l'apport d'orignaux des états américains voisins. La rareté d'orignaux rendrait alors la chasse plus difficile et le désintéressement des chasseurs et chasseuses pourrait se traduire par une baisse de la pression de chasse. Il semble que le taux réel d'exploitation se situe plus près de 35% que de 25%. Un plafonnement ou même une régression de la densité à long terme sont donc prévisibles, à moins de réduire la demande ou d'augmenter l'offre par une réglementation appropriée.

La réglementation

Les modalités de chasse n'ont presque pas changé depuis le début des années soixante-dix. La durée de la saison de chasse a fluctué de 9 à 10 jours, entre le début et la mi-octobre. Toutefois, à partir de 1981, la saison de chasse fut retardée de 2 semaines pour se situer entre la mi-octobre et le fin du mois. De plus, depuis 1979, on exige l'annulation de deux permis par prise.

Synthèse et objectifs de gestion

La zone offre un habitat très propice pour l'orignal. Sa capacité de support se situe vraisemblablement entre 10 et 20 orignaux/10 km². En effet, des études réalisées ont révélé des densités de 20 dans certains secteurs non chassés. Dans l'état voisin du Maine où la chasse est contingentée, les densités seraient supérieures à 7 orignaux/10 km². La densité d'orignaux de la zone 4 est par contre estimée à 1,6 orignaux/10 km². Cette valeur, bien qu'estimée indirectement, se situe largement sous la capacité de support présumée de l'habitat. Une chasse excessive et le braconnage seraient responsables de sa stagnation au niveau actuel, bien au dessous de la densité idéale. L'accessibilité routière est importante sur tout le territoire. La pression de chasse, estimée pour la dernière fois en 1984, est très élevée, tout

ZONE 4

comme le taux d'exploitation. La demande excède donc l'offre et il est à prévoir un plafonnement ou même une régression de la densité avec les modalités actuelles de chasse. Il semble donc que, même dans une perspective de stabilisation de la population d'orignaux au niveau actuel, des modalités spéciales de chasse devront être appliquées dans la zone. La densité actuelle étant toutefois bien en dessous de la capacité de support probable de l'habitat, il serait préférable de gérer la population en fonction d'un accroissement des effectifs. Il faudrait toutefois soumettre ce projet à la consultation populaire.

Problèmes	Solutions	Priorité
L'exploitation par la chasse sportive est excessive. La réglementation est inadéquate.	Consulter les usagers sur la possibilité d'accroissement du cheptel et sur les moyens pour atteindre cet objectif.	1
	Modifier la réglementation en fonction des résultats de la consultation.	1
	Déterminer la capacité de support de l'habitat.	2
L'accessibilité routière et l'interpénétration de la ressource et de la population humaine favorisent le braconnage.	Quantifier le braconnage.	2
	Sensibiliser la population à l'importance de leur collaboration pour contrer le braconnage.	1
La demande est en expansion et dépasse de beaucoup l'offre.	Favoriser l'activité sans prélèvement ou faiblement consommatrice.	3

ZONE 5

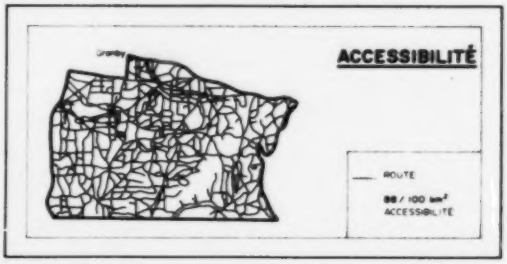

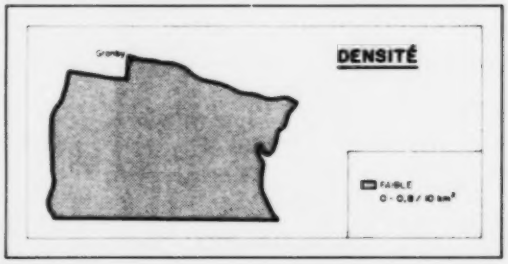

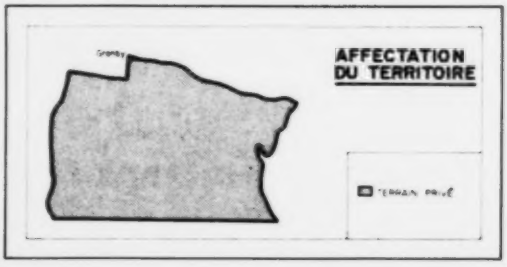

L'habitat

La zone 05 correspond, à toute fin pratique, à la partie boisée et montagneuse des Cantons de l'Est située à l'ouest du Lac Memphrémagog et au sud de la route 112. Elle couvre 2 151 km² dont 1 337 km² constituent l'habitat disponible pour l'orignal. L'accessibilté routière est très importante (88,4 km de route/100 km²) et uniforme, une multitude de chemin parcourant l'ensemble de cette zone mi-forestière, mi-agricole.

La forêt appartient au domaine de l'érablière laurentienne et de l'érablière à bouleau jaune. Elle est dominée par les essences feuillues, quoique, à cause des pertubations passées, la forêt est mélangée pour au moins 50% de sa superficie. Les essences dominantes sont l'érable à sucre, l'érable rouge, le bouleau jaune, le hêtre, le sapin baumier et l'épinette blanche. Moins fréquemment, on rencontre aussi les frênes, l'orme, le tilleul, le pin blanc, la pruche, le melèze et le thuya. Le bouleau à feuille de peuplier et les peupliers sont présents dans les peuplements de transition.

L'exploitation forestière y est peu importante. La coupe de bois, en 1984, a permis la récolte de 16 200 m³ de résineux et 41 110 m³ de feuillus. Avec un rendement moyen estimé à 200 m³/ha, le taux annuel de coupe serait seulement de 0,21% du territoire. On retrouve quand même 52% de jeunes forêts (≤ 40 ans). Les assiettes de coupes sont de petites superficies sauf sur la propriété de la compagnie Domtar au Mont Sutton où les coupes couvrent des aires plus grandes. Aucun autre facteur de perturbation de l'habitat n'est présent, si ce n'est certains exploitants agricoles qui font encore du défrichement. Cette perte d'habitat est probablement compensée par les terres agricoles laissées en friche ou reboisées.

Le cerf de Virginie est très abondant dans la zone 05, la densité atteignant probablement 45 cerfs/10 km² d'habitat. La capacité de support de l'habitat pour l'orignal serait vraisemblablement moyenne, compte-tenu de la présence abondante du cerf de Virginie, de l'âge des forêts, de leur caractère feuillu et de la rareté des perturbations.

La dynamique de la population

À quelques individus près, l'orignal n'occupe pas encore la zone 05 malgré l'expansion de son aire de répartition en Estrie et dans la plaine du St-Laurent. À la suite de l'inventaire aérien des ravages du cerf de Virginie réalisé en 1986 et couvrant la totalité de la zone, aucun ravage d'orignaux n'a été localisé. Le lac Memphrémagog constituant un obstacle naturel à l'est de cette zone, l'orignal commencera à se disperser dans la zone par le nord-est (secteur du parc du Mont-Orford).

La demande

Selon l'étude sur la chasse récréative au gros gibier de 1984, 450 chasseurs auraient fréquenté la zone 05 en 1984, y effectuant environ 3 500 jours-chasse. La majorité de ces chasseurs provenaient probablement de la zone. Les autres chasseurs provenaient pour la plupart de la région de l'Estrie et de la région de Montréal et auraient fréquenté la partie de la zone qui n'est pas gérée par des clubs privés de chasse et pêche.

Il faut toutefois, mettre en doute le partage des jours-chasse entre la zone 05 ouest et la zone 05 est dans l'étude de 1984. Une certaine ambiguïté s'est sûrement glissée parmi les répondants, puisqu'une récolte de 59 orignaux y a été estimée selon le sondage postal alors que le pointage de la récolte déclarée a indiqué qu'aucun orignal n'a été tué dans la zone 05 ouest en 1984.

ZONE 5

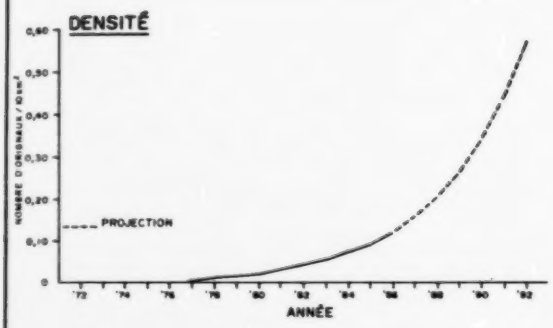

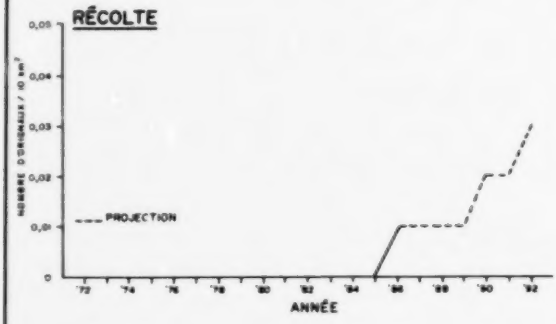

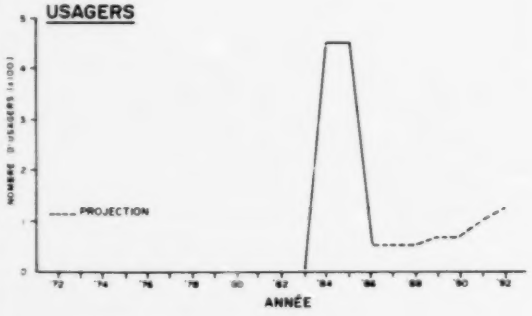

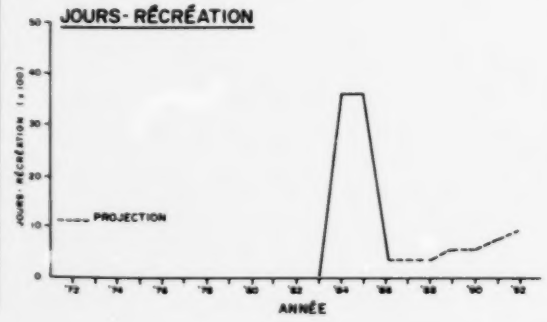

L'offre

La récolte potentielle et réalisée est presque nulle dans cette zone. Une première bête a été récoltée dans la zone 5 en 1986 pendant la chasse à l'arc. Nous estimons que dans le futur, quelques orignaux seront récoltés annuellement pendant cette chasse.

La réglementation

La chasse à l'orignal avec arme à feu a été autorisée dans cette zone en 1984 et 1985 à cause de l'intégration des anciennes zones en 1984. La chasse à l'arc est permise depuis 1984 et constitue le seul type de chasse autorisé depuis 1986. Une première bête a été récoltée en 1986. Deux permis sont annulés par animal récolté.

Synthèse et objectifs de gestion

L'orignal est encore absent ou presque, de ce territoire. Seule, la chasse à l'arc est autorisée depuis 1986 et ne devrait pas entraver outre mesure l'implantation de l'orignal dans cette zone. On espère que la densité atteindra 0,5 orignal / 10 km² en 1992.

Problèmes	Solutions	Priorité
Cette population est trop fragile pour supporter la chasse avec armes à feu.	Ne permettre que la chasse à l'arc seulement.	1

ZONE 6

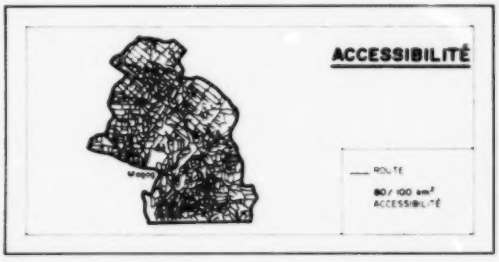

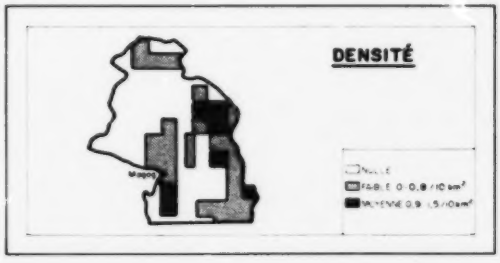

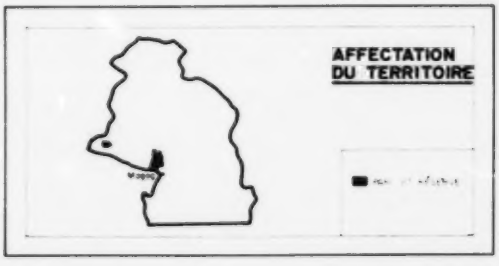

L'habitat

La superficie totale de la zone 6 est de 6 474 km², dont 3 715 km² constituent l'habitat disponible pour l'orignal. L'accessibilité routière est importante (80,5 km de route par 100 km²) et uniforme. La forêt appartient en majeure partie au domaine de l'érablière laurentienne, et sur les hauteurs à celui de l'érablière à bouleau jaune. Elle est dominée par les essences feuillues. Toutefois, à cause de perturbations antérieures (défrichement et coupes de bois), la forêt mélangée occupe au moins 60% de la superficie forestière, quelques ilôts de peuplements conifériens étant aussi présents. Les essences dominantes sont l'érable à sucre, l'érable rouge, le bouleau jaune, le sapin baumier et l'épinette blanche. Les essences secondaires sont le hêtre, les frênes, l'orme, le tilleul, le pin blanc, la prûche, le mélèze et le thuya. Le bouleau à feuille de peuplier et les peupliers sont présents dans les peuplements de transition.

L'exploitation forestière est importante. La coupe de bois a permis, en 1984, la récolte de 238 200 m³ de résineux et de 258 900 m³ de feuillus. Avec un rendement estimé à 200 m³/ha, le taux annuel de coupe serait de 0,67%. On y retrouve 63% de jeunes forêts (≤ 40 ans). Les assiettes de coupe sont de petites et moyennes superficies. Aucun autre facteur de perturbation de l'habitat n'est présent si ce n'est que certains agriculteurs font encore du défrichement. Cette perte d'habitat serait toutefois compensée par les terres agricoles laissées en friche ou reboisées. Le cerf de Virginie est moyennement abondant, la densité étant estimée à 13 cerfs / 10 km² d'habitat. La capacité de support de l'habitat pour l'orignal semble donc très bonne, compte tenu de l'âge des forêts, de leur caractère mélangé et de la répartition des pertubations.

La dynamique de la population

La chasse de l'orignal avec arme à feu n'ayant été autorisée qu'en 1984 et 1985, peu de données sont disponibles pour caractériser la dynamique de la population d'orignaux de cette zone. Les indicateurs reliés à la reproduction semblent indiquer que celle-ci est excellente, caractéristique d'une jeune population en pleine expansion ayant un rapport des sexes très équilibré et dont la densité est nettement sous la capacité de support de l'habitat. Le braconnage y semble moins important que dans la zone voisine 4, mais il n'est pas quantifié. L'absence du loup et la présence d'une population moyenne d'ours noir, laisse croire que la prédation est peu importante. Le taux d'exploitation par la chasse a été estimé à 35% en 1984 et 1985.

En absence de chasse, le taux de croissance annuel de la population d'orignaux de cette zone pourrait atteindre 30%. Cette estimation tient compte d'immigration d'orignaux provenant des états américains voisins et de la zone 4. Avec uniquement la chasse à l'arc permise dorénavant, on estime que la population s'accroîtra et qu'en 1991, la récolte par la chasse à l'arc dépassera la récolte qui aurait alors été possible, si la chasse avec arme à feu et la chasse à l'arc avaient été autorisées entre 1984 et 1991. Le parc du Mont-Orford est situé dans cette zone mais ne constitue pas un centre de dispersion pour l'orignal, la colonisation par cette espèce étant récente et la densité y étant relativement égale au reste de la zone.

Le parc Yamaska est situé dans un secteur non encore occupé par l'orignal. Les petites superficies de ces deux parcs ne leur permettront pas de jouer, dans le futur, un rôle important comme centre de dispersion pour l'orignal.

La demande

Selon l'étude sur la chasse récréative au gros gibier en 1984, 1650 chasseurs et chasseuses auraient fréquenté la zone 6 cette année-là, effectuant environ 10 430 jours-chasse. La pression de chasse en 1984 était de 24 jours-chasse / 10 km². Cette pression est toutefois calculée en tenant compte de la superficie totale de la zone. Or, seulement 57% de cette zone constitue un habitat favorable à l'orignal et seule une fraction de cet habitat était alors occupée. La pression de chasse était donc localement beaucoup plus élevée que ne laisse croire le sondage. Seule la

ZONE 6

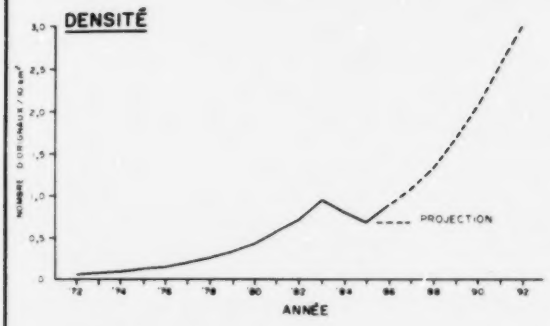

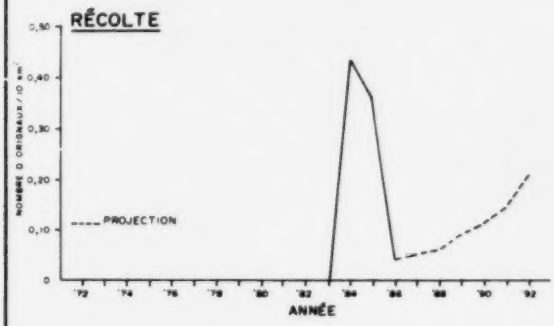

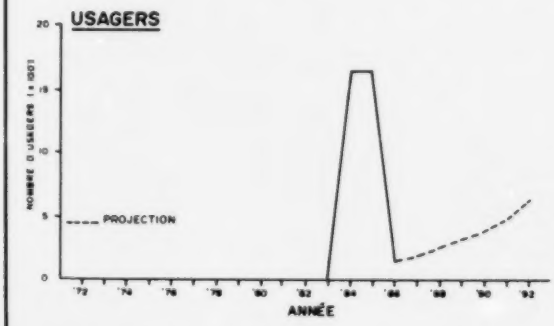

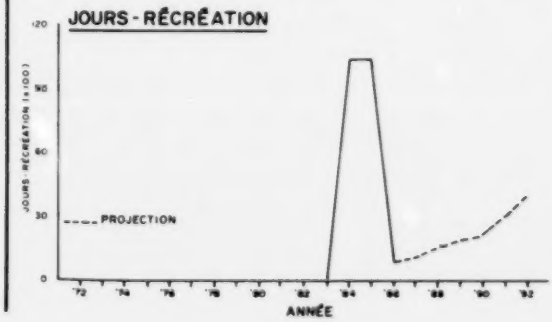

chasse à l'arc devrait être autorisée dans cette zone entre 1986 et 1992. Le nombre d'usagers et d'usagères devrait croître de 140 en 1986 à 630 en 1992. Le nombre de jours-récréation passerait ainsi de 880 en 1986 à 3970 en 1992.

L'offre

En 1984 et 1985, la récolte réalisée dépassait la récolte potentielle même dans une perspective de stabilisation de la population. À partir de 1986, la chasse à l'arc ne prélèvera qu'environ 17% de la récolte potentielle pour la même perspective, permettant alors à la densité de se rapprocher de la capacité de support de l'habitat.

La réglementation

La chasse à l'orignal avec arme à feu a été autorisée dans la zone 6 en 1984 et 1985. La chasse à l'arc a été permise depuis 1984 et constitue la seule chasse de l'orignal depuis 1986. Deux permis sont annulés par animal récolté.

Synthèse et objectifs de gestion

L'orignal s'implante graduellement dans la zone 6. Le taux de croissance annuel en absence de chasse pourrait atteindre 30%. La densité actuelle serait de 0,9 orignaux / 10 km². La capacité de support de l'habitat se situe vraisemblablement entre 10 et 20 orignaux / 10 km². Toutefois, à cause du contexte agricole, urbain, acéricole et autoroutier de cette zone, nous considérons que la densité idéale serait de l'ordre de 6 orignaux / 10 km². Cet objectif provisoire sera réévalué lors de la révision du plan de gestion. Les modalités devraient permettre la croissance de la population d'orignaux. Lorsque la densité aura suffisamment augmenté, la chasse avec arme à feu pourrait être de nouveau permise.

Problèmes	Solutions	Priorité
Cette population est trop fragile pour supporter une chasse avec armes à feu.	– ne permettre que la chasse à l'arc seulement.	1
	– consulter la population de chasseurs et chasseuses sur l'accroissement du cheptel et sur les moyens pour atteindre cet objectif.	1
	– remodifier la réglementation en fonction des résultats de la consultation.	1
L'accès et l'interpénétration de la ressource et de la population humaine favorisent le braconnage.	– quantifier le braconnage.	2
	– sensibiliser les usagerset les usagères à l'importance de leur collaboration pour contrer le braconnage.	1
La demande croît et dépasse de beaucoup l'offre.	– favoriser l'activité sans prélèvement.	2

ZONE 7

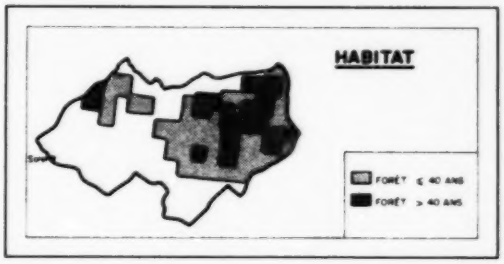

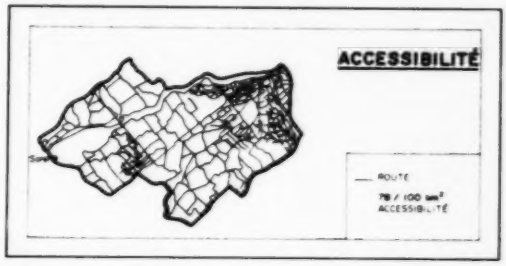

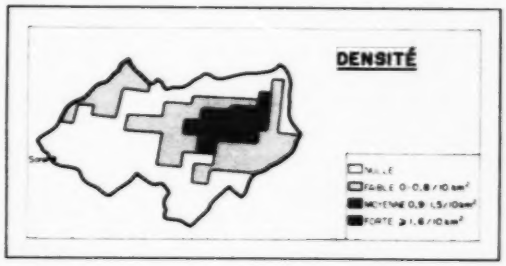

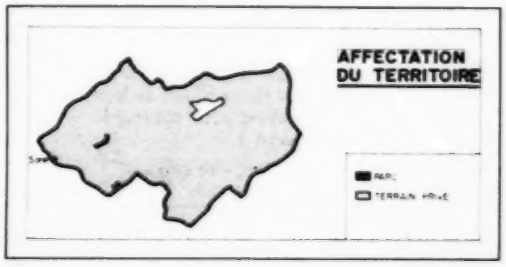

L'habitat

La zone 7, d'une superficie de 10 555 km² (habitat propice = 5 072 km²) située en plein coeur du secteur urbanisé de la Mauricie, est composée de deux macro-habitats très distincts pour l'orignal: la plaine du Saint-Laurent et les contreforts collinéens. La première zone ne constitue pas un habitat de choix pour l'orignal pour plusieurs raisons.

- la vocation agricole du territoire (villes et villages) limite sérieusement la disponibilité de boisés d'envergure, lesquels sont surtout distribués autour des grandes tourbières;
- la proximité de populations humaines nombreuses et la ramification des réseaux routiers font en sorte qu'une partie importante du cheptel est décimée par accident routier.

De part et d'autre de la plaine du Saint-Laurent, tant au nord qu'au sud, s'étendent les contreforts des Laurentides et des Appalaches. Ces paysages constituent une zone de transition entre les secteurs urbanisés et les grandes forêts: l'intégrité de l'habitat est mieux préservée et les rajeunissements des peuplements au moyen de la coupe sont assez généralisés. Les secteurs forestiers de plus grande envergure, souvent contigus aux forêts non-urbanisées, supportent des densités plus élevées d'orignaux.

Les précipitations nivales ne s'accumulent pas suffisamment pour entraver sérieusement les déplacements de l'orignal dans la majeure partie de la zone. Ce phénomène, joint à la durée plus ou moins longue de l'hiver et à la productivité des peuplements forestiers sont favorables à la production et au maintien de populations d'orignaux en bon état.

La dynamique de la population

La zone n'a pas connu de chasse sportive pendant plusieurs années, de sorte qu'aucune statistique n'est disponible pour le territoire. Depuis l'autmone 1984, la chasse à l'arc y est autorisée.

Bien que la densité de la population n'ait jamais été estimée, il semble que l'orignal occupe la majorité des habitats qui lui sont favorables. Il est impossible, pour l'instant, de quantifier la productivité mais certains indices laissent croire que la population a connu une croissance lors des dernières années. La zone est parsemée de routes primaires et secondaires qui traversent plusieurs boisés fréquentés par les orignaux. Les risques de collision sont élevés et les statistiques le démontrent d'ailleurs très bien. Le nombre d'accidents routiers et les plaintes reliées aux problèmes de déprédation ont connu une hausse considérable depuis les dernières années. Depuis 1984, les accidents de la route ont tué deux fois plus d'orignaux que la chasse à l'arc; auparavant, seules quelques mortalités dues à des causes autres que la chasse étaient enregistrées annuellement. La zone n'est pas exemptée d'actes de braconnage; cependant il est peu probable que cette activité menace de façon importante la population. La présence humaine sur tout le territoire rend le braconnage difficile et le citoyen mal intentionné peut facilement être observé et dénoncé. La prédation agit moins fortement dans cette zone étant donné qu'un seul prédateur, l'ours noir, cohabite avec l'orignal, le loup étant absent de ce territoire. Les rapports sur la mortalité des orignaux n'en révèlent aucune reliée à la prédation.

Le développement de l'agriculture, l'urbanisation et l'industrialisation ont supprimé d'importantes superficies d'habitats propices. Tous ces changements ont été défavorables, mais l'interdiction de chasser pendant plusieurs années a permis de préserver un nombre restreint d'individus. La population de la zone a dû compter sur elle-même pour assurer son maintien puisqu'elle est éloignée des secteurs à plus fortes densités. De plus, à l'intérieur ou à proximité de la zone, il n'y a aucun parc ou réserve susceptible de fournir un apport d'individus.

La demande

Seule la chasse à l'arc est permise dans la zone depuis 1984 seulement. La demande n'a été estimée que lors de cette première année de chasse: environ 500 archers avaient fréquenté la zone. Cette année-là, chaque utilisateur a chassé durant 9,2 jours: cette durée moyenne de la période de chasse compte parmi les plus élevées du Québec. Ni les caractéristiques des chasseurs, ni leur provenance ne sont connues: il est cependant possible qu'une proportion importante de ceux-ci fassent partie de clubs d'archers organisés.

ZONE 7

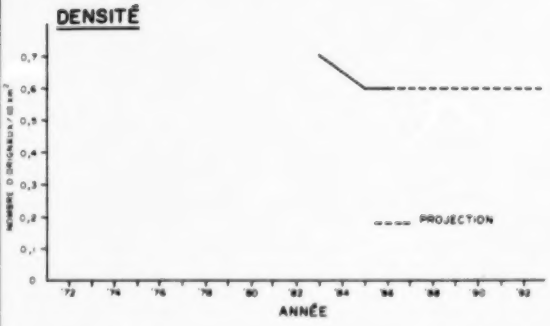

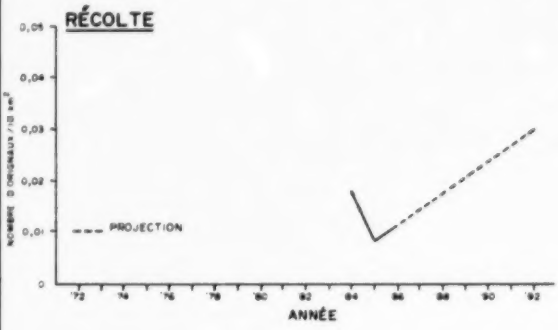

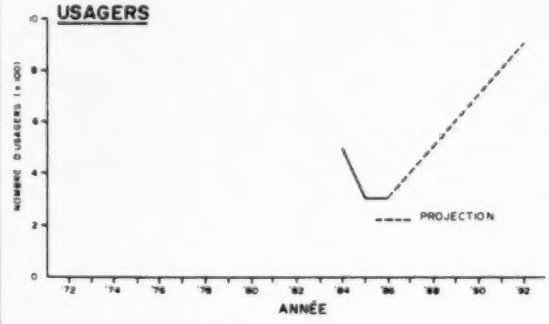

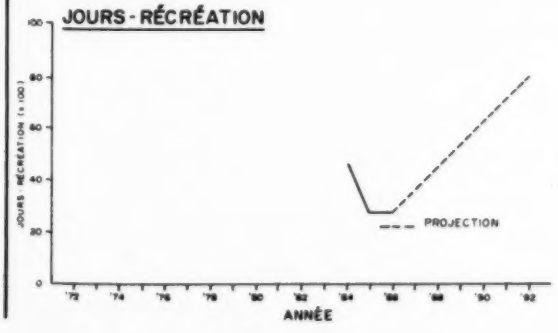

L'offre

L'orignal est abondant dans les habitats qui lui conviennent, particulièrement dans la moitié située à l'est des rivières Saint-Maurice et Bécancour. Sur la rive sud du fleuve, on a estimé, en 1982, une densité minimale de 1,3 orignaux/10 km² dans les secteurs boisés. À l'intérieur des habitats de qualité, l'offre est donc adéquate.

Lors de la première année de l'ouverture de la chasse à l'arc dans la zone, la récolte enregistrée a été de 12 bêtes. L'effort de chasse associé à cette exploitation a été très élevé: 417 jours de chasse par orignal abattu. En guise de comparaison, au cours de la même période, l'effort de chasse dans la zone 6 a été de 103 jours et dans la zone 9, de 49 jours. En 1985, seulement 5 orignaux ont été enregistrés. Il est probable que cette diminution de la récolte dépende plutôt d'une baisse de la pression de chasse que d'une insuffisance de l'offre: les chasseurs à l'arc sont possiblement venus en grand nombre en 1984, attirés par l'attrait de l'ouverture d'une zone auparavant fermée à la chasse. Déçus par le très faible rendement de leurs efforts, ils ne sont peut-être pas revenus en 1985 et ont chassé ailleurs. Parrallèlement, la zone 6, voisine, est la seule où le nombre de bêtes abattues à l'arc a augmenté en 1985. Il est possible que ce phénomène soit conséquent à la piètre qualité de la chasse réalisée en 1984 dans la zone 7, par des archers qui ne la connaissaient pas suffisamment. Ces statistiques de chasse limitées permettent simplement de constater que les accidents routiers sont actuellement plus nombreux que la récolte des archers.

La réglementation

Pendant plusieurs années, la chasse à l'orignal a été prohibée à l'intérieur des zones A1 et E. C'est à partir de ces anciennes zones qu'a été formée la nouvelle zone 7. Lors de ces modifications de limites, une période de chasse à l'orignal a été instaurée. Cette période, d'une durée de 11 jours, n'a connu aucune variation depuis son apparition. L'ouverture a toujours été fixée au premier samedi d'octobre et la fermeture au deuxième dimanche du mois. La réglementation prévoit que seule la chasse à l'arc peut y être pratiquée. La limite de prises y est d'un orignal par groupe de 2 chasseurs.

Synthèse et objectifs de gestion

Le développement de l'agriculture, les nombreux villages, la présence de municipalités importantes et de leurs secteurs industriels ont complètement transformé le paysage de la zone. Tout ce développement a nécessité l'implantation d'un réseau routier étendu et bien ramifié. On compte actuellement 78 km de route par 100 km² de superficie. Les concentrations humaines sont considérables et réparties sur presque l'ensemble du territoire. Les milieux boisés de grande superficie occupent principalement la partie nord du territoire. Il est évident que les populations d'orignaux ont été affectées par les activités humaines, mais l'absence d'exploitation pendant plusieurs années a contribué à sauvegarder un nombre limité d'animaux. Les objectifs de gestion doivent être orientés vers une stabilisation de la population à son niveau actuel. Cependant, comme les accidents routiers tuent deux fois plus d'orignaux que la chasse, la gestion devra viser une diminution des mortalités dues aux accidents et une augmentation de celles reliées à la chasse. Cet objectif pourrait être atteint par un allongement de la période de chasse à l'arc et/ou par une augmentation de la pression journalière dans la zone.

On vise à maintenir environ 0,5 orignal/10 km².

Problèmes	Solutions	Priorité
La mortalité causée par les accidents routiers est plus élevée que la mortalité par la chasse.	Augmenter la pression de chasse afin d'atteindre le niveau de récolte désiré.	1
La capacité de support est mal connue.	Déterminer la capacité de support.	1
L'utilisation non-cygénétique n'est pas organisée.	Évaluer les possibilités de développement de cette activité.	3

ZONE 9

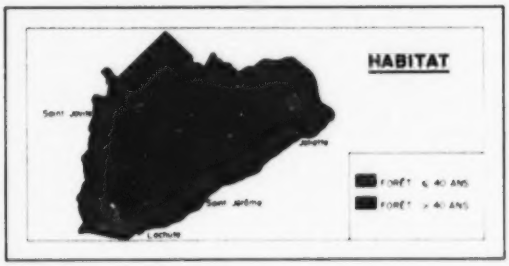

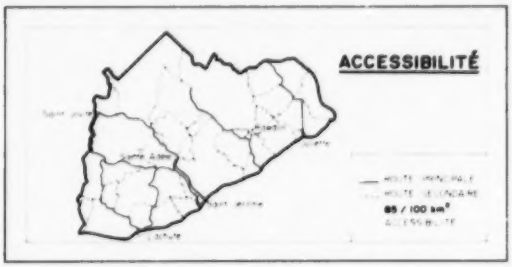

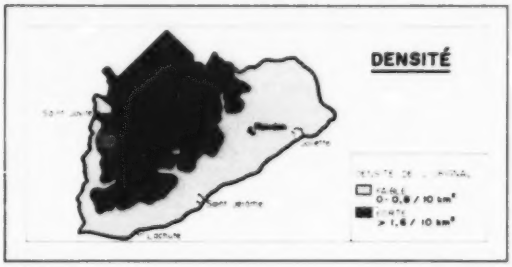

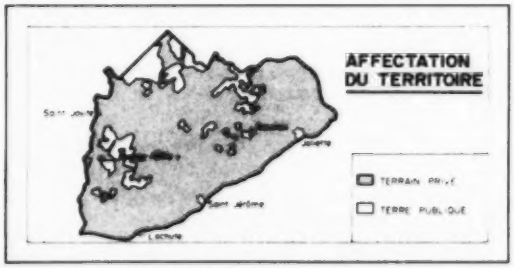

L'habitat

La superficie totale de la zone 9 est de 5 084 km². Cependant, plus de 500 km² ne sont pas propices à l'orignal, étant consacrés principalement à l'agriculture. Ainsi, la superficie d'habitat est de 4 484 km². Les forêts sont surtout constituées de peuplements jeunes d'érablières à bouleaux jaunes sur les sommets des montagnes, alors qu'on retrouve plusieurs enclaves de forêt mélangée dans les vallées. Le relief est accidenté, caractéristique des Laurentides.

À cause du caractère privé du territoire, l'exploitation forestière est limitée en superficie et en fréquence. Cette modalité d'exploitation semble être favorable à l'orignal et encore plus au cerf de Virginie qui est présent dans la zone. Les forêts sont jeunes (<40ans) à 92,5%.

La dynamique des populations

La densité d'orignaux de la zone a pu être estimée à 2,5 animaux par 10 km² lors d'inventaires aériens conduits principalement pur localiser et délimiter les aires d'hivernement du cerf de Virginie. Ainsi, cette évaluation permet de calculer un taux d'exploitation de 9%. Les prélèvements légaux sont effectués exclusivement par les archers. Le braconnage et les accidents routiers sont importants en nombre. Ces facteurs de mortalité situeraient la zone 9 au 2ième rang pour le braconnage et au 1er rang au niveau des accidents routiers si on évalue ces nombres par 1 000 km² de territoire pour chacune des zones de la province. Enfin, Beaucoup d'orignaux de la zone 9 sont rapportés être porteurs de tiques.

La demande

Les chasseurs (2 900 — 1QOP 1985) qui sont actifs dans la zone proviennent en majeure partie de Lachute, de Sainte-Agathe-des-Monts, de Blainville, Saint-Jérôme, de Joliette et du Montréal métropolitain. Ce nombre d'archers devrait augmenter au cours des prochaines années et, par conséquent, la récolte devrait suivre la même tendance: le succès de chasse devrait également augmenter.

L'offre

Il semble évident qu'à eux seuls, les archers ne peuvent prélever le potentiel récoltable d'orignaux de la zone. Ainsi, le potentiel de la zone serait d'environ 200 orignaux alors que les chasseurs en récoltent à peine 100.

La réglementation

Toute chasse à l'orignal dans la zone a été interdite de 1968 à 1980 inclusivement. Depuis 1981, on permet une exploitation annuelle par la chasse à l'arc pendant une période de 14 jours.

Synthèse et objectifs de gestion

Bien que l'habitat, la prédation et le braconnage peuvent être des facteurs limitants pour l'orignal, sa densité devrait s'accroître au cours des cinq prochaines années pour atteindre 3 animaux / 10 km². L'inventaire aérien prévu pour 1989 viendra préciser cette densité.

ZONE 9

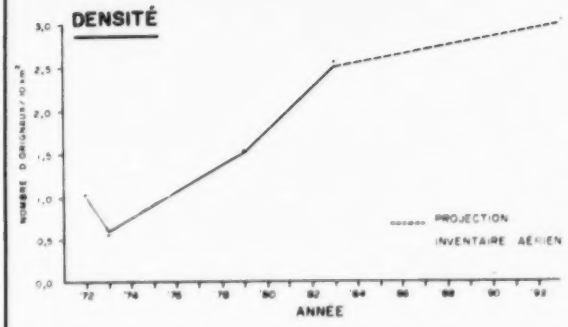

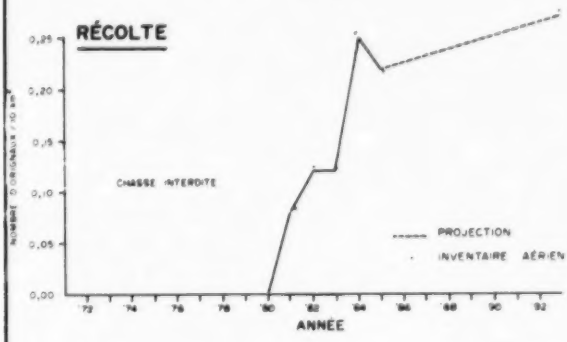

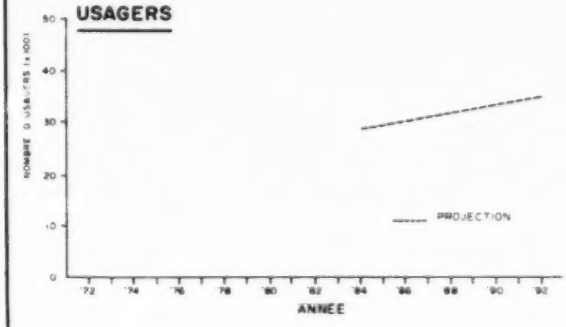

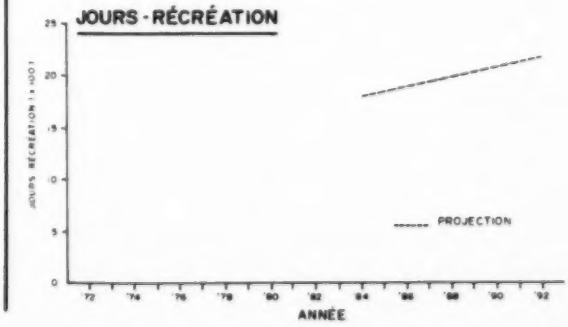

Problèmes	Solutions	Priorité
L'exploitation est adéquate.	Continuer à favoriser la chasse à l'arc et les activités sans prélèvements.	1
La privatisation du territoire limite l'accès à la ressource.	Informer et éduquer les divers intervenants.	1
La disponibilité et la proximité de la ressource avec la population favorisent le braconnage.	Quantifier le braconnage.	2
	Favoriser l'implication des usagers pur contrer le braconnage.	1

ZONE 10

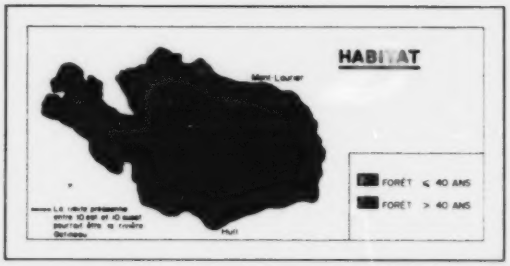

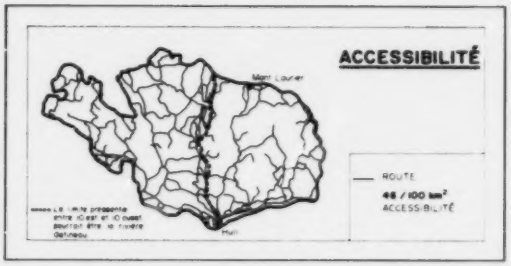

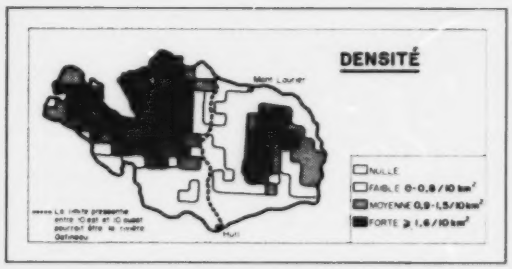

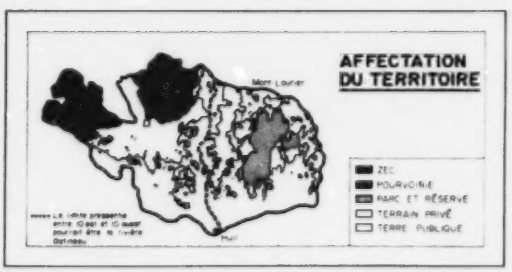

L'habitat

La zone 10 s'étend sur 21 590 km² et on évalue l'habitat disponible à 19 300 km² à l'extérieur des parcs et réserves. La zone est largement dominée par la région forestière des Grands lacs et du Saint-Laurent. Dans les peuplements de plus de 40 ans, la strate d'alimentation de l'Orignal est constituée surtout par le Noisetier à long bec, l'Érable à épis, le Viorne à feuilles d'aulne et le Viorne cassinoïde.

Les principaux facteurs de perturbation de la forêt sont la coupe forestière et les épidémies d'insectes. Depuis quelques années les dégâts causés à la forêt par les feux régressent, grâce à une technologie de pointe qui permet de détecter rapidement les débuts d'incendie et d'intervenir promptement. L'Orignal partage, en partie, l'habitat disponible avec le Cerf de Virginie; les deux espèces ne sont cependant pas totalement sympatriques. En effet, la distribution du Cerf se limite principalement aux basses terres (<300 mètres) qui reçoivent moins de 200 cm de neige. La barrière écologique entre les deux espèces pourrait bien être accentuée par la présence d'un parasite (le ver des méninges) commun et innofensif chez le Cerf, mais qui peut être fatal pour l'Orignal.

Des études récentes montrent qu'en l'absence de chasse et de prédateurs, l'Orignal peut atteindre une densité dix fois supérieure à celle de la zone 10 sans que la quantité de nourriture se révèle un facteur régulateur. Bien entendu, là où le Cerf est présent et abondant, l'habitat ne pourrait supporter une telle densité.

La dynamique des populations

Le niveau de reproduction observé chez les orignales de la région semble comparable aux meilleurs niveaux rapportés ailleurs au Québec ou à l'extérieur. Le pourcentage relativement élevé d'orignales primipares de deux ans et le taux élevé d'ovulations multiples chez les orignales de 2,5 ans et plus indiquent que ces dernières ont accès à une nourriture de qualité. Toutefois, durant la période de 1981 à 1985, il y a eu en moyenne 52 faons / 100 femelles dans la récolte. L'écart observé entre le taux d'ovulation et le nombre de faons / 100 femelles à l'automne suivant met en évidence l'importance de la mortalité péri-natale chez les faons.

Des études récentes suggèrent que les prédateurs jouent le rôle de régulateur dans la dynamique de population. Des études en cours démontreront sans doute l'importance relative de l'influence du Loup et de l'Ours noir dans ce processus de régulation.

La récolte record enregistrée en 1984 (895 orignaux) était prévisible puisque les orignaux dans la partie est de la zone 10 n'avaient pas été chassés depuis neuf ans. Cette année-là, il fut estimé qu'un orignal sur quatre avait été prélevé par la chasse sportive. En 1985, la récolte, dans la partie est de la zone, a chuté de 40 pour cent. La réserve Papineau-Labelle (1667 km²) et la zone 9, où seule la chasse de l'Orignal à l'arc est permise, jouent le rôle de centre de dispersion et peuvent contribuer à stabiliser la récolte dans cette partie très accessible de la zone.

Dû à un habitat plus propice et à une accessibilité plus réduite, l'ouest de la zone supporte une densité d'orignaux plus forte. Près de la moitié de cette section de la zone est occupée par des Zecs où la densité moyenne après la chasse s'établit à 1,7 orignal / 10 km². Le taux de prélèvement qu'on y a effectué en 1985 était de 22 pour cent. Une Zec avait une saison de chasse de plus courte que celle permise dans la zone. Outre la chasse sportive qui constitue la cause de mortalité la plus importante, une dizaine d'orignaux sont victimes annuellement d'accidents routiers. De plus, un minimum de 21 orignaux furent braconnés en 1984. Ce chiffre ne représente, bien entendu, qu'une fraction du nombre réel d'orignaux abattus illégalement. Par ailleurs, les orignaux comme tous les autres animaux peuvent contracter diverses maladies virales, bactériennes ou parasitaires.

La demande

Comme pour l'ensemble des zones de chasse de la province de Québec, la demande dans la zone

ZONE 10

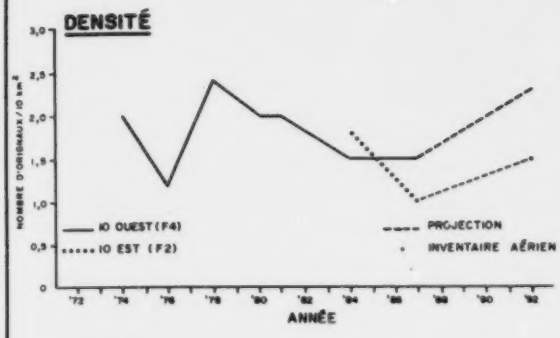

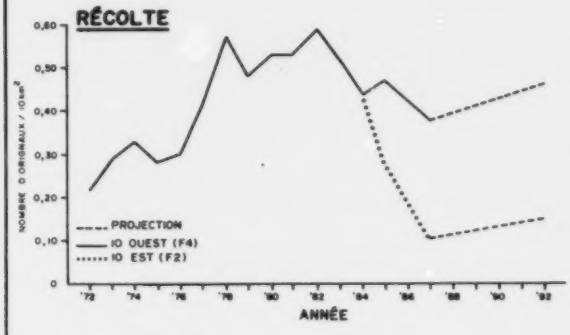

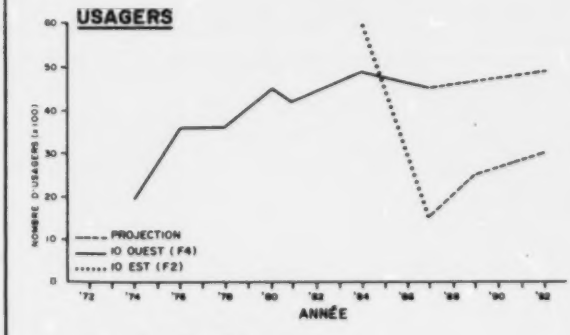

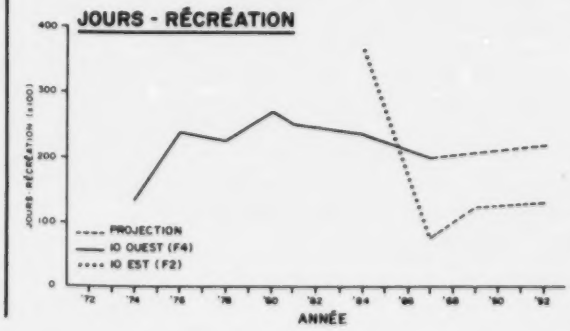

continue de croître alors que l'offre est déjà prise. Jusqu'en 1983, la chasse à l'Orignal n'était autorisée que dans la partie ouest (anciennement F4) de la zone. Deux ans plus tôt, un sondage révélait que cette partie de la zone était fréquentée par 4 250 chasseurs d'orignaux qui consacraient 5,9 jours à la pratique de la chasse. En 1984, cette même partie de la zone accueillait 4 900 chasseurs qui consacraient cependant 1 journée de moins à la poursuite de leur gibier.

L'autorisation d'abattre un orignal dans la partie est de la zone a permis à 5 900 chasseurs d'exercer leur privilège. Dans son ensemble, la zone est maintenant fréquentée par 10 800 chasseurs, lesquels consacrent 61 000 jours-récréation.

L'offre

Les estimations de population d'orignaux basées sur le niveau de récolte et sur l'effort de chasse provenant de sondages, indiquent une tendance à la baisse de la densité des orignaux dans la zone (à l'exclusion de la réserve Papineau-Labelle et du Parc de la Gatineau). Même si la récolte a connu des niveaux records en 1984 et en 1985, ceux-ci sont attribuables à l'ouverture de la partie est de la zone. Dans cette partie de la zone, la réserve Papineau-Labelle a joué depuis 1971 le rôle de centre de dispersion de l'Orignal. D'après un inventaire aérien réalisé en 1984, la population d'orignaux de cette réserve fut estimée à 1 000 bêtes. La réserve Papineau-Labelle (1 667 km²) est la seule entité territoriale où l'offre n'est pas prise.

En 1984, malgré un prélèvement de 860 orignaux, la récolte réalisée fut inférieure de 20 pour cent à celle qui pourrait être effectuée si la densité résiduelle était maintenue au niveau qui permet une récolte maximale soutenue.

La réglementation

De 1972 à 1983, la durée de la saison de chasse dans la section ouest de la zone (antérieurement F4 et une partie de J1) fut de 9 jours. Exceptionnellement en 1973, elle fut de 10 jours. Durant la même période l'ouverture de la saison de chasse la plus hâtive fut le 25 septembre. Ce n'est qu'après 1980 que l'ouverture des saisons fut reportée systématiquement durant la deuxième quinzaine d'octobre.

En 1980, une saison spécifique de chasse de l'orignal à l'arc fut autorisée dans la partie ouest de la zone, entre le 20 et le 28 septembre. Par la suite elle fut réduite d'une journée et déplacée de manière à ce qu'elle se termine la journée précédant la saison de chasse avec arme à feu. En 1980, les quatre Zecs de la zone ont permis à leurs utilisateurs de chasser l'Orignal à l'arc. Cinq ans plus tard, seulement deux Zecs offraient encore une saison de chasse à l'arc.
Outre le raccourcissement des saisons de chasse qui vise essentiellement à réduire le taux de prélèvement des orignaux, l'imposition d'un décret rendant obligatoire un permis de groupe toucha également l'ouest de la zone ouest en 1979. Les Zecs étaient soumises à cette modalité. L'année suivante, cette réglementation fut adoucie; on obligea tout simplement les chasseurs à annuler deux permis par orignal abattu.

Depuis 1982, deux Zecs ont adopté des mesures en vue de réduire la longueur de la saison de chasse d'au moins une journée par rapport à la zone. Mais seulement une a persisté dans ses efforts.

Synthèse et objectifs de gestion

La saine gestion de l'Orignal de la zone est rendue difficile par l'hétérogénéité du territoire concernant la densité des orignaux, la densité des Cerfs de Virginie, l'habitat et l'accessibilité. Ainsi des modalités de chasse jugées adéquates dans une partie de la zone seraient taxées de libérales ou de conservatrices dans l'autre.

À l'exception de la réserve Papineau-Labelle, l'offre est déjà prise. Cependant, la situation est moins dramatique dans la partie ouest de la zone puisqu'un fort pourcentage du territoire supporte une densité supérieure à 1,6 orignal / 10 km². Malgré cela, la densité, en 1984, était inférieure de 40

ZONE 10

pour cent à l'objectif qui permettrait d'effectuer une récolte maximale soutenue. Il s'agit donc d'imposer aux chasseurs une contrainte supplémentaire à une saison de chasse déjà courte de manière à limiter la récolte à 375 orignaux. Toutefois, une mesure douce, appliquée à l'ouest de la zone, serait presque sans effet dans l'est. Un contexte particulier occasionné par une grande accessibilité à la ressource et par un habitat déjà utilisé par une population de Cerfs en expansion créent une situation défavorable au maintien d'une population stable d'orignaux à l'extérieur de la réserve Papineau-Labelle. Afin de favoriser une productivité maximale à l'intérieur de la réserve, il serait souhaitable d'y exercer une chasse modérée afin de maintenir la densité au voisinage de 5 orignaux / 10 km². À l'extérieur de la réserve, une densité de 1,5 orignal / 10 km² devrait être un objectif réaliste à viser.

Problèmes	Solution	Priorité	
		10 ouest	10 est
La réglementation actuelle concernant la chasse sportive est inadéquate	Établir une chasse sélective, modèle Colombie Britanique	1	—
	Synchroniser l'ouverture de la saison de chasse avec armes à feu avec celles des zones 11, 12, 15	2	2
	Interdire la chasse à l'Orignal avec armes à feu	—	1
Capacité de support du milieu est mal connue	Déterminer la capacité de support	1	2
La prédation semble limiter l'offre	Vérifier comment l'offre peut s'accroître en favorisant l'exploitation accrue des prédateurs	2	3
Le potentiel de récolte n'est pas pleinement utilisé	Introduire une chasse contigentée dans la réserve Papineau-Labelle	—	1
L'utilisation non cynégétique n'est pas organisée	Stimuler le développement de cette activité (Papineau-Labelle)	—	2
Le braconnage diminue l'offre	Sensibilier les usagers(ères) de l'espèce à l'importance de leur collaboration pour contrer le braconnage	1	1
Les prélèvements faits par la chasse d'alimentation ne sont pas mesurés	Développer un mécanisme de suivi annuel des prélèvements	2	3
Les relations Orignal-Cerf de Virginie sont mal connues	Déterminer l'occurence du ver des méninges chez le Cerf de Virginie	2	1

ZONE 11

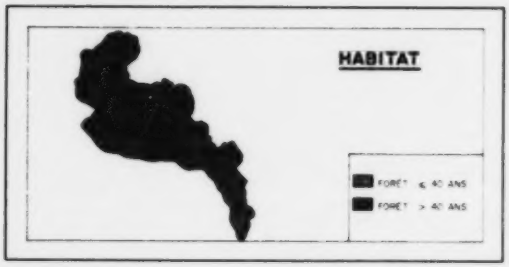

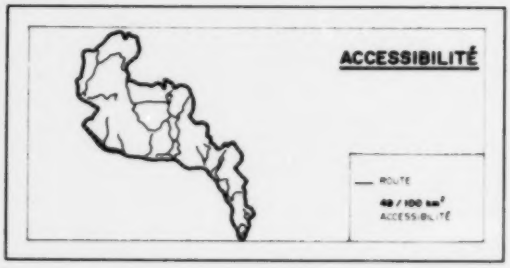

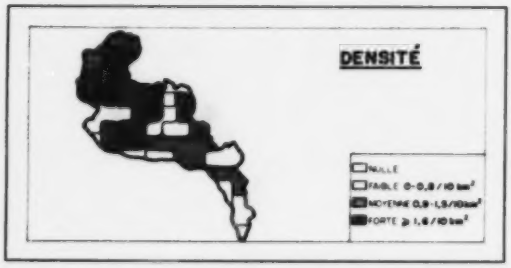

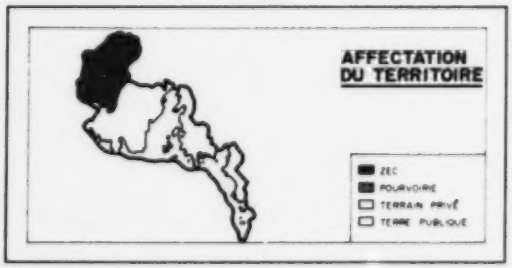

L'habitat

La zone 11 occupe une superficie totale de 5 400 km² mais l'habitat propice à l'orignal se restreint à 4 600 km². La forêt qui s'y trouve fait la transition entre la région forestière des Grands lacs et du St-Laurent et la région forestière boréale. Les essences feuillues dominantes sont l'Érable à sucre, le Hêtre et le Bouleau jaune. Les Peupliers et le Bouleau blanc colonisent les sites perturbés. Ces essences sont souvent associées selon la nature du sol au Sapin baumier, à l'Épinette blanche. Le Noisetier à long bec, l'Érable à épis et le Viorne cassinoïde sont les principales essences disponibles.

Les principaux facteurs de rajeunissement de la forêt sont les coupes forestières et la Tordeuse des bourgeons de l'Épinette. Puisque les propriétés privées occupent le tiers de la zone, les coupes à blanc sur de grandes superficies se limitent au voisinage du réservoir Baskatong et à la Zec Petawaga. Dans les faits, les opérations d'envergure visent principalement les essences feuillues pour en faire le "déroulage" ou le sciage. L'Orignal et le Cerf de Virginie se partagent la zone; le premier étant surtout confiné au nord-ouest de la zone, le second au sud-est. Les principaux ravages de cerfs occupent des territoires de faible élévation (< 300 m) qui reçoivent moins de 200 cm de neige annuellement. La zone est très accessible. Seuls quelques secteurs de la Zec Petawaga présentent quelques difficultés d'accès à la ressource. À part la centaine de kilomètres carrés occupés par les cerfs en hiver, l'habitat ne présente pas de contrainte sérieuse à l'implantation d'une population stable d'Orignaux.

La dynamique des populations

Une étude récente a démontré que le taux d'ovulation observé chez les orignales adultes des zones de chasse du centre du Québec se compare avantageusement aux taux les plus élevés rapportés dans la littérature. Cependant, le nombre de faons par 100 orignales abattues dans la zone indique une différence significative avec celui qui est rapporté pour les zones du sud de la province (1, 2, 3, 4) alors que le pourcentage de femelles en lactation est à peu près le même, pour toutes les zones. Ces observations laissent croire que la mortalité des faons entre la naissance et l'automne est probablement plus élevée dans les zones de chasse du centre. En conséquence, la productivité nette de l'Orignal dans la zone 11 est moyenne et comparable à celle des zones avoisinantes.

Dû à sa situation géographique par rapport au bassin de population de la région de Montréal, la zone, avec une pression de chasse de 3,7 jours-chasseurs x km², occupe le troisième rang au Québec pour l'achalandage. L'Orignal y est donc fortement exploité. D'après des estimations de densité obtenues à partir de la récolte et de l'effort de chasse, le taux d'exploitation de l'Orignal aurait été de 23 pour cent en 1984. Il est fort probable que ce taux représente un minimum puisque toutes les densités calculées à partir de l'effort de chasse seulement depuis 1976 ne dépassent pas 1,1 orignal x 10 km². La cause de mortalité la plus importante, et de loin, est celle occasionnée par la chasse sportive. Bien sûr, la récolte illégale non enregistrée est par définition difficile à évaluer mais elle ne peut être tenue responsable de la faible densité de l'Orignal car, dans les zones voisines où la chasse à l'Orignal fut interdite, la densité des orignaux était plus élevée. Pourtant ces zones présentent des caractéristiques semblables d'accessibilité et d'achalandage.

Jusqu'en 1984, la zone a bénéficié d'une situation privilégiée. En effet, plusieurs territoires adjacents à la zone ont pu jouer le rôle de centre de dispersion de l'Orignal vers la zone 11. Ces territoires sont les zones 9 et 10 est, le parc du Mont-Tremblant et la réserve La Vérendrye. En 1985, la récolte a chuté d'environ 17% et pourrait continuer de baisser; la zone étant privée d'un apport d'Orignaux de la zone 10 est qui est maintenant chassée. La récolte dans la Zec Petawaga est plutôt stable de même que la densité des Orignaux après la chasse. En 1985, 39 pour cent des orignaux abattus dans la zone provenaient de la Zec où le taux d'exploitation est d'environ 19%. La Zec bénéficie d'un apport d'orignaux provenant de la réserve La Vérendrye située à proximité.

La demande

Jusqu'en 1978, la demande fut à l'image de celle observée pour l'ensemble des zones de chasse. Durant cette même année, 4 137 chasseurs ont consacré 5,9 jours de chasse à la poursuite de leur gibier favori. Par la suite, le nombre de chasseurs s'est stabilisé à environ 3 000 et leur succès de chasse n'a pas dépassé 6 pour cent.

En 1985, si les chasseurs qui ont abattu un orignal sont représentatifs de l'en-

ZONE 11

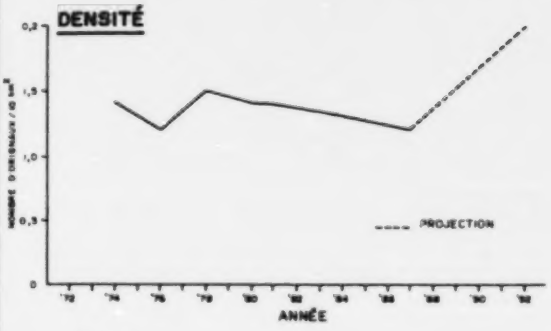

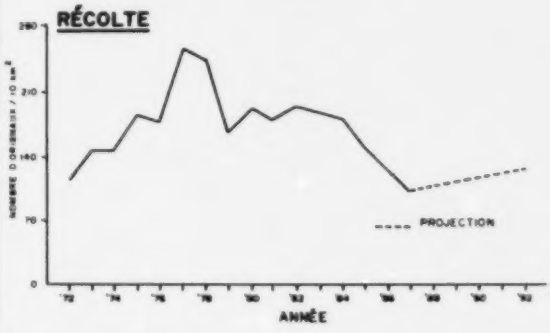

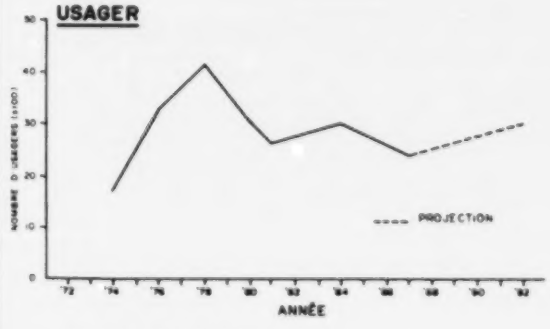

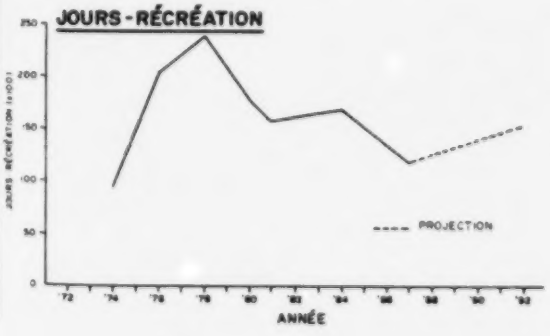

semble de la clientèle qui fréquente la zone, les chasseurs de Mont-Laurier et de la région métropolitaine représentaient près de 60 pour cent des utilisateurs. Toutefois, malgré la pression de chasse élevée qu'on y observe, la zone est fréquentée par seulement 2 pour cent des chasseurs d'orignaux de l'ensemble du Québec.

L'offre

Depuis 1978, la tendance de la population résiduelle d'orignaux est à la baisse, indiquant que l'offre est déjà prise et même plus. Bien que l'exploitation de l'Orignal ne soit pas uniforme, seule la Zec Petawaga ne montre pas de signes de surexploitation. Depuis que l'exploitation de l'Orignal est permise dans la zone 10 est, il est raisonnable de croire que la récolte ne dépassera pas le niveau moyen (179 orignaux) observés entre 1980 et 1985. Cependant la récolte des orignaux pourrait être égale à celles enregistrées en 1977 et 1978 si la densité résiduelle était de 2,7 orignaux x 10 km².

La règlementation

Dû à la grande accessibilité du territoire, la réglementation fut relativement conservatrice depuis 1972. En effet, les saisons de chasse ont toujours été de neuf jours, sauf en 1973 et en 1977 alors qu'elles s'étendaient sur 10 jours. Avant 1981, l'ouverture des saisons de chasse était plutôt hâtive variant du 25 septembre au 13 octobre. Depuis ce temps, c'est le 15 octobre ou dans les jours suivants que s'est faite l'ouverture des saisons. En 1979, la Zec Petawaga fut annexée à la zone. En revanche, la zone perdit quelques centaines de km² compris entre le nord du lac Piscatosine et la route 309, au nord ouest de Sainte-Anne-du-Lac. Durant cette même année, le permis de groupe fut en vigueur. L'année suivante le permis de groupe fut modifié par des modalités moins contraignantes pour les chasseurs mais moins efficace pour diminuer la récolte d'orignaux. En 1981, les chasseurs à l'arc ont bénéficié d'une première saison exclusive d'une durée de 7 jours précédant immédiatement la saison de chasse avec armes à feu. En 1984 et en 1985, elle fut allongée de 7 jours. La Zec Petawaga ne s'est jamais prévalue d'une saison de chasse à l'arc et de son droit d'imposer aux utilisateurs une saison de chasse avec armes à feu plus courte que celle de la zone.

Synthèse et objectifs de gestion

Les orignaux de cette zone sont particulièrment vulnérables parce qu'ils sont facilement accessibles sur plus de 80 pour cent du territoire. Par ailleurs l'habitat présente un bon potentiel et la densité d'orignaux qu'on y trouve après la chasse est bien en deça de ce que l'habitat peut supporter. La présence du Cerf de Virginie dans trois ravages importants de la zone ne constitue pas une entrave à l'expansion des populations d'orignaux.

Compte tenu de l'influence que pourraient avoir les orignaux des territoires avoisinants plus densément peuplés, un objectif réaliste de densité d'environ 2,0 orignaux x 10 km² pourrait être atteint sur une période de cinq ans, en modifiant les modalités de chasse de manière à ce que la récolte soit ramenée dès la première année à 100 bêtes et qu'elle augmente progressivement par la suite jusqu'à 125 orignaux.

Problème	Solution retenue	Priorité
La réglementation actuelle concernant la chasse sportive est trop permissive.	Établir une chasse sélective, modèle Colombie Britannique	1
	Synchroniser l'ouverture de la saison de chasse avec armes à feu avec celle des zones 10, 12 et 15	2
Capacité de support du milieu est mal connue	Déterminer la capacité de support	3
L'utilisation non cynégétique n'est pas organisée	Stimuler le développement de cette activité chez les pourvoyeurs	2
Le braconnage diminue l'offre	Sensibiliser les usagers(ères) de l'espèce de leur collaboration pour contrer le braconnage	1
Les prélèvements faits par la chasse d'alimentation ne sont pas mesurés	Développer un mécanisme de suivi annuel des prélèvements, spécialement dans la Zec Petawaga	2

ZONE 12

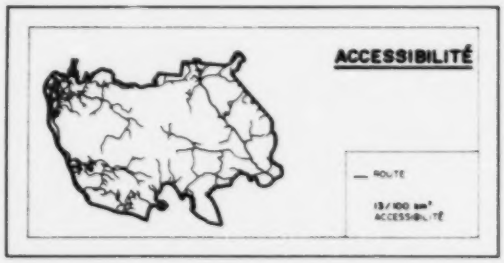

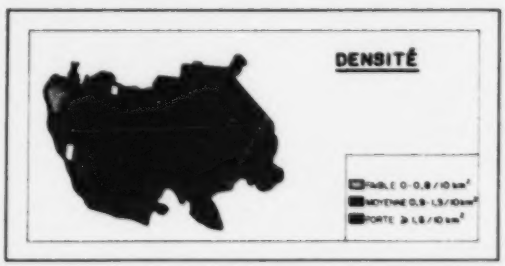

L'habitat

La zone 12 couvre un territoire de 20 609 km². La superficie de l'habitat disponible pour l'orignal y est de 18 500 km². Au Témiscamingue, la forêt se compose principalement d'essences feuillues. L'érablière à bouleau jaune domine la forêt décidue alors que la forêt mélangée est représentée par la sapinière à bouleau jaune. Au nord et au nord-est, le domaine climacique est représenté par la bétulaie à bouleau jaune ou le bouleau à papier, le bouleau jaune, le peuplier faux-tremble et l'érable à sucre composent 53% des arbres. Les essences résineuses telles le sapin baumier, l'épinette blanche et noire, la thuya de l'est, le pin gris et rouge et le pin blanc représentent le reste du volume. Dans la partie est et nord de la zone, parmi les résineux, l'épinette noire domine les autres espèces (32% du volume).

L'exploitation forestière se pratique sur l'ensemble du territoire. Au Témiscamingue, la coupe à diamètre limite et d'éclaircie sur de petites superficies sont une pratique fréquente. Le taux annuel de coupe est de 80% du volume marchand disponible et la récolte annuelle totalise 400 000 m³. La forêt est en bonne partie âgée (46%).

L'habitat de l'orignal a subi de nombreuses altérations par le feu, les coupes, les chablis, les épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette et la mort en cime du bouleau.

Le Cerf de Virginie est présent au Témiscamingue, surtout près de la rivière des Outaouais, et en petit nombre. Le caribou se retrouve occasionnellement dans la partie nord de la réserve de La Vérendrye.

La capacité de support de l'habitat est supérieure aux besoins de la population d'orignaux. Les essences broutées par l'orignal sont abondantes et le mode d'exploitation forestière permet de conserver des aires de résineux adéquates pour le confinement des bêtes en hiver.

La dynamique des populations

La population d'orignaux de la zone présente une reproduction faible. Durant l'hiver 1979, seulement 16 faons par 100 femelles ont été inventoriés. De même, les faons sont peu représentés dans la récolte : au cours des cinq dernières années, on a compté 24 faons par 100 femelles. Le taux de lactation à l'automne (48%), est lui aussi faible. La proportion d'animaux âgés de 1,5 an, dans la récolte est basse, soit 30%. Ces données démontrent que la reproduction est déficiente. La prédation par le loup et l'ours noir en serait la principale cause.

Le taux d'exploitation a varié depuis 1979, passant de 13% à 18% en 1981, à 19% en 1985. Le braconnage semble faible mais aucune donnée précise n'existe. Le nombre d'orignaux abattus par les communautés algonquines est inconnu. Le nombre d'orignaux, victimes de la prédation et enregistrés à la fiche du gros gibier, a subi une légère hausse depuis 1982. À l'inverse, le nombre d'orignaux victimes d'accidents routiers a baissé depuis la même année.

Les orignaux du Témiscamingue et d'une partie de l'Abitibi présentent le plus fort taux de contamination par le cadmium au Québec. Actuellement, il ne semble pas que la santé des animaux en soit affectée.

La réserve de La Vérendrye, d'une superficie de 12 449 km², constitue un centre de dispersion vers la partie est du Témiscamingue et vers les aires attenantes des zones 10, 11, 13 et 14.

La demande

Les chasseurs sportifs représentent la principale clientèle utilisatrice de l'orignal. En 1984, elle était évaluée à près de 9 000 individus. La pression de chasse atteint 33 j.-chasseurs/10km², et le succès 13%. Dans la réserve de La Vérendrye, un peu plus de 1 000 chasseurs pratiquent leur activité, annuellement. La pression n'est que de 3,2 j.-chasseurs/10 km² et le succès se situe à 39% depuis 1983. Trois Zecs, localisées au sud du Témiscamingue, délimitent un teritoire de 3 252 km². La pression de chasse varie de 19 à 34 j.chasseurs par 10 km² et le succès de 14% à 26% par groupe de chasseurs. Huit pourvoiries concessionnaires offrent des services pour la pratique de la chasse à l'orignal dans la zone. Elles sont toutes situées à la partie sud, dont deux au Témiscamingue et 6 en Outaouais. Au total, ces pourvoiries couvrent 1 158 km².

Les chasseurs à l'arc sont peu nombreux par rapport aux chasseurs à la carabine, mais leur nombre semble augmenter graduellement. Le succès de chasse de ces sportifs est d'environ 2%. Seulement 6 orignaux ont été abattus à l'aide de cette arme en 1985.

La population autochtone est composée de 5 communautés de la nation algonquine, totalisant 1 000 habitants. Elle pratique la chasse d'alimentation. Quant à la clientèle sportive elle provient de l'Outaouais (31%), de la grande région de Montréal (23%), de l'Abitibi-Témiscamingue (14%) et des autres régions du Québec. Les non-résidents du Québec représentent 6% des chasseurs.

ZONE 12

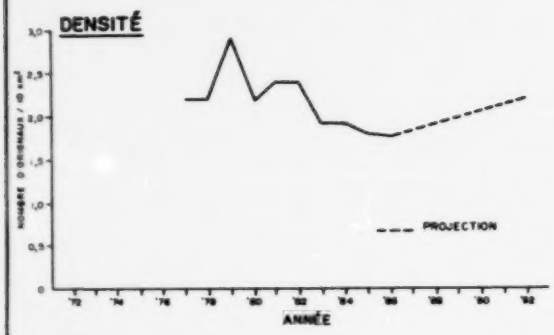

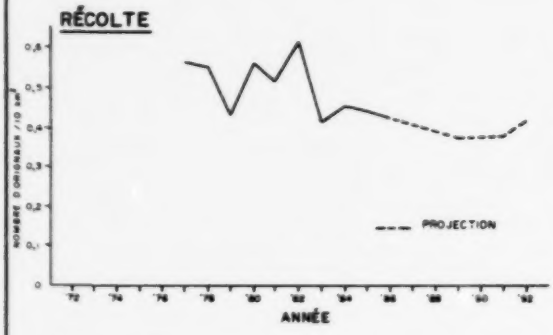

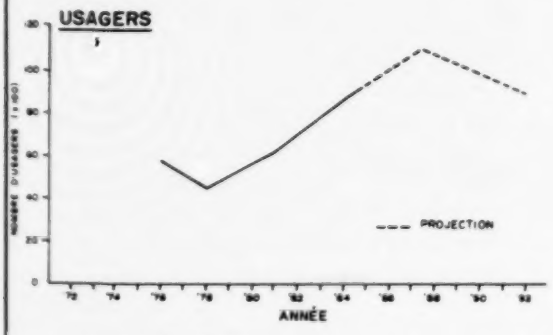

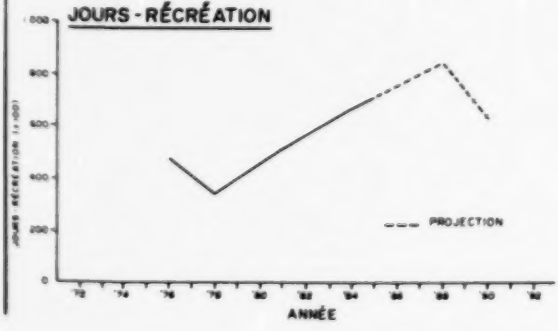

L'offre

La récolte réalisée dans toute la zone atteint 1 000 orignaux, moyenne des cinq dernières années. Dans la réserve de La Vérendrye, plus de 150 orignaux sont récoltés annuellement depuis 5 ans. La récolte faite par les autochtones est inconnue. Le taux d'exploitation est élevé, 19%. La pression de chasse a augmenté, alors que la récolte et la densité d'orignaux diminuent. Dans ces conditions, la demande dépasse l'offre. Il serait donc souhaitable que la demande soit réduite pour stabiliser la population d'orignaux et freiner cette tendance à la baisse.

La réglementation

La saison de chasse dure 16 jours pour l'arme à feu et 11 jours pour l'arc. La saison de chasse à la carabine débute la première ou deuxième semaine d'octobre, alors que la chasse à l'arc précède. Trois jours séparent les deux saisons. La saison ne dure toutefois que 9 jours dans les trois Zecs de la zone. Dans la réserve de La Vérendrye, la chasse se déroule de la mi-septembre à la mi-octobre.

Synthèse et objectifs de gestion

Les résultats d'inventaire et les statistiques de chasse démontrent que la population est en baisse de façon marquée depuis 1983 (30%). Le succès de chasse demeure encore intéressant même si la pression augmente. Il devient nécessaire de réduire la récolte afin de stabiliser la population, puisque la tendance à la baisse se manifeste depuis 4 ans. Le taux d'exploitation est élevé et la reproduction est déficiente.

Après une consultation menée auprès des intervenants, il a été convenu que la saison de chasse sera raccourcie de 16 à 9 jours à compter de 1988. Cette décision arrive cependant un peu en retard. Il faudra parallèlement augmenter la récolte d'ours noir et de loup. La densité devrait légèrement dépasser 2 orignaux/10 km² en 1992.

Problèmes	Solutions	Priorité
La réglementation actuelle concernant la chasse sportive est inadéquate.	Modifier la réglementation en vue d'une diminution de 10% de la récolte.	1
La capacité de support du milieu est mal connue.	Déterminer la capacité de support.	2
La prédation semble limiter l'offre.	Vérifier comment l'offre peut s'accroître en favorisant l'exploitation accrue des prédateurs.	1
L'utilisation non cynégétique n'est pas organisée.	Encourager le développement.	3
Le braconnage diminue l'offre.	Quantifier l'importance du braconnage et tracer le profil des braconniers.	2
	Sensibiliser les usagers à l'importance de contrer le braconnage.	1
Les prélèvements faits par la chasse d'alimentation ne sont pas mesurés.	Développer un mécanisme de suivi annuel des prélèvements auprès des Algonquins.	1

ZONE 13

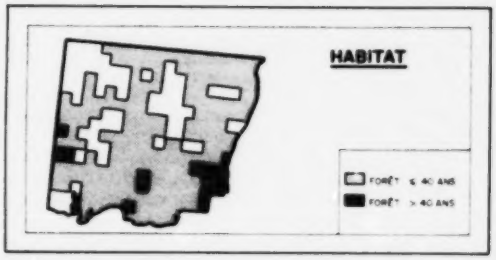

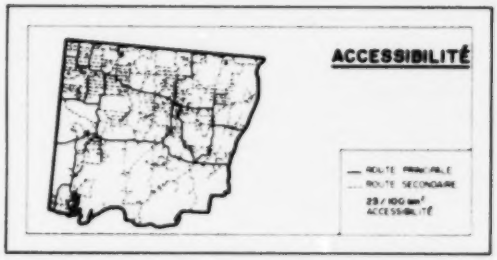

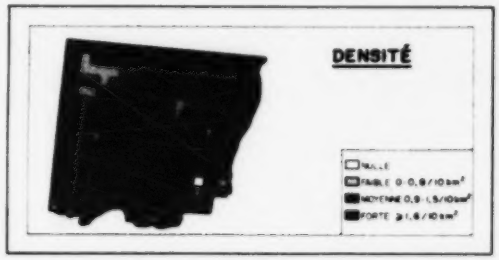

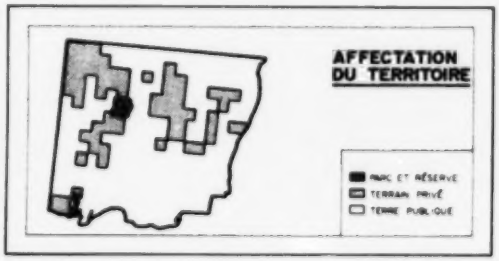

L'habitat

La zone 13 occupe une superficie de 25 667 km². L'habitat disponible pour l'orignal représente 23 200 km². La forêt y est mélangée et appartient à l'aire climacique de la bétulaie à bouleau à papier. Les principales essences résineuses présentes sont le sapin baumier (25% du contenu), l'épinette noire et blanche, le thuya de l'est et le pin gris. Parmi les essences feuillues, on rencontre le bouleau à papier (20%), le peuplier faux-tremble (16%) et le bouleau jaune (3%).

La forêt a subi de nombreuses perturbations résultant des coupes, des châblis et des épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Il y a eu de nombreux feux qui ont suivi l'exploitation. La coupe totale est pratiquée surtout dans les peuplements d'épinettes noires et blanches. La tordeuse des bourgeons de l'épinette est l'agent de rajeunissement le plus important. La mort en cime du bouleau a détruit par ailleurs de nombreux peuplements de bouleaux à papier il y a plusieurs années. La forêt est constituée surtout de peuplements jeunes, en régénération et en voie de régénération (53%). Les peuplements de résineux à feuillus intolérants sont les plus importants (35%), suivis des sapinières (25%), des pessières (19%), des feuillus intolérants (18%) et des pinèdes à pin gris (4%).

La récolte de bois totalise 450 000 m³/an et l'exploitation est pratiquée en coupe totale. Les assiettes de coupe sont généralement de 400 à 500 hectares. Le taux d'exploitation est de 80% du volume marchand disponible annuellement.

Deux espèces de cervidés en plus de l'orignal, occupent la région. Le Cerf de Virginie se retrouve, en très petit nombre, à la partie sud-ouest et ouest de la zone. Un troupeau de moins de 100 caribous utilise par ailleurs une aire de 1 100 km² au sud de Val d'Or.

Les peuplements en régénération de cette zone constituent un habitat de qualité pour l'orignal. Toutefois, la présence de grands parterres de coupes n'offrent pas un couvert propice pour cet animal en hiver. Les nouvelles modalités d'intervention en milieu forestier devraient permettre de conserver un habitat plus adéquat.

La dynamique des populations

La population d'orignaux de la zone présente une reproduction moyenne. À l'hiver 1983, 44 faons par 100 femelles ont été recensés. Les faons sont bien représentés dans la récolte, totalisant 40 individus par 100 femelles au cours des cinq dernières années. Le rapport des sexes des animaux adultes abattus à la chasse a été légèrement en faveur des mâles, sauf en 1985. Le taux de lactation atteint 58%.

Le taux d'exploitation a légèrement baissé depuis 1981, passant de 21% à 19%. Ce taux est élevé et mériterait d'être atténué. Le braconnage semble plus important que dans la zone 12, mais aucune donnée précise ne permet d'en évaluer l'importance. Le nombre d'orignaux abattus par les communautés algonquines est inconnu. Le nombre d'orignaux, victimes de la prédation et enregistrés à la fiche du gros gibier, a été légèrement plus élevé au cours des dernières années, alors que celui des victimes d'accidents routiers demeure relativement élevé.

Les orignaux de la zone 13, particulièrement au sud du 48° 30′, sont très contaminés par le cadmium. Leur foie et leurs reins présentent les plus fortes valeurs observées au Québec. Des travaux sont en cours pour connaître la teneur en cadmium dans la chair de l'orignal. Actuellement, il ne semble pas que la santé des animaux en soit affectée.

Le parc d'Aiguebelle, d'une superficie de 237 km² seulement, agit comme petit centre de dispersion. Ce débordement profiterait aux chasseurs locaux. Le seul inventaire de l'orignal réalisé sur ce territoire, tenu en 1977, avait révélé une densité plus élevée que dans la zone environnante. Toutefois, à cause de la petite superficie du parc, l'on ne peut espérer que l'apport soit significatif pour toute la zone. À ce sujet, la réserve de La Vérendrye, d'une superficie beaucoup plus grande, a plus d'effets comme centre de dispersion de ce cervidé dans la zone. La prédation par l'ours noir sur l'orignal de la zone 13 est probablement importante mais l'exploitation de ce prédateur par les chasseurs est plus élevée que dans la zone 12.

ZONE 13

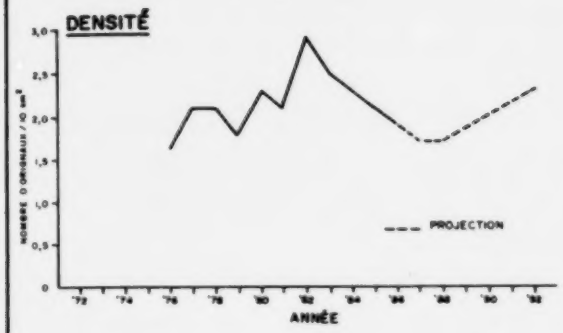

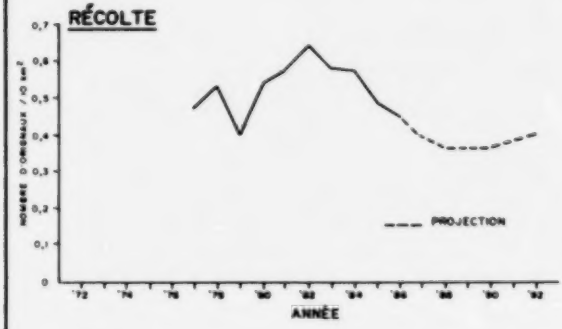

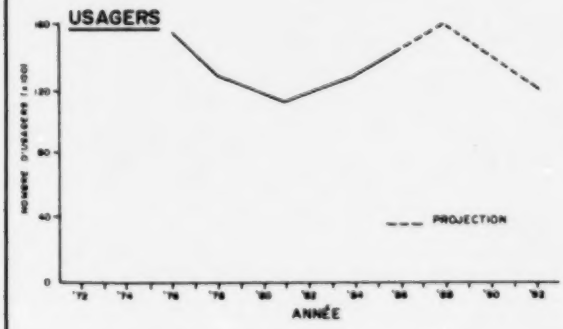

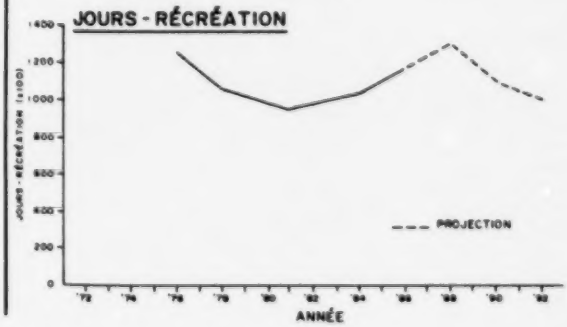

La demande

Les chasseurs sportifs représentent la principale clientèle utilisatrice de l'orignal. En 1984, elle était évaluée à près de 13 000 personnes. La population algonquine est composée de trois communautés totalisant plus de 1 000 individus. La pression exercée par les chasseurs sportifs était de 35 jours/10km² en 1981 et de 40 jours-chasseurs/10km² en 1984. Le succès de chasse atteignait 15%, ce qui fait de la zone l'un des meilleurs territoires de chasse à l'orignal au Québec. Les archers, pour leur part, comptent de plus en plus d'adeptes mais leur nombre est encore faible. En 1985, 11 orignaux ont été abattus avec cette arme.

Il n'y a aucune Zec et pourvoirie concessionnaire sur ce territoire. Il y a une seule petite réserve attenante au parc d'Aiguebelle mais aucune chasse n'y est permise. La clientèle est d'abord locale, 70% des chasseurs résidant en Abitibi-Témiscamingue. On compte aussi des utilisateurs provenant de l'Outaouais et de la grande région de Montréal. Très peu de chasseurs non-résidents du Québec fréquentent la zone.

L'offre

La récolte totale a atteint 1 500 bêtes ou cours des cinq dernières années. Le plus récent inventaire aérien a révélé que l'on comptait 2,5 orignaux/10km². Cependant la récolte diminue graduellement depuis quelques années. De 1982 à 1986, elle a baissé de 30%. Toutefois, l'importance du braconnage et les prélèvements pour la subsistance sont inconnus. Puisque la récolte subit une baisse depuis 1983 et que le nombre de chasseurs augmente, l'offre est dépassée.

La réglementation

La saison dure 16 jours depuis 1973. Jusqu'en 1979, chaque chasseur pouvait abattre un orignal. Depuis, l'abattage d'une bête nécessite l'annulation de deux permis. La saison de chasse à l'arc s'étend sur 11 jours et cesse trois jours avant l'ouverture de la saison de l'arme à feu.

Synthèse et objectifs de gestion

La population d'orignaux de la zone 13 présente une bonne reproduction. La densité demeure parmi les valeurs les plus élevées au nord du fleuve St-Laurent. La récolte par 10 km² est la plus élevée de tout le Québec. L'habitat est très propice à ce cervidé. Toutefois la récolte par la chasse sportive est très élevée. De plus les prélèvements faits par les algonquins et par les braconniers demeurent inconnus. Le fort taux de contamination des orignaux par le cadmium fait aussi surgir certaines craintes.

Il faudrait diminuer la récolte afin de stabiliser la densité de la population d'orignaux. Il faudrait aussi vérifier si la chair des orignaux ne contient pas de quantité dangereuse de cadmium pour la santé humaine. À cause de la baisse graduelle de la densité au cours des dernières années, il fallait réduire la demande: en 1988, la saison de chasse sera d'ailleurs raccourcie de 16 à 9 jours. La prédation par le loup et l'ours noir est probablement importante aussi. La chasse à l'Ours au printemps est populaire, et il est à souhaiter que cette activité soit maintenue. Finalement les nouvelles modalités d'intervention en milieu forestier devrait permettre de conserver un habitat d'hiver plus favorable. La densité devrait excéder 2 orignaux/10 km² en 1992.

Problèmes	Solutions	Priorité
La réglementation actuelle concernant la chasse sportive est inadéquate.	Modifier la réglementation en vue d'une diminution de 10% de la récolte.	1
La capacité de support du milieu est mal connue.	Déterminer la capacité de support.	2
L'utilisation non cynégétique n'est pas organisée.	Encourager le développement dans le parc d'Aiguebelle.	3
Le braconnage diminue l'offre.	Quantifier l'importance du braconnage et tracer le profil des braconniers.	2
	Sensibiliser les usagers à l'importance de contrer le braconnage.	2
Les prélèvements faits par la chasse d'alimentation ne sont pas mesurés.	Développer un mécanisme de suivi annuel des prélèvements auprès des Algonquins.	1

ZONE 14

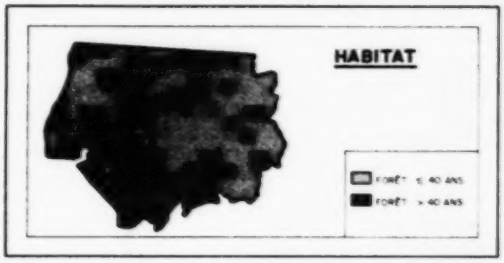

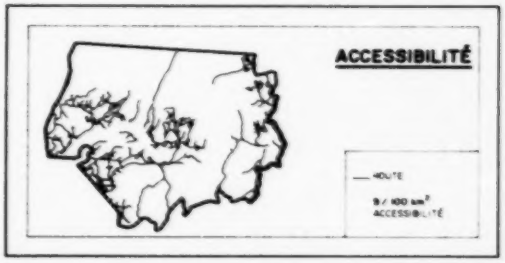

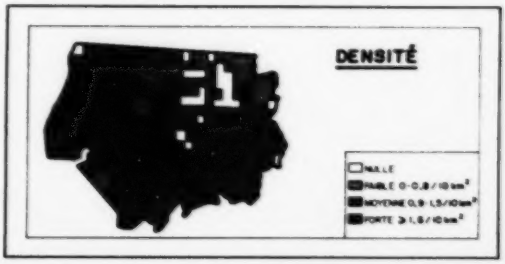

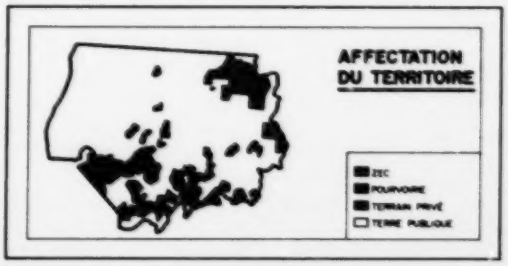

L'habitat

D'une superficie de 37 750 km², la zone 14 est totalement couverte de forêt; elle se situe à l'interface des régions écologiques de la Sapinière à bouleau à papier et de la pessière noire. Plusieurs des peuplements forestiers ont subi un jour ou l'autre une perturbation majeure (coupes forestières, feux, épidémie). Environ 60% des peuplements sont âgés de moins de 40 ans, mais la répartition est très inégale sur le territoire. Ainsi, près de 70% de la partie N-E de la zone est composé de forêts âgées de 40 ans et moins. Les autres parties de la zone sont constituées principalement de forêts âgées de plus de 40 ans, même si des coupes à blanc de petite ou moyenne superficie ont été pratiquées dans certains secteurs. Ceci est particulièrement vrai pour la partie sud de la zone, tandis que pour la partie nord, couverte par la pessière noire, la coupe à blanc mécanisée de grande superficie a créé des habitats moins propices à l'orignal. En terme général, la partie sud de la zone offre donc un habitat de meilleure qualité pour l'orignal, principalement à cause du type forestier.

Quant aux autres cervidés, quelques mentions de Cerf de Virginie, victimes de prédation ou d'accident routier sont rapportées pour l'extrême sud de la zone. De plus, quelques Caribous des bois utilisent un faible pourcentage de la zone à l'extrême ouest. Le canton Villebon est fréquenté de façon régulière à tous les printemps, tandis que ceux de Vauquelin, Pershing, Tavernier et Tiblemont le sont occasionnellement. Ce troupeau fait l'objet d'une protection intégrale et aucune chasse n'est permise.

Le réseau routier, très peu développé, se compose principalement de chemins forestiers. Ainsi, peu de mortalités sont dûes à des accidents routiers, soit moins de 5 annuellement. L'immigration d'individus provenant de réservoirs (réserve faunique, parc, etc) est très limitée à cause de l'absence de ces derniers à l'intérieur de la zone. Toutefois, une frontière commune sépare la réserve faunique de La Vérendrye et la zone 14. Cette proximité devrait favoriser la dispersion d'animaux dans la section sud-ouest de la zone. D'ailleurs, les statistiques d'exploitation indiquent des récoltes plus élevées pour ce secteur comparativement à d'autres parties de la zone.

La dynamique des populations

Les plus récents travaux effectués dans la zone indiquent une productivité moyenne, avec une proportion d'environ 45 faons par 100 femelles. Une productivité de cet ordre peut être expliquée par un rapport des sexes déséquilibré favorisant les femelles. L'inventaire réalisé à l'hiver 1987 confirme ce déséquilibre avec l'observation de 50 mâles par 100 femelles. Les statistiques d'exploitation des cinq dernières années vont aussi dans ce sens et l'analyse indique que le pourcentage de mâles dans la récolte se maintient à près de 60%. D'autres indices de la productivité (% des un an, taux de lactation) possèdent des valeurs qui correspondent à une productivité moyenne.

Avec une récolte annuelle qui oscille autour de 1 000 bêtes, le taux d'exploitation serait approximativement de 18%. Ce niveau est élevé mais demeure acceptable. En plus de la mortalité causée par la chasse, d'autres facteurs de moindre importance influent sur la dynamique de la population. Le braconnage compte parmi ces facteurs mais aucun travail ne permet actuellement d'en quantifier l'importance. La zone se trouve éloignée des grands centres urbains, ce qui devrait diminuer les opportunités de braconnage.

Quelques communautés autochtones habitent à l'intérieur des limites de la zone et assurent une partie de leur subsistance par la chasse. Leur prélèvement n'est enregistré actuellement dans aucun système et n'est soumis à aucun contrôle. Finalement, très peu de travaux ont porté sur la prédation et nos connnaissances sur son importance dans la zone sont très limitées, voire inexistantes. Cependant, nous savons que les densités de loup sont moyennes pour ce secteur; ajoutée à la presion effectuée par l'ours noir, la prédation prend alors plus d'importance.

La demande

La clientèle de la zone se compose en grande partie (54%) de chasseurs en provenance de l'extérieur de la zone (Montréal-Laurentides-Estrie) qui pratiquent leur activité sur une base de séjour. La région du Nord-Ouest est bien représentée avec 13% des utiliateurs. En 1984, la zone a accueilli 15 100 chasseurs pour une pression totale de 121 000 jours de chasse, soit 11% de tout le Québec.

ZONE 14

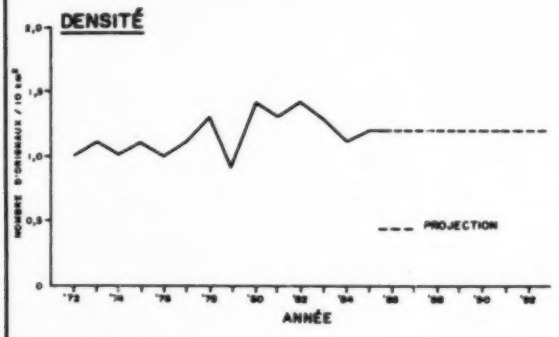

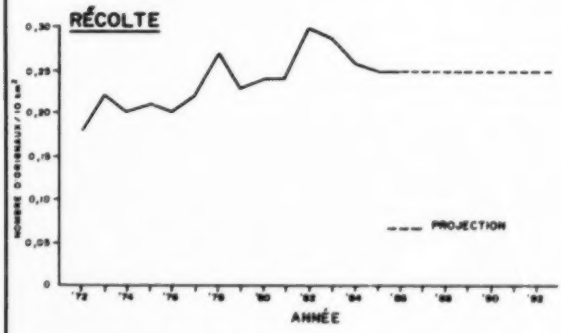

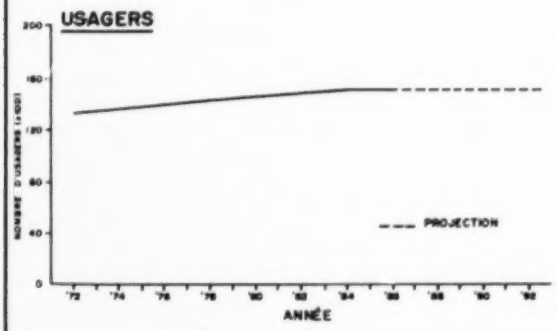

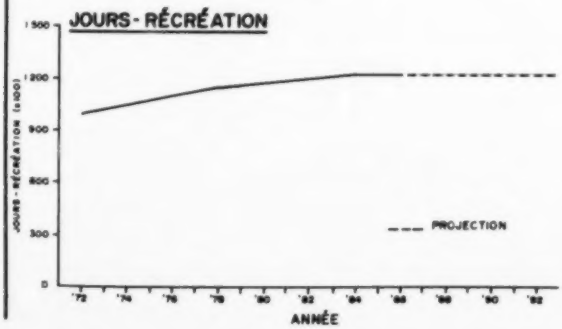

On y retrouve 2 Zecs et 24 pourvoiries. Il est possible de croire que les autochtones constituent une clientèle non-négigeable par leur prélèvement à des fins d'alimentation. On les retrouve surtout dans la réserve Obedjiwan, mais aussi dans les villages de Parent, Clova et Lac Simon. L'importance de leur récolte est inconnue.

Bien que les comparaisons dans le temps soient hasardeuses, nous remarquons tout de même une augmentation marquée de la pression de chasse dans le sud de la zone de 1973 à 1976. Depuis 1976, la pression est demeurée relativement stable dans le sud et le nord. Cependant, le sud supporte une pression deux fois et demi plus forte que le nord. Comparativement à la moyenne québécoise (2.6), la pression dans la zone 14 (3.2) est plus élevée. La pression de chasse (Jr-chasse/km²) a connu un accroissement sensible surtout dans le nord de la zone. Quant au sud, l'effort est resté sensiblement constant et deux fois moindre qu'au nord. Le succès a connu une baisse constante depuis 1978 dans le nord comme dans le sud de la zone. Cette diminution est cependant plus marquée pour le sud. Le territoire où la chasse est organisée couvre 15% de la zone et se situe dans la partie sud, La demande y est probablement semblable à celle qui s'exerce dans le reste de la portion sud de la zone.

L'offre

La densité a pu être estimée à partir des résultats obtenus lors des inventaires aériens du premier plan quinquennal réalisés au début des années 1980. La population totale avant la chasse aurait alors atteint 5 600 bêtes. Le prélèvement annuel moyen de 1981 à 1985 a été de 1 030 individus. À ce niveau de récolte, le taux d'exploitation atteindrait 19%. Il faut toutefois ajouter à cette estimation la récolte non comptabilisée faite par les autochtones.

La réglementation

Au début des années 70, la durée de la saison était de 23 jours. Entre 1975 et 1978, la durée est passée à 30 jours. À partir de 1979, on exigea l'annulation de 2 permis de chasse par orignal récolté. Enfin, depuis 1981, la durée de la saison est fixée à 23 jours, avec une pré-saison à l'arc. L'ouverture de la chasse est fixée au quatrième samedi de septembre depuis 1981.

Synthèse et objectifs de gestion

On retrouve à l'intérieur de la zone très peu de concentrations humaines. Les deux plus importantes municipalités sont Senneterre située à la limite des zones 13 et 14 et comptant 4 440 citoyens et la ville de Parent dont la population atteint 450 individus. Quelques grandes voies d'accès permettent de pénétrer le territoire, mais le réseau routier n'est pratiquement pas ramifié. Certains secteurs sont devenus plus accessibles à cause d'une exploitation forestière accrue. Dans l'ensemble, la zone a subi de nombreuses perturbations, dont une particulièrement importante, l'exploitation forestière.

Près de 60% de peuplements sont âgés de 40 ans et moins. Plusieurs des secteurs intacts présentent une végétation composée presque essentiellement d'épinettes et de pins gris, ce qui est peu propice à l'orignal. La population de la zone se caractérise par une productivité moyenne et par un taux d'exploitation relativement élevé mais acceptable. Certains indices portent à croire que la prédation peut être responsable d'une mortalité non négligeable.

Les données actuelles indiquent que cette population subit un taux d'exploitation quasi-maximal. Dans cette optique, il faut prévoir une stabilisation de la récolte pour les cinq prochaines années; la densité devrait osciller aux environs de 1,2 orignal/10 km².

Problèmes	Solutions	Priorité
La capacité de support est mal connue.	Déterminer la capacité de support.	2
La prédation semble limiter l'offre.	Vérifier comment l'offre peut s'accroître en favorisant l'exploitation accrue des prédateurs.	1
La productivité n'est pas maximale.	Maximiser la productivité en modifiant la réglementation.	2
Le braconnage peut diminuer l'offre.	Quantifier l'importance du brabraconnage.	2
Les prélèvements faits par la chasse de subsistance ne sont pas mesurés.	Se munir de mécanismes de suivi annuel de prélèvement.	2
Les peuplements mixtes du nord de la zone doivent bénéficier d'une protection particulière.	Assure un suivi serré des plans de coupe.	1

ZONE 15

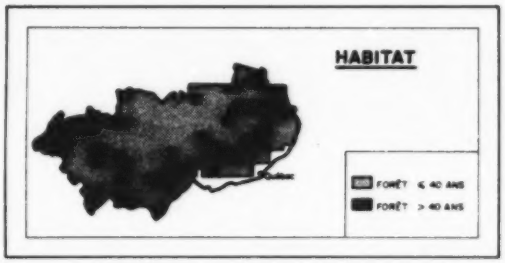

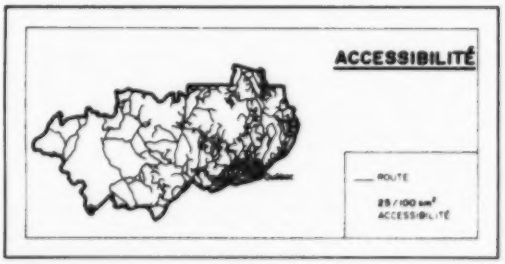

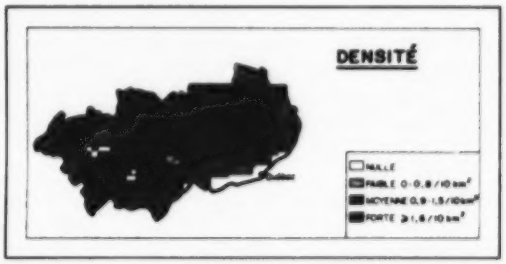

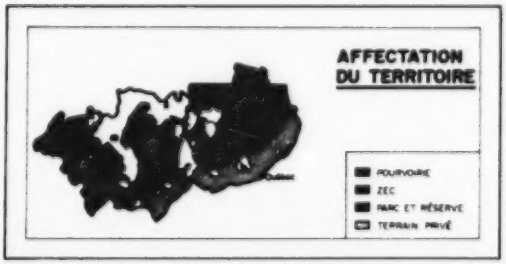

L'habitat

La zone 15 occupe une superficie de 49 227 km². Le territoire est uniformément boisé à l'exception de l'extrême sud-est où une mince bande à vocation agricole et urbaine (5% du territoire) englobe la communauté urbaine de Québec. La forêt y est principalement mélangée. Plusieurs régions écologiques se succèdent dans cette grande zone où les conditions climatiques et édaphiques varient passablement. L'exploitation forestière constitue une activité importante et représente le principal facteur de perturbation des 50 dernières années. Au centre de la zone, la grande majorité des peuplements a ainsi été rajeunie. À l'est, la topographie peut limiter l'accessibilité aux ressources forestières et à peine 50% des peuplements seraient jeunes. Les grands feux de forêts remontent à 1923, alors que l'extrême ouest, le centre et le nord de la zone furent touchés sur plusieurs centaines de km², favorisant ainsi l'apparition de forêts de pins gris. La zone n'a pas été épargnée par la récente épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cependant cette perturbation ne peut être considérée comme un facteur important de modification de l'habitat.

L'orignal y est de loin le cervidé le plus important. Le Cerf de Virginie demeure marginal, d'ailleurs à la limite nordique de sa distribution. Depuis que la chasse a été interdite, il y a près de 15 ans, aucune augmentation significative de la densité n'a été observée, sauf peut-être à la suite des hivers plus cléments des dernières années. Le Caribou, quant à lui, est confiné au parc des Grands Jardins, situé à l'extrême est de la zone.

La dynamique des populations

Selon les statistiques de la fiche du gros gibier et les résultats de l'inventaire de 1981, la densité et la productivité atteindraient un niveau moyen. Depuis 1976, la pression de chasse demeure presque stable et se situe entre 32 et 35 jours de chasse par 10 km² (zones H, H_1 et 15); il en est de même de l'effort de chasse (62 à 68 jours/orignal). Ces valeurs suggèrent une densité d'environ 1,5 orignal/10 km², en hiver ce qui est en accord avec les inventaires partiels réalisés. Dans les territoires non contingentés, le taux d'exploitation des quatre dernières années demeura assez stable à 20%. Il faut noter ici l'influence de nombreux parcs et réserves fauniques dont la superficie couvre le tiers de la zone; les densités d'orignaux y sont supérieures à celles des territoires avoisinants et favorisent l'émigration. Cet apport des parcs et réserves soulage ces populations de sorte que la stabilité de la récolte indique un taux d'exploitation élevé mais non excessif. Pour tout le Québec, c'est dans la zone 15 que les mortalités dûes à des causes autres que la chasse totalisent le plus grand nombre d'individus. Comparativement à l'abatage sportif, ces prélèvements ne représentent toutefois que 5% de la récolte, ce qui la place en position médiane par rapport aux autres zones. Par ailleurs, une mortalité particulièrement élevée chez les jeunes pourrait être attribuable à la prédation. Il est probable que les parcs et réserves, comme c'est le cas pour l'orignal, favorisent la dispersion de prédateurs. Les mortalités causées par accidents routiers et le contrôle d'animaux nuisibles n'affectent pas significativement la population d'orignaux. Une chasse de subsistance est pratiquée à proximité des réserves indiennes Manouane, Weymont et Obedjiwan, mais son importance est inconnue. Le braconnage reste difficile à quantifier et son évaluation par la fiche du gros gibier dépend des efforts consentis.

La demande

Cette zone constitue une destination privilégiée pour les chasseurs d'orignaux du Québec. Près de 15% des détenteurs de permis affirment l'avoir fréquenté lors de leur excursion de chasse en 1984, ce qui représente approximativement 22 700 chasseurs actifs. Cet effectif a réalisé 172 000 jours de chasse, exerçant ainsi une pression moyenne de 33 jours par 10 km². La zone se situe au troisième rang en terme de nombre de jours d'activité et de pression de chasse. La récolte y est aussi importante, soit 17% de la récolte totale du Québec, troisième après les zones 18 et 13. Avec un succès de 11.8% et un effort de 64 jours par prise elle dépasse légèrement la moyenne générale.

L'origine des usagers est la suivante: Mauricie 60%, Québec 30%, Montréal 23%, Estrie 16%, Saguenay - Lac St-Jean 7%, Outaouais 4%, autres 2%. La diversité et le nombre de territoires à statut particulier peuvent créer un attrait sur les différentes clientèles. En fait, la zone compte un parc national, 5 parcs provinciaux, 5 réserves fauniques, 23 Zecs et 37 pourvoiries. La vocation de chacun influe sur l'activité et la récolte.

Finalement, la chasse à l'arc demeure une activité marginale.

L'offre

La population totale peut être estimée a 8 000. Un prélèvement de l'ordre de 20% donnerait une récolte potentielle théorique de 1 600 orignaux, alors que dans les faits on a enregistré 1 763 orignaux en 1984 et 1 722 en 1986. Il faut noter cepen-

ZONE 15

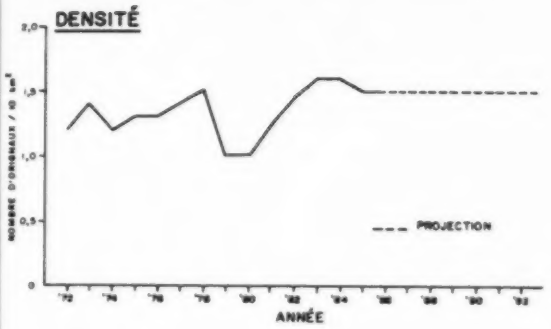

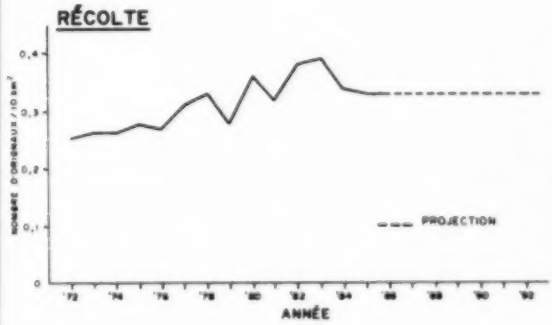

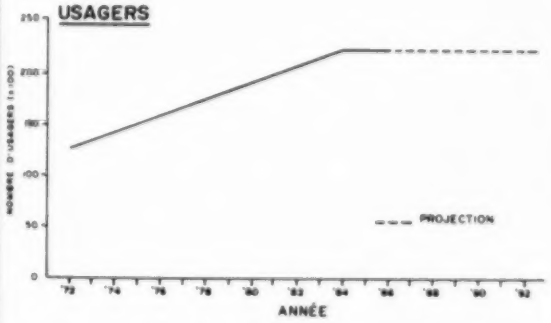

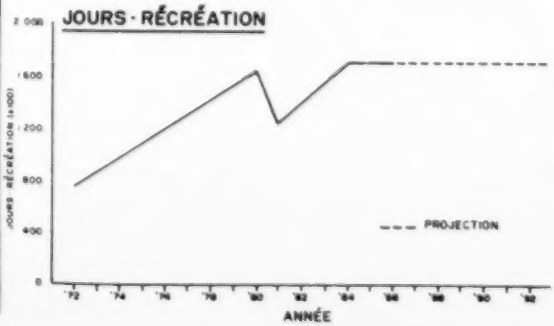

dant que ces calculs considèrent une densité d'orignaux uniforme pour l'ensemble du territoire, alors que les parcs et réserves jouissent de densités supérieures. En tenant compte de cette particularité et de l'imprécision des estimations, on peut conclure que la zone est fortement exploitée et que la récolte réalisée se situe près de la récolte potentielle.

La réglementation

Parmi les zones de chasse, la zone 15 est celle qui compte le plus grand nombre de territoires où la gestion est contrôlée (Zecs, réserves, pourvoiries). Les modalités d'exploitation y sont donc variables.

À l'époque de la zone H (couvrant le centre et l'ouest de la zone 15) la période de chasse durait 30 jours. Pour la zone G, elle ne durait que 23 jours. Le prélèvement autorisé était d'un orignal par chasseur par saison. En 1979 la zone H_1 apparut avec une période de 23 jours; dans la zone G, la saison fut réduite à 16 jours. À l'automne 1979, la limite de prise a été fixée à un orignal par deux chasseurs. À partir de 1981 les zones H_1 et G virent leur saison harmonisée avec une pré-saison à l'arc de 7 jours et une saison régulière de 16 jours. Depuis la création de la zone 15, les modalités sont demeurées les mêmes, à l'exception de la pré-saison à l'arc qui dure maintenant 14 jours. La chasse à l'orignal est prohibée à l'intérieur de tous les parcs (conservation, récréation, station forestière). Cependant toutes les réserves fauniques font l'objet d'une chasse contingentée avec séjour. Pour ces dernières, la saison est plus longue et hâtive, débutant vers la mi-septembre. La majorité des Zecs appliquent la réglementation de la zone. Certaines ont cependant réduit la durée de chasse (jusqu'à 5 jours dans un cas). Au cours des dernières années, la tendance a été, dans les Zecs, à l'élimination de la pré-saison à l'arc, ce qui traduit l'insatisfaction des chasseurs aux armes conventionnelles. Quant aux pourvoiries, sauf de rares exceptions, elles utilisent au maximum la durée de la chasse de la zone.

Synthèse et objectifs de gestion

La zone offre un habitat à bon potentiel pour l'orignal. Le territoire y est presque totalement boisé et composé principalement de peuplements mélangés. Près des deux tiers de la zone sont couverts par des peuplements âgés de 40 ans et moins. L'accessibilité est bien développée (25 km de route/100 km²) et permet à près de 80% de la population du Québec de s'y rendre en moins de deux heures de route. Un réseau important de Zecs, de pourvoiries, de parcs et réserves peut satisfaire une part importante de la clientèle.

La population d'orignaux subit une pression de chasse relativemenbt élevée et stable depuis quelques années. La productivité, assure un recrutement acceptable, ce qui nous permet de maintenir un taux d'exploitation élevé mais non excessif. Les récoltes connaissent certaines variations sans toutefois présenter des écarts importants. La sous-exploitation des territoires contingentés (près de 50% de la superficie de la zone) soulage les populations des territoires libres, en favorisant la dispersion des animaux.

La chasse sportive combinée aux autres facteurs de mortalité font que le prélèvement total a atteint un maximum et une stabilisation de la récolte sera retenue pour au moins jusqu'en 1989. Cependant une baisse significative de la récolte ou une variation importante dans les variables de la population nécessiteraient un ajustement rapide. On vise à maintenir 1.5 orignal par 10 km².

Problèmes	Solutions	Priorité
La capacité de support est mal connue.	Déterminer la capacité de support.	1
La prédation semble limiter l'offre.	Vérifier comment l'offre peut s'accroître en favorisant l'exploitation accrue des prédateurs.	1
La productivité n'est pas maximale.	Modifier la réglementation afin d'accroître la productivité.	2
Les prélèvements faits par la chasse de subsistance ne sont pas mesurés.	Se munir de moyens permettant de mesurer ces prélèvements.	2
L'utilisation non-cynégétique n'est pas organisée.	Stimuler le développement.	3
Le braconnage diminue l'offre.	Quantifier l'importance du braconnage:	2
	sensibiliser les usagers à l'importance de contrer le braconnage.	1

ZONE 16

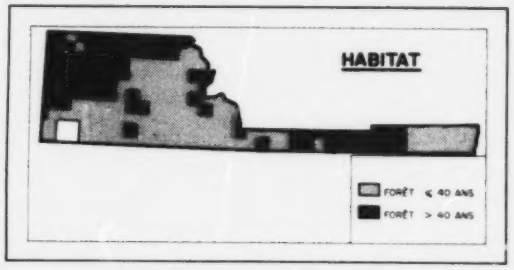

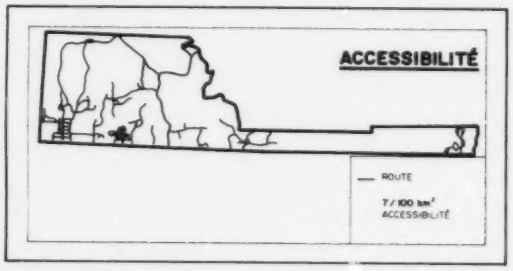

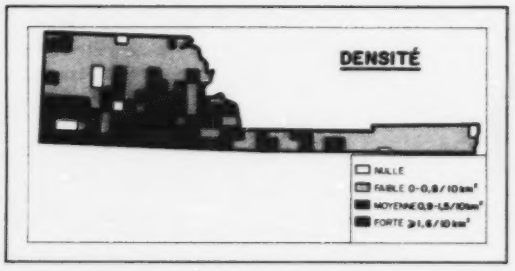

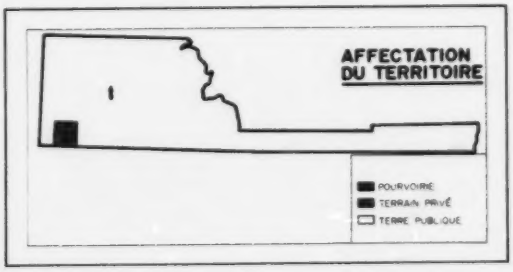

L'habitat

La zone 16 couvre 19 750 km². L'habitat disponible pour l'orignal se limite cependant à 17 775 km². La forêt climacique est surtout composée de la pessière à épinette noire. Cette association comprend uniquement deux strates: une strate arborescente et une strate mucinale. La strate arborescente est dominée par l'épinette noire, accompagnée de sapin (5% des tiges). On rencontre aussi, de manière constante, quelques bouleaux à papier dispersés parmi les conifères. Au sud du 49° 30', la bétulaie à bouleau à papier avec sapin et épinette blanche domine. On y trouve des peuplements de transition: tremble, peuplier baumier, bouleau, saules, aulnes et pin gris. On rencontre aussi d'immenses peuplements de pins gris à cladonie, colonisant les plages, les eskers ou les drumlins. Beaucoup de terres abandonnées se reconstituent en saulaies et en aulnaies pour ensuite évoluer vers des tremblaies et bétulaies.

L'exploitation forestière, pratiquée par coupes totale et partielle, est la principale cause de perturbation de l'habitat. Présentement, on ne laisse à peu près aucun peuplement de résineux de qualité pouvant servir de semencier sur les parterres de coupe et ce, sur plusieurs km² de superficie. Jusqu'à récemment, seules les essences feuillues comme le bouleau à papier et le peuplier faux-tremble étaient laissés après la coupe. Maintenant, ces essences sont récoltées.

En raison de l'enracinement superficiel de l'épinette noire, les châblis sont fréquents sur les stations riches et les stations colonisées par des peuplements de faible densité. La forte dimension des cîmes cause en grande partie, ces châblis. Par ailleurs, la tordeuse des bourgeons d'épinette affecte peu l'épinette en peuplement pur, alors que les incendies forestiers ont été limités à de petites superficies.

En raison des dépôts de surface argileux qui dominent et du très fort pouvoir de germination des essences feuillues, les sites coupés se régénèrent plus facilement en peuplements mélangés et feuillus. Après une coupe totale, le drainage est modifié et la nappe phréatique remonte, ce qui occasionne des pertes de superficie de production. Plus de 1,1 million de m³ de bois sont récoltés. Les assiettes de coupe couvrent de 900 à 1 000 hectares, et parfois même 2 000. Le taux d'exploitation du volume marchand est de 80%/an.

La dynamique des populations

La population d'orignaux de la zone présente une reproduction moyenne. Les résultats d'inventaire aérien de 1980 (51 faons/100 femelles) et les statistiques de chasse démontrent que les faons sont bien représentés dans la population. Toutefois, ces valeurs sont à la baisse depuis 1983. Le rapport des sexes des animaux enregistrés est nettement en faveur des mâles. La population semble relativement jeune et en expansion.

Le taux d'exploitation, évalué à 11%, demeure stable depuis 1980. Le dernier inventaire aérien a été réalisé en 1980 et le prochain se tiendra en 1990. Le braconnage semble faible, mais des données précises manquent. Le nombre d'orignaux abattus par les autochtones demeure aussi inconnu. D'après la fiche du gros gibier, la prédation est très faible tout comme les décès attribuables aux accidents routiers.

Il n'existe aucune réserve, parc ou Zec dans la zone. Par ailleurs, ce territoire devient de plus en plus accessible par route, à cause de l'exploitation forestière et de l'exploration minière. Cette accessibilité grandissante expose davantage l'orignal aux chasseurs.

La demande

Les chasseurs sportifs représentent la principale clientèle utilisatrice de l'orignal. En 1984, elle était évaluée à 5 570. La pression n'est que de 20 jours chasseur par 10 km². Le succès serait par ailleurs de 13%, valeur semblable à celle des zones voisines. L'effort de chasse se situe lui aussi dans la moyenne.

La chasse à l'arc a intéressé moins de 2% des chasseurs, en 1985; seulement 2 orignaux ont été abattus avec cette arme. Les chasseurs sont en grande partie (81%) résidents de l'Abitibi-Témiscamingue, les autres provenant d'ailleurs au Québec. Plusieurs chasseurs de la zone 16 fréquentent aussi la zone 13. Lorsque la saison de chasse sera raccourcie de 16 à 9 jours dans les zones 12 et 13, il est possible que le nombre de chasseurs augmente dans la zone 16.

ZONE 16

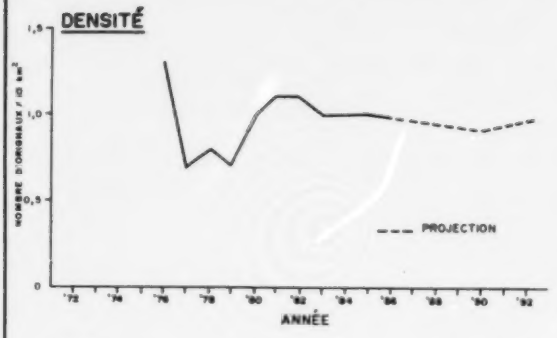

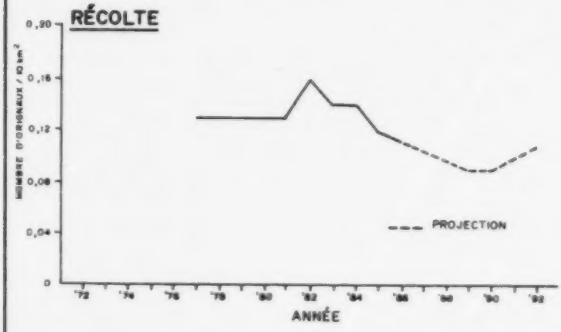

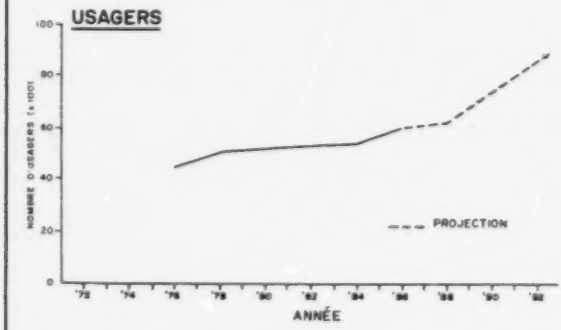

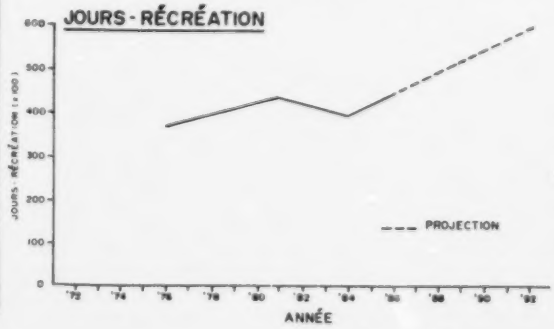

L'offre

Il s'est abattu 350 orignaux par année au cours des cinq dernières saisons de chasse. Toutefois, après avoir atteint un maximum en 1982, une tendance à la baisse se dessine. La densité étant de 1,0 orignal/10 km², l'offre est relativement limitée à cause d'un habitat de moindre qualité, principalement au nord. On ne connaît toutefois pas l'offre potentielle de la zone.

Réglementation

La durée de la saison de chasse demeure à 23 jours depuis plus de 15 ans, débutant vers le 20 septembre. L'annulation de deux permis de chasse par orignal abattu est en vigueur depuis 1979. La chasse à l'arc débute à la mi-septembre et dure 11 jours pour se terminer quatre jours avant la saison de chasse à la carabine.

Synthèse et objectifs de gestion

La population d'orignaux semble relativement stable. Elle commence cependant à montrer des signes de fléchissement. La situation risque de se détériorer à compter de 1988 alors que la saison de chasse dans les zones 12 et 13 diminuera à 9 jours. Si la saison demeure à 23 jours et sans qu'un permis propre à la zone ne soit créé, il est probable qu'un plus grand nombre de chasseurs fréquentent la zone à compter de cette date.

Le taux d'exploitation est faible (11%), et la demande demeure stable. Les données d'inventaire de 1980 ne sont plus à jour. Il y aurait donc lieu d'obtenir une nouvelle estimation d'effectif; d'ailleurs le prochain inventaire aura lieu en 1990.

Nous ne connaissons pas la capacité de support de l'orignal dans ces milieux. Par ailleurs, la prédation ne limite pas l'offre de façon sensible et la reproduction est moyenne. L'exploitation forestière est très intense et, à cause de la nature des sols et du mode d'exploitation, il survient des pertes appréciables d'habitat. Il y aurait lieu de développer des modalités d'intervention forestière particulières à ce milieu. On vise à maintenir 1 orignal/10 km² au cours des prochaines années.

Problèmes	Solutions	Priorité
La capacité de support du milieu est mal connue.	Déterminer la capacité de support.	2
La productivité n'est peut-être pas maximale.	Vérifier si la productivité est maximale.	1
Le braconnage diminue l'offre.	Quantifier l'importance du braconnage et tracer le profil des braconniers.	2
	Sensibiliser les usagers de l'espèce à l'importance de leur collaboration pour contrer le braconnage.	1
Les prélèvements faits par la chasse d'alimentation ne sont pas mesurés.	Développer un mécanisme de suivi annuel des prélèvements auprès des Algonquins et des Cris.	1
L'exploitation forestière diminue l'offre.	Développer des modalités d'intervention forestière qui permettent de conserver un meilleur habitat.	1

ZONE 18

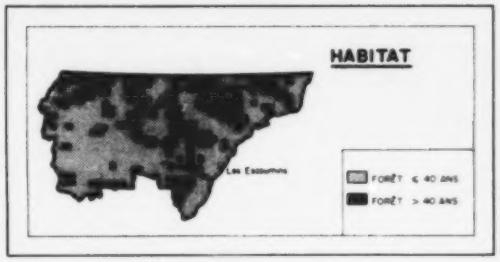

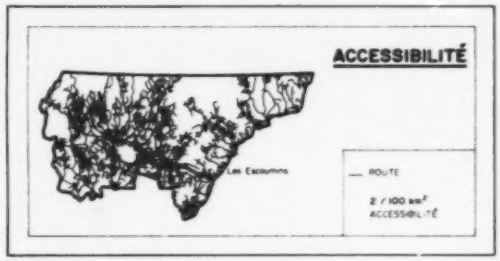

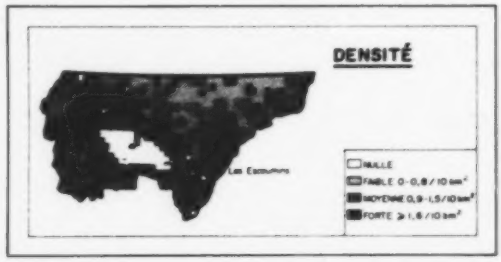

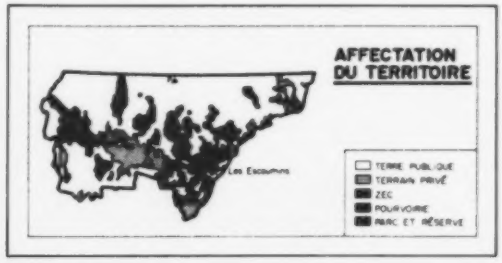

L'habitat

La zone 18 constitue la plus grande zone de chasse au sud du 50ième parallèle. D'une superficie totale de 94 257 km², elle recouvre en entier les régions du Saguenay - Lac St-Jean et de la Haute Côte-Nord. La superficie disponible pour l'orignal y est estimée à 88 957 km².

On y retrouve une forêt de type boréal caractérisée par les grands peuplements résineux (pessière à épinette noire) au nord de la zone, alors que la mosaïque forestière est plus diversifiée (sapinière à bouleaux) au sud.

Les coupes forestières qui constituent le principal facteur de rajeunissement de la forêt y sont très importantes. Les superficies coupées atteignent plus de 600 km² annuellement et la coupe à blanc de grande superficie est le mode d'exploitation le plus fréquemment utilisé. Compte tenu de l'activité forestière intensive, les peuplements en regénération ou les jeunes forêts représentent un fort pourcentage de la superficie, soit entre 40% et 50% de la zone.

La capacité de support de l'habitat décroît du sud vers le nord, suivant la composition végétale et la nature des coupes forestières. Les coupes récentes forment un front où l'habitat de l'orignal lui y est défavorable. De même la lente croissance de la végétation au nord de la zone allonge la période de regénération de la strate d'alimentation après les coupes.

La dynamique des populations

La population d'orignaux présente un niveau de productivité excellent. Les indices de productivité dépassent les moyennes provinciales. Cependant, il faut remarquer une diminution du pourcentage de faons dans la récolte depuis quelques années, passant de 80% en 1980-82 à 60% depuis 1983. Ce phénomène correspond à un plafonnement, voire une lente diminution de la récolte depuis 1983, faisant suite à une hausse marquée en 1980-82. Le fort prélèvement de mâles adultes (60%) par la chasse sportive pourrait diminuer la productivité du cheptel.

L'exploitation par la chasse est forte sur l'ensemble de la zone. La récolte totale se situe aux environs de 2 000 à 2 200 orignaux annuellement depuis les 4 dernières saisons. Il s'agit d'une augmentation substantielle par rapport aux années soixante-dix. Cette augmentation provient principalement d'une récolte accrue dans les secteurs nord-est et nord-ouest depuis le début de la décennie.

Le taux d'exploitation global est estimé à 20%. Cependant, certains secteurs (Saguenay - Lac Saint-Jean, Charlevoix) montrent des taux d'exploitation nettement plus élevés, se situant à près de 25%. Ces secteurs présentent des indices de pression de chasse également plus élevés.

En plus de la chasse sportive, environ 60 cas de mortalité d'orignaux additionnels sont rapportés annuellement. Le braconnage et les accidents routiers s'accaparent près de 85% des cas. Cependant, le prélèvement effectué par chasse de subsistance ainsi qu'une bonne partie des cas de braconnage ne peuvent être évalués.

On retrouve dans la zone 18, la réserve Ashuapmushuan à l'ouest et le Parc du Saguenay à l'est alors que la zone 18 est bordée au sud par la réserve des Laurentides. Les territoires avoisinants bénéficient des débordements de dispersion en provenance de ces territoires. Ceci est particulièrement évident dans le cas de la réserve des Laurentides.

La demande

Près de 25 000 chasseurs auraient fréquenté la zone 18 au cours de la saison 1984. Le séjour moyen s'établit à 9,1 jours de chasse par chasseur, pour un total de 228 000 jours-récréation. Compte tenu de l'accroissement de la demande observé depuis les dernières années (10%/an), ce phénomène devrait se maintenir encore quelques saisons. Cependant, compte tenu du plafonnement de la ressource, la progression de la demande devrait aussi ralentir. Il est réaliste d'évaluer que sur un horizon, le nombre de chasseurs se stabilise à près de 30 000. La pression de chasse est estimée à 24 jours/10 km², ce qui peut être considéré comme fort.

Les chasseurs proviennent en majeure partie de la zone même, avec dominance du Saguenay - Lac Saint-Jean et la Haute Côte-Nord. Le séjour en chalet de chasse s'avère le mode de chasse privilégié. Ce phénomène distribue la pression sur l'ensemble du territoire accessible, mais limite la mobilité de la demande. Compte tenu de la concentration de chalets dans les Zecs, la demande y est plus forte (150%) que leur représentation territoriale. La pression de chasse se répartit comme suit: territoire libre = 70%, Zecs = 20%, pourvoiries = 10%. Quant à la chasse contrôlée dans la réserve Ashuapmushuan, l'activité ne représente que 0,5% du nombre de jours-chasse de la zone. La demande pour ce type d'activité est cependant relativement élevée.

L'offre

Bien qu'aucun inventaire total ne soit encore disponible pour l'ensem-

ZONE 18

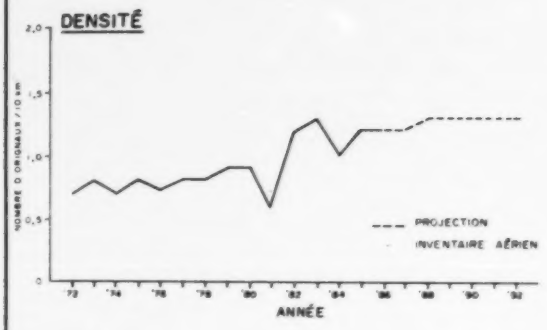

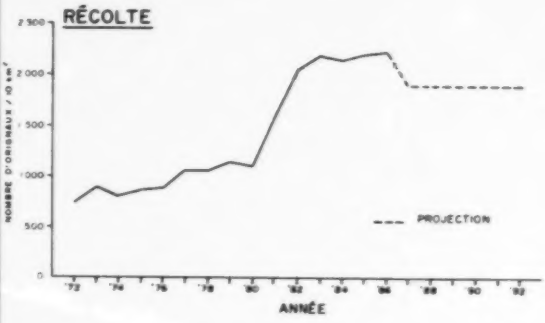

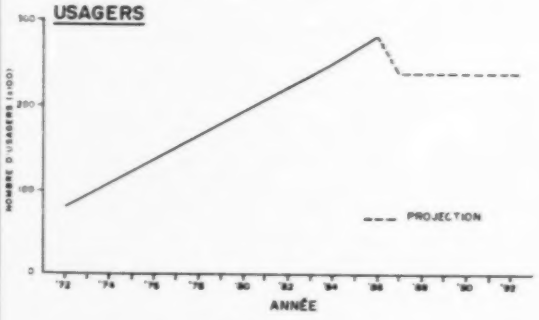

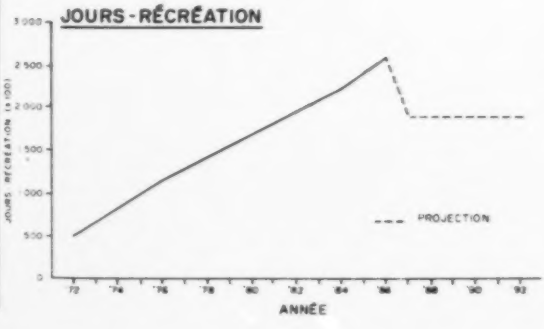

ble de la zone, quelques inventaires partiels permettent une estimation. Actuellement, la densité se situerait à peu près à 1 orignal/10 km². La population d'orignaux est donc estimée à près de 8 000 individus. Cette population globale est plus élevée que celle estimée dans les années 1970. L'augmentation substantielle de la récolte observée au début des années 1980, appuyée par les résultats d'inventaires partiels, tendent à appuyer ce fait. L'augmentation des populations s'est surtout fait sentir au nord, à l'est et à l'ouest de la zone. Au niveau territorial, il est important de souligner les écarts sensibles de densité qu'on y retrouve. Ainsi le sud de la zone présente des densités de 1 à 1,5 orignal/10 km², l'ouest 0,7 orignal/10 km², et l'est 0,9 orignal/10 km².

À partir de l'estimation de population et, considérant un taux d'exploitation cible de 20%, la récolte potentielle théorique se situe à 2 000 ou 2 100 bêtes annuellement. Bien que de façon globale, la récolte actuelle correspond à la pleine utilisation du potentiel, il est important de rappeler les différences du niveau d'exploitation observées entre le sud et l'ouest (25%), et l'est du territoire (20%). L'effort nécessaire pour abattre un orignal s'établit autour de 64 jours de chasse, s'étalant entre 44 jours et 140 jours selon les parties de la zone.

La réglementation

En 1984, lors de l'intégration des zones de chasse et de pêche, la zone 18 a été constituée à partir de cinq zones (G, H_1, K_2, M, N). Depuis ce temps, la saison de chasse s'étale sur 23 jours, du dernier tiers de septembre (4e samedi) à la mi-octobre. L'historique de la réglementation de la zone 18, se présente en deux parties, soit le nord et l'ouest (K_2, M et N) et pour le sud (G et H_1). Au nord et à l'ouest, les saisons de chasse ont toujours été longues et hâtives, 23 ou 30 jours à partir du 3e ou 4e samedi de septembre. En 1981, un regroupement de ces 3 zones et un réajustement des limites de N et M a amené le nord et l'ouest aux saisons actuelles. Au sud, les modalités de chasse ont d'abord été plus sévères avec des saisons débutant dans le premier tiers d'octobre et des saisons diminuant jusqu'à 16 jours. En 1984, lors du zonage intégré, cette partie de la zone 18 a été ajustée aux parties nord et ouest allongeant de 7 jours la période de chasse et la devançant de 2 semaines. Dans les territoires fauniques, les Zecs ont, de façon générale, appliqué les modalités de la zone où elles sont localisées, alors qu'une certaine exploitation de l'orignal a cours dans la réserve Ashuapmushuan depuis 1978.

Synthèse et objectifs de gestion

La grande superficie de la zone 18 masque les disparités que l'on peut observer au niveau des densités de population et des niveaux de récolte. Ainsi, malgré un niveau global d'exploitation convenable, il est important de constater que, sur les deux tiers ouest de la zone, le niveau d'exploitation excède 20%. Ce haut niveau d'exploitation risque ainsi d'annuler les gains d'effectifs constatés au début des années 1980. Conséquemment, la demande devrait être stabilisée au niveau de 1984 et la récolte diminuée de 5 à 10% dans la majeure partie (ouest) de la zone. Ces objectifs permettraient de maintenir la population d'orignaux au niveau atteint récemment (entre 1,0 et 1,5 orignal/10 km²). De plus, une baisse sensible de la productivité a été pressentie ces dernières années. Un retour aux hauts niveaux de productivité observés en 1980-82 devrait dont être favorisé. Cet objectif pourrait être atteint en diminuant la proportion de mâles adultes dans la récolte.

Problèmes	Solutions	Priorité
La réglementation actuelle concernant la chasse sportive est inadéquate dans la partie ouest de la zone.	Modifier la réglementation en vue d'une amélioration de la productivité.	1
	Modifier la réglementation en vue d'une stabilisation de la demande.	1
La capacité de support de l'habitat est mal connue.	Déterminer la capacité de support.	3
L'habitat du nord est fortement perturbé par l'activité forestière.	Voir à l'application des normes forestières.	2
Les prélèvements autres que la chasse sportive sont inconnus.	Quantifier l'importance du braconnage.	1
	Quantifier l'importance de la chasse de subsistance.	2
L'utilisation non-cynégétique n'est pas organisée.	Encourager l'offre de ce type d'activité.	2-3

ZONE 19

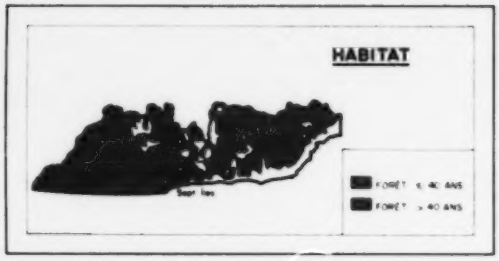

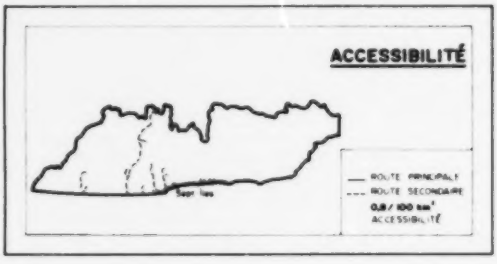

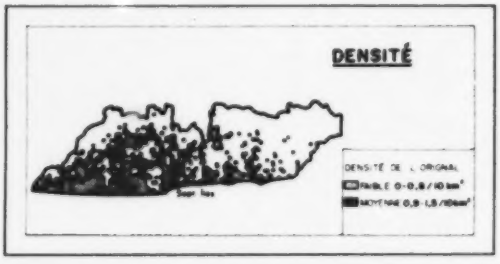

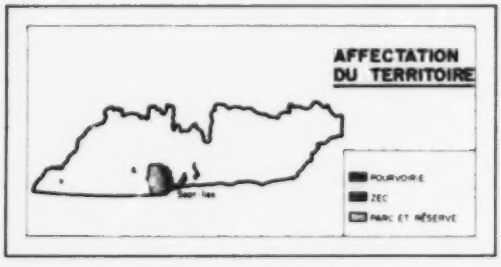

L'habitat

Plus de 20% de la superficie de la zone 19 (180 200 km²) n'est pas propice à l'orignal (tourbières, secteurs dénudés et sans forêt, toundra, etc.). On estime que près de 50% du territoire est constitué en forêt mature de plus de 40 ans et 30% en peuplements forestiers majoritairement jeunes.

Au sud-ouest de la zone, on retrouve surtout de la sapinière à épinette noire en forêt relativement dense. La majeure partie de la zone est caractérisée par la pessière noire à sapin et mousses. Plus au nord et aussi à l'extrême est, c'est la pessière noire à mousses avec une forêt beaucoup plus éparse et des arbres souvent rabougris, la présence de lichens au sol et quelques enclaves de toundra.

La strate arbustive est la plus abondante dans les bétulaies et les sapinières qui se retrouvent surtout dans les vallées et les zones en régénération après des perturbations.

L'exploitation forestière n'est pratiquée que dans le tiers sud de la zone. Les feux sont la cause principale des perturbations de la forêt et de sa régénération en jeunes sapinières à bouleau blanc et en bétulaies, là où l'on retrouve la plupart des concentrations d'orignaux. L'habitat d'hiver est le facteur limitant la répartition de l'orignal dans la zone et les ravages sont concentrés principalement dans les secteurs ayant subi une perturbation de la forêt.

Ce territoire est caractérisé par un relief accidenté, d'importantes vallées en position nord-sud, de nombreux affleurements rocheux et un sol généralement mince et formé de dépôts morainiques.

La dynamique des populations

La présence de l'orignal dans la zone 19 est récente. Les premières mentions remontent à 40 ans environ pour la partie sud-ouest de la zone, un peu plus de 30 ans dans la région de Sept-Iles et seulement une quinzaine d'années à l'est de la rivière Natashquan. L'orignal a donc remplacé peu à peu le caribou qui a vu sa densité diminuer de l'ouest vers l'est de la zone de façon progressive et marquée depuis quelques années.

L'orignal n'est pas réparti de façon uniforme dans la zone. En général, les densités sont relativement faibles compte tenu de l'habitat disponible, du relief accidenté et du climat. Les densités sont généralement inférieures ou près de 0,5 orignal / 10 km² avec certains secteurs propices mais restreints à près de 0,8 orignal / 10 km². La plupart des ravages se retrouvent dans des jeunes sapinières à bouleau blanc, signe d'une récente régénération après un feu.

Les perturbations forestières dues au feu sont donc l'élément essentiel dans la répartition et l'abondance de l'orignal dans un secteur donné.

Le taux d'exploitation par la chasse est évalué entre 7% et 9%. Le nombre d'animaux récoltés et non enregistrés est probablement non négligeable dans le secteur nord et est de la zone, ce qui a pour effet de fausser à la baisse notre taux d'exploitation actuel calculé à partir de la récolte légalement enregistrée. De plus, la chasse pour fins d'alimentation l'hiver est une méthode populaire de récolte par les résidents des localités isolées de la zone (Basse Côte-Nord), sans que nous puissions évaluer pour le moment l'importance de celle-ci. Le nombre d'animaux récoltés par le braconnage n'est pas connu mais risque d'être significatif dans certains secteurs de la zone. La prédation par le loup n'a par ailleurs pas été évaluée mais serait surtout présente dans la partie sud-ouest de la zone.

La demande

La clientèle qui chasse l'orignal dans la zone 19 provient à plus de 55% de la région de la Côte-Nord et à près de 30% du Saguenay-Lac-St-Jean. Il n'y a donc guère plus de 15% de la clientèle qui effectue un déplacement significatif pour se rendre dans la zone et chasser l'orignal.

On estime qu'environ 4 300 chasseurs ont fréquenté la zone en 1984, pour une moyenne de 9,4 jours de chasse par personne; ceci représente une très faible pression de 2,0 jours de chasse / 10 km² de territoire. Le taux de succès varie de 11 à 12% selon les années et l'effort se situe aux environs de 80 jours de chasse par bête abattue, ce qui s'approche des moyennes pour l'ensemble du Québec. Le nombre d'usagers de la zone s'est accru selon la même tendance que l'augmentation de la vente des permis pour la province depuis quelques années.

La demande n'est pas significativement différente pour la zec, la réserve faunique et les pourvoiries de la zone par rapport aux secteurs à accès libre en raison d'un taux de succès et d'une accessibilité comparables dans la plupart des cas.

Le nombre d'usagers et la pression devraient augmenter graduellement au cours des prochaines années en raison d'un développement accru de nouvelles pourvoiries dans les secteurs difficiles d'accès et aussi avec la reprise probable de l'exploitation forestière sur une plus grande échelle dans la zone.

ZONE 19

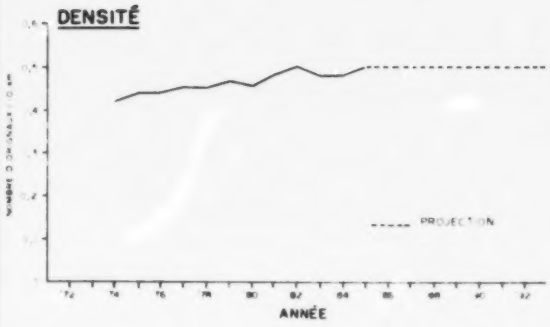

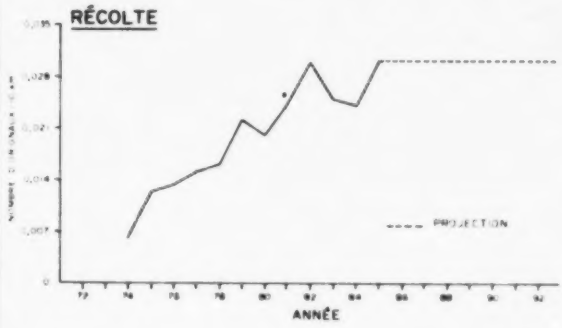

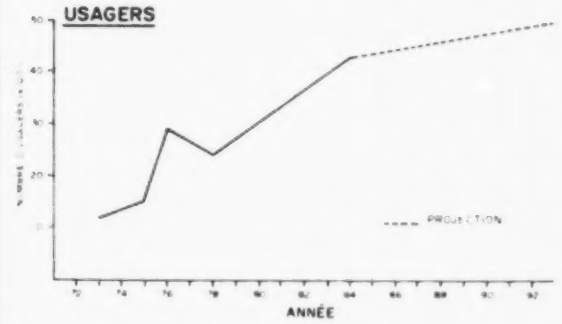

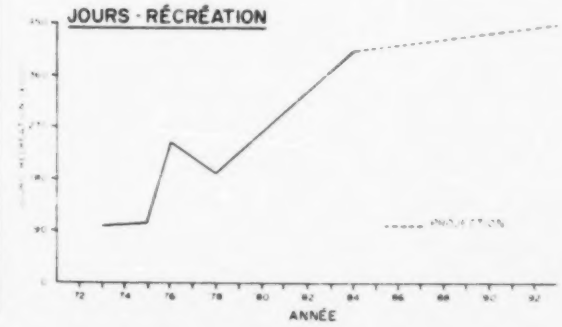

L'offre

L'offre n'est pas encore bien connue pour l'ensemble de la zone, tout comme le taux de productivité de l'orignal. Avec une densité moyenne évaluée pour le secteur dont l'habitat est propice à l'orignal à environ 0,5 orignal / 10 km², on peut estimer le nombre total d'animaux pour la zone à près de 7 000. Au cours des 5 dernières années le taux de récolte a varié entre 6,5% et 8,5% du cheptel. C'est l'une des récoltes les plus faibles par 10 km² au Québec, soit 0,03.

Il est évident que la récolte pourrait doubler dans la zone 19 selon notre évaluation actuelle du potentiel du territoire. Par contre, l'éloignement de la zone des grands centres urbains, la densité particulièrement basse et l'accès difficile à l'arrière-pays sont autant de raisons pour que la récolte potentielle ne soit pas atteinte dans un avenir rapproché.

La réglementation

Depuis 1981 la durée de la saison est de 31 jours, s'étendant de la mi-septembre à la mi-octobre. Un pré-saison de chasse à l'arc de 14 jours est aussi en vigueur.

La seule zec-faune de la zone n'a pas de réglementation particulière tandis que la réserve faunique de Septîles – Port-Cartier possède une saison de 28 jours avec l'annulation de 3 permis par orignal abattu.

Synthèse et objectifs de gestion

En général l'habitat n'est pas le meilleur possible pour l'orignal. On estime que cette espèce n'est présente que depuis une quarantaine d'années tout au plus dans la zone et qu'elle a graduellement remplacé le caribou autrefois abondant sur le territoire. La productivité n'étant pas très bien connue ni la capacité de support du milieu, l'offre est donc difficile à évaluer. Inégalement dispersée dans la zone, la densité est faible, à environ 0,5 orignal / 10 km². La récolte sportive non enregistrée, le prélèvement à des fins d'alimentation l'hiver dans les endroits isolés et le braconnage sont autant de points d'interrogation qui pèsent sur le potentiel disponible.

Les objectifs de gestion fixés pour les cinq années à venir dans la zone 19 sont simples. Premièrement, déterminer la capacité de support du milieu et la productivité de l'orignal en vue d'une gestion optimale de cette ressource. Deuxièmement, évaluer l'importance de l'influence de l'habitat disponible, de la récolte pour fins d'alimentation en hiver, du braconnage et de la prédation sur le plafonnement des densités. Troisièmement, évaluer le taux de non-enregistrement et trouver les solutions adéquates pour rectifier cette situation. La densité devrait se maintenir aux environs de 0,5 orignal / 10 km².

Problèmes	Solutions	Priorité
La capacité de support du milieu n'est pas connue	Mesurer la production annuelle de nourriture estivale et hivernale	1
	Mesurer le taux d'utilisation de la végétation dans les ravages	1
Certaines formes de prélèvement ne sont pas quantifiées	Évaluer l'importance de la récolte pour fins d'alimentation en hiver	2
	Évaluer l'importance du braconnage	2
	Déterminer les secteurs où cette situation est la plus critique	2
	Revoir les modalités d'enregistrement du gros gibier pour les adapter aux besoins des localités où le MLCP est peu présent	3
	Étudier la possibilité de modifier la saison de chasse pour l'adapter aux pratiques en vigueur, plus particulièrement à l'est de Havre-St-Pierre	3

ZONE 20

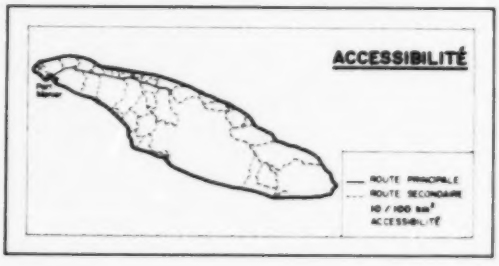

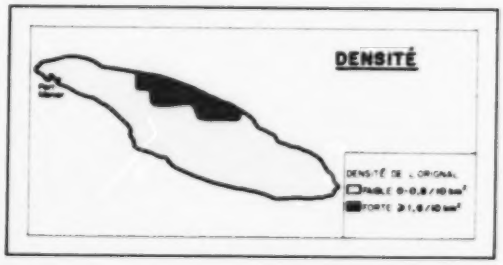

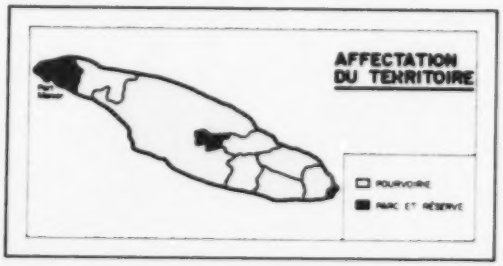

L'habitat

Située dans le golfe Saint-Laurent, la zone 20 c'est-à-dire l'île d'Anticosti, s'étend sur une longueur de 220 km et une largeur maximale de 56 km, soit une superficie de 7 943 km². La topographie est peu accidentée et l'altitude moyenne n'atteint que 126 m.

La forêt de l'île appartient à la section Anticosti de la région boréale. Elle se compose de peuplements d'épinette blanche, de sapin baumier, d'épinette noire, de bouleau à papier et de peuplier faux-tremble. La strate arbustive est pratiquement absente partout.

Plus de 35% de la superficie totale de l'île a été perturbée de façon marquée par l'exploitation forestière, le feu et les épidémies d'insectes depuis 50 ans. Les zones perturbées se régénèrent très lentement. Aussi, en raison des densités exceptionnelles de cerf de Virginie et du broutement excessif de la végétation, la régénération en sapin est un échec. Il faut cinq ans pour que la strate herbacée s'installe après une coupe forestière et plus de vingt ans pour que la strate arbustive, dominée par l'épinette, puisse se développer après une perturbation.

Un secteur de feu vieux de 30 ans, d'une superficie d'environ 800 km², situé au centre de l'île, caractérisé par un habitat très propice pour l'orignal montre une densité trois fois plus élevée que sur le 90% restant du territoire d'Anticosti.

La dynamique des populations

L'orignal n'est pas indigène à l'île d'Anticosti. Une vingtaine d'individus y ont été introduits entre 1895 et 1913 par Henri Menier. Jusqu'en 1983, les divers propriétaires de l'île avaient toujours interdit la chasse à l'orignal, considérant sa population marginale.

Divers inventaires en vue d'estimer la population de cerf de Virginie effectués en 1954, 1972, 1978 et 1979, font mention de la présence d'orignaux, surtout dans le grand brûlé de 30 ans, sans avancer d'estimation du nombre de bêtes. En 1983 et 1984, des inventaires aériens furent réalisés dans le but d'estimer la densité de l'orignal sur l'ensemble de l'île. Une densité de 0,8 orignal / 10 km² fut trouvée pour l'ensemble de l'île soit une population totale d'environ 600 orignaux.

La récolte des trois seules années de chasse (1983 à 1985) à date, indique un taux d'exploitation inférieur à 15% dans la réserve faunique et de moins de 10% chez les pourvoyeurs ayant offert cette activité. Le taux d'exploitation global, pour l'ensemble de l'île (incluant les secteurs non chassés), serait donc de 6 à 7%.

Deux facteurs de mortalité souvent importants ailleurs, le braconnage et la prédation, sont considérés comme nuls et n'influencent aucunement la population de la zone 20.

Par ailleurs, en ce qui a trait à la maladie, il est possible que la population d'orignal d'Anticosti soit maintenue à un niveau plutôt bas étant peut-être affectée par le parasite appelé "ver des meninges". Ce nématode (Parelaphostrongylus tenuis) cause de graves désordres neurologiques entraînant la mort des orignaux affectés. Certains auteurs soutiennent que ce parasite est un facteur significatif réduisant les populations d'orignaux dans les régions de densités élevées de cerf de Virginie infectées, ce qui est le cas à Anticosti. Par contre, aucune certitude de la présence de ce problème n'est encore apparue à ce jour.

La demande

Dans la réserve faunique de l'île d'Anticosti, à la chasse contrôlée, en 1984 et 1985 la pression était de 5,2 jours de chasse par 10 km² et l'effort était de seulement 14 jours de chasse par orignal abattu. Le succès s'élevait à plus de 85%. La clientèle était constituée d'environ 85% de chasseurs en provenance des grands centres urbains du Québec (Montréal et Québec surtout), 10% des régions Côte-Nord et Bas St-Laurent Gaspésie et moins de 5% de l'île d'Anticosti.

Dans le reste de la zone 20, seulement deux pourvoiries sur les cinq ont offert, en 1985, à leur clientèle la possibilité de chasser l'orignal. Mentionnons que c'est la chasse au cerf de Virginie qui est l'activité principale offerte par les pourvoiries; la chasse à l'orignal ne peut être privilégiée, faute d'infrastructures d'accueil disponibles, puisque les saisons de chasse des deux espèces se chevauchent. Chez les pourvoyeurs la pression de chasse n'a été que de 1,2 jour de chasse par 10 km² et l'effort de seulement 14 jours de chasse par orignal abattu.

ZONE 20

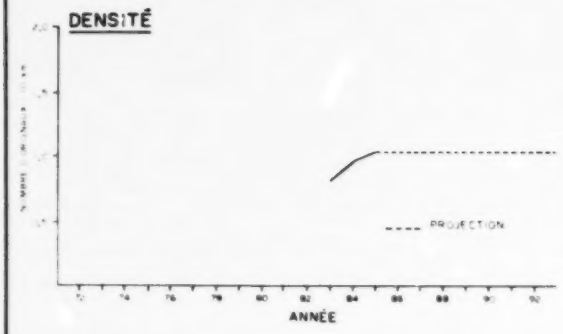

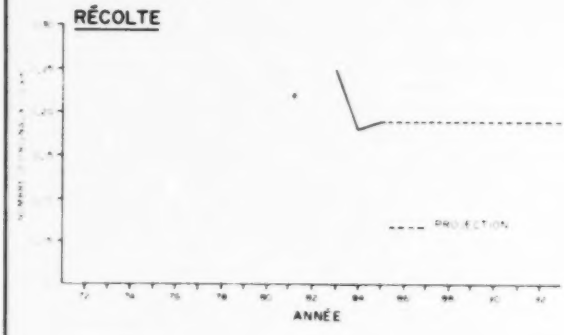

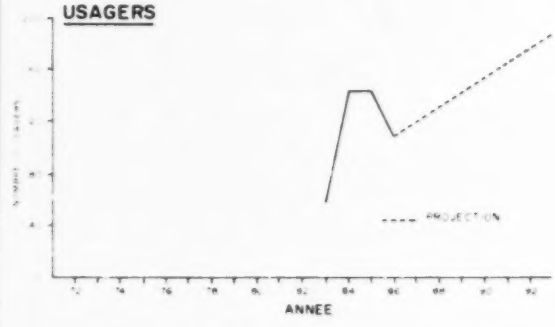

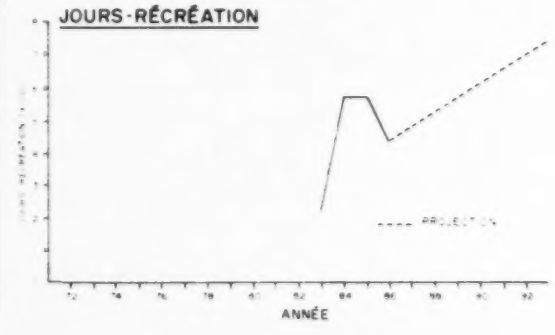

Le nombre d'usagers et la pression de chasse pour l'orignal ne devraient pas augmenter de façon significative au cours des prochaines années puisque cette activité n'est souvent qu'accessoire à la chasse au cerf. Tout au plus, verrons-nous les pourvoyeurs n'ayant pas offert cette activité en 1983 et 1984 la proposer à leur clientèle à l'avenir.

Le succès de chasse quant à lui pourrait diminuer légèrement de sa valeur particulièrement élevée jusqu'à maintenant. Nous prévoyons par contre que le succès de chasse demeurera quand même élevé en raison de la faible pression.

L'offre

Avec une densité moyenne pour l'ensemble de la zone de 0,8 orignal / 10 km², on peut évaluer le nombre total d'animaux entre 600 et 650. En supposant un taux de récolte aux environs de 20% du cheptel total, la densité actuelle pourrait fournir annuellement une récolte potentielle de 120 à 130 bêtes.

Jusqu'à maintenant, il ne s'est récolté que 39 orignaux au cours de la meilleure saison, soit environ le tiers seulement du potentiel théorique de récolte. Cet état de fait n'est pas dû à une offre faunique déficiente mais bien en raison de l'importance de la chasse au cerf de Virginie qui relègue la chasse à l'orignal au niveau d'activité accessoire pour les divers pourvoyeurs même si le taux de succès est élevé.

La réglementation

En 1984 et 1985, la durée de la saison a été de 31 jours chez les pourvoyeurs de la zone 20, de la mi-septembre à la mi-octobre.

Dans le secteur de la réserve faunique exploité pour l'orignal, la saison de chasse contingentée s'échelonnait sur 3 mois en 1984 et 1985, soit du 1er septembre au 1er décembre. C'était une chasse contingentée à 33 groupes de 3 chasseurs avec un guide obligatoire.

À partir de la saison 1986, le secteur auparavant exploité par le MLCP n'a plus le statut de réserve faunique et est exploité par la Société des établissements de Plein-Air du Québec (SEPAQ) avec la même saison (31 jours) que les autres pourvoyeursde la zone 20. Il n'y a aucun secteur à accès libre dans la zone 20 pour la chasse à l'orignal. Il n'y a pas de pré-saison pour la chasse à l'arc.

La SEPAQ offre depuis 1986 la possibilité à des chasseurs de certains secteurs détenant un forfait de chasse au cerf de Virginie, d'abattre un orignal pour 3 chasseurs. À titre expérimental, la tarification en 1986 était basée sur la notion d'une "taxe à l'abattage" selon l'âge et le sexe de l'orignal abattu. Ainsi la récolte d'un faon coûtait au groupe de chasseurs deux fois moins cher que l'abattage d'un mâle adulte.

Synthèse et objectifs de gestion

Il est clair que l'espèce de gros gibier à privilégier à l'île d'Anticosti est le cerf de Virginie; la population d'orignal doit donc être maintenue à un bas niveau afin de minimiser la compétition entre les deux espèces.

Un secteur représentant environ un dixième de la superficie totale de la zone, en raison d'un habitat très favorable, recèle plus du tiers de la population d'orignaux. La densité ailleurs est considérée comme faible.

Somme toute, l'orignal n'a pas, à l'île d'Anticosti, l'importance économique et la popularité qu'on lui connaît dans la plupart des autres zones du Québec. Les objectifs de gestion pour les cinq années à venir se résument à tenter de doubler si possible le nombre actuel de jours-récréation liés à la chasse à l'orignal. On désire stabiliser les effectifs à 1 orignal / 10 km².

Problèmes	Solutions	Priorité
Le potentiel de récolte n'est pas pleinement utilisé	Augmenter le nombre de jours-chasse en allongeant la saison à 3 mois	1
L'effet de l'exploitation par la chasse de cette population déjà en compétition avec le cerf de Virginie n'est pas connu	Effectuer un inventaire aérien après 5 saisons complètes de chasse	1

CONCLUSION

SUD

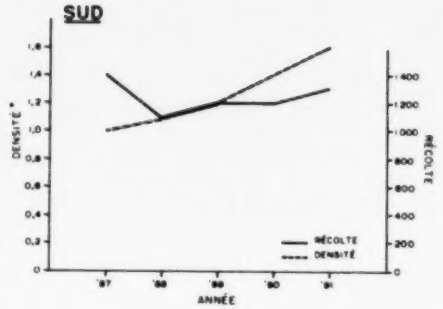

CENTRE

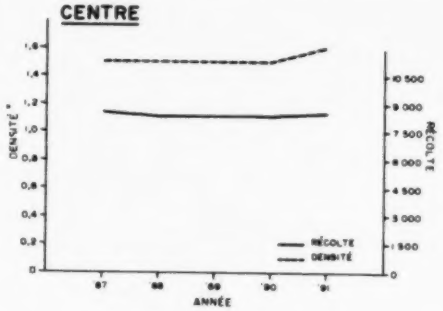

NORD

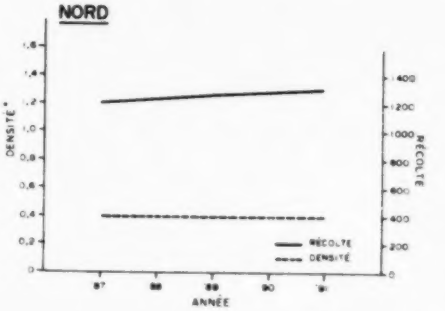

Au cours des cinq prochaines années, la gestion de l'orignal prendra un virage important au Québec. La pression croissante exercée sur ce gibier forcera l'utilisation d'outils nouveaux, au fur et à mesure que l'arsenal traditionnel (réduction et report des saisons de chasse, annulation de plusieurs permis par prise) ne suffira plus. La chasse sélective constitue le moyen qu'entend privilégier le Ministère lorsque des modalités nouvelles seront nécessaires.

La stabilité démontrée par les populations d'orignaux du Québec au cours de la dernière décennie justifie la formulation de quelques projections pour la période 1987-1992. Au sud du fleuve Saint-Laurent, les populations d'orignaux devraient amorcer une croissance des effectifs au cours des 5 prochaines années, en autant que les chasseurs et les chasseuses endossent et supportent le programme de redressement proposé. Par contre la récolte, dans un tel cas, devrait diminuer temporairement pour revenir au niveau actuel vers 1992.

Les zones de chasse des secteurs centre et nord devraient connaître des changements moins marqués, tout au moins d'ici 1990. Il est possible que la récolte diminue légèrement au centre pour soulager les zones les plus fortement exploitées; dans les zones nordiques par contre, l'accroissement de la récolte, observée principalement dans la moitié est du Québec, pourrait se poursuivre. Ainsi, l'horizon s'annonce plein de promesses en ce qui concerne la gestion de l'orignal au Québec.

* DENSITÉ-CIBLE

SUD 5 orignaux / 10 km²

CENTRE 2,5 orignaux / 10 km²

NORD 0,5 orignal / 10 km²

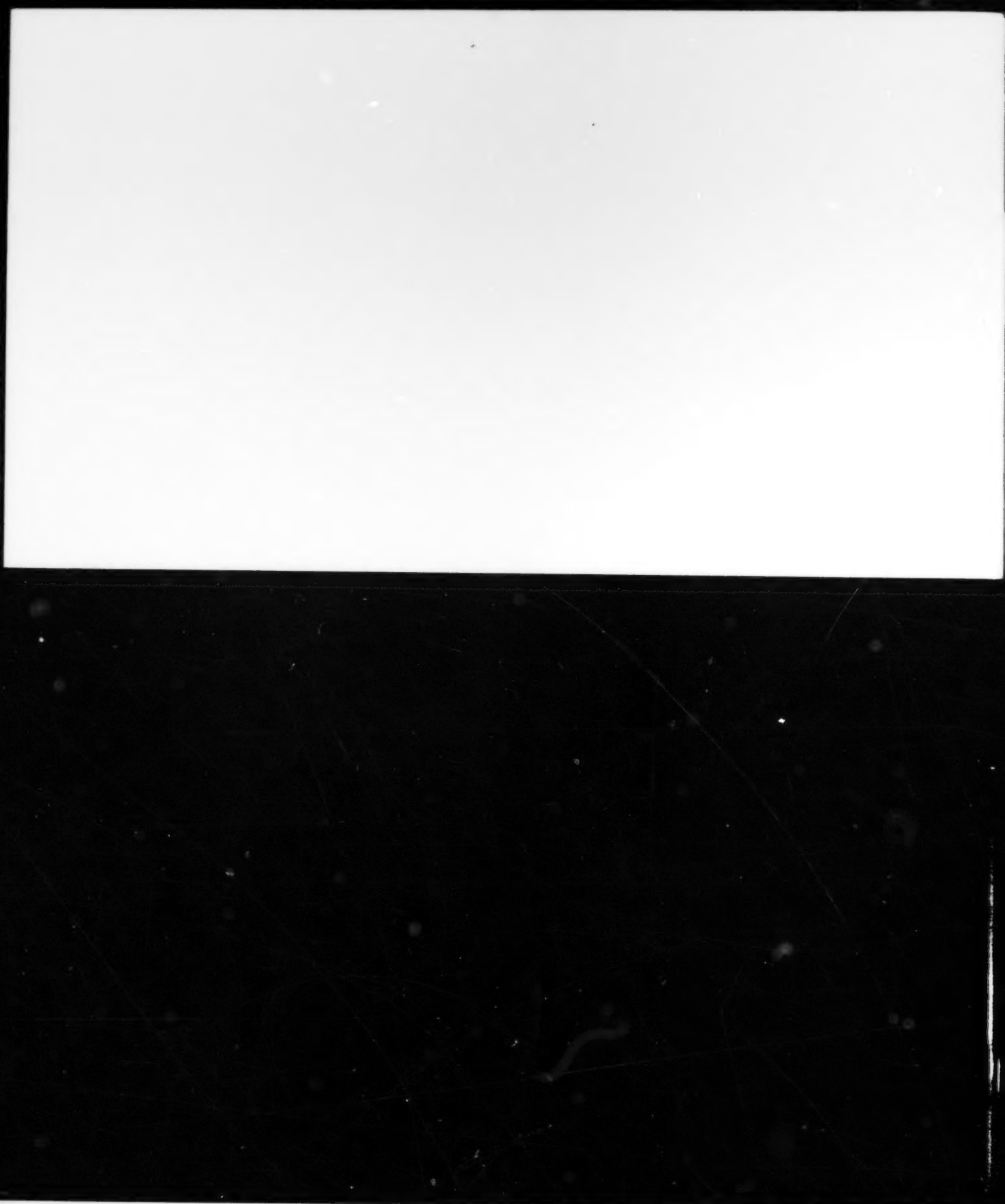

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction générale de la faune